



Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

Commission Permanente du 6 mars 2024 à Nyons

Comité Exécutif du 12 mars 2024 à Nyons

Comité Territorial du 13 mars à 10h à Séderon

Comité Territorial du 14 mars à 18h à Aubres

Rappel réglementaire

Le débat d'orientations budgétaires est un préalable au vote du budget. Il doit se tenir dans les 2 mois précédant le vote du budget primitif. Il propose les orientations de la collectivité en termes de nouveaux services rendus, d'investissement, de fiscalité et d'endettement.

La Loi N°2015-991 (NOTRe) du 7 août 2015 prévoit dans son article 107 de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales. Les dispositions concernant les modalités du débat d'orientations budgétaires étaient d'application immédiate pour le budget 2016. L'article 107 a en effet modifié les articles du CGCT relatifs aux modalités du DOB, en complétant notamment les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat (articles L.2312-1, L3312-1, L4312-1, L5211-36 et L5622-3).

La Loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a introduit de nouvelles règles et plus précisément elle indique que chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de la dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. Les obligations de la CCBDP sont donc les suivantes :

Le Président doit présenter un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés et la structure et gestion de la dette.

Ce rapport doit comporter également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

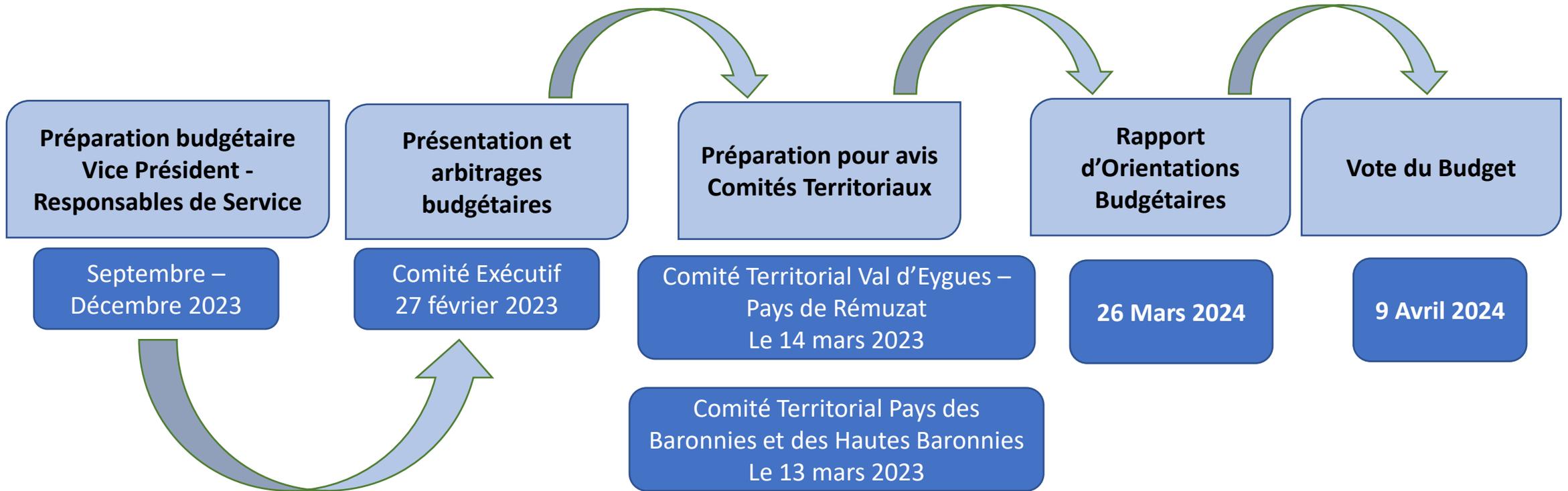
Transmission de ce document au Préfet en annexe de la délibération et vote de l'assemblée obligatoire concernant le constat du débat.

Publication obligatoire sur le site internet de la Communauté de Communes du rapport et transmission aux maires des Communes membres de la Communauté de Communes dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

C'est le Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires qui précise les choses.

Cycle Budgétaire 2024



Le contexte général – une instabilité permanente

Le contexte international fait désormais peser une instabilité permanente sur les économies européennes, celle de la France en particulier :

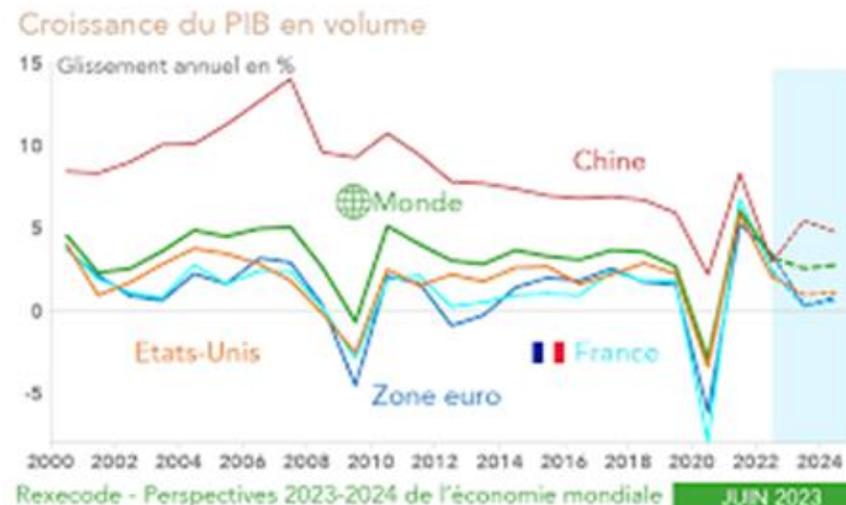
- la crise sanitaire en 2020 et 2021,
- la guerre en Ukraine en 2022,
- le retour du conflit armé au Proche Orient en cette fin d'année 2023

sont autant de sources d'inquiétude qui fragilisent les économies européennes par leurs répercussions sur la confiance des habitants, l'endettement des Etats et la hausse des prix de nombreux marchés.

Le contexte mondial - une croissance modérée en 2023

Le début d'année 2023 a été plus dynamique que prévu, favorisé par la baisse des prix de l'énergie et la réouverture de la Chine. Pour autant, la croissance mondiale a été ralentie. L'effet du resserrement des politiques monétaires est devenu de plus en plus visible, la confiance des entreprises et des consommateurs s'est dégradée et le rebond observé en Chine s'est estompé.

- La croissance du PIB mondial est annoncée à environ 2.7 % en 2024.
- Aux États-Unis, la croissance annuelle du PIB devrait ralentir et passer à 1.3 % en 2024.
- Dans la zone euro, où la demande est déjà faible, la croissance du PIB devrait se redresser légèrement pour atteindre 1.1 % en 2024.
- En Chine, la croissance devrait être relativement modérée avec 4.6 % en 2024.



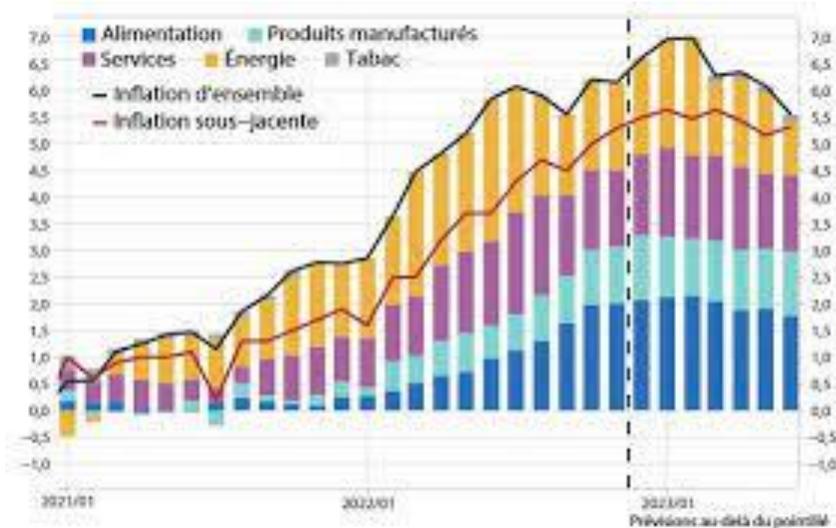
Le contexte mondial - une croissance modérée en 2023

L'inflation devrait baisser progressivement en 2024, mais rester supérieure aux objectifs des banques centrales dans la plupart des économies.

Dans les économies du G20, l'inflation globale devrait tomber à 4.8 % en 2024.

Les gouvernements sont confrontés à une montée des tensions budgétaires provoquée par l'alourdissement de la dette et les surcroûts de dépenses liés au vieillissement des populations, à la transition climatique et à la défense.

Un renfort de la coopération internationale est nécessaire pour pouvoir mieux coordonner les efforts d'atténuation des émissions de carbone et obtenir des progrès plus rapides en la matière.



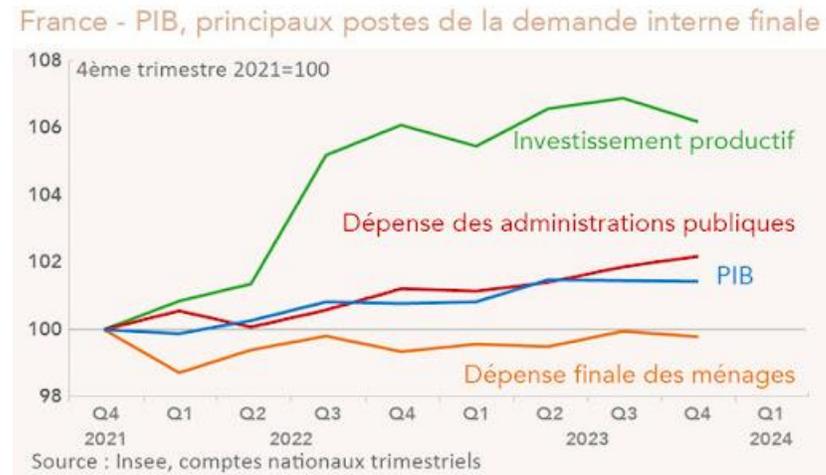
Le contexte européen - la dynamique de désinflation se poursuit

- Le retour de l'inflation qui, bien qu'en décélération en cette fin d'année 2023, reste bien supérieure aux niveaux connus avant 2022 ; elle aura infusé de nombreux pans de l'économie, et pour les collectivités locales, elle aura touché les prix des matières premières, de l'énergie, les charges de personnel, sans oublier les taux d'intérêt qui seront passés de 1% à plus de 4% en moins de 2 ans.
- En Europe, la reprise a été mise à mal par la crise énergétique qui a suivi le déclenchement de la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine. Le rebond du PIB observé après la pandémie s'est estompé à mesure que les effets de la guerre se faisaient sentir, poussant à la hausse les prix de l'énergie et provoquant de nouvelles perturbations dans les chaînes d'approvisionnement.
- L'augmentation des prix de l'énergie et des produits alimentaires a nourri l'inflation, amenant la BCE à resserrer sa politique monétaire. L'inflation s'est généralisée, soulignant la nécessité de maintenir une orientation monétaire et budgétaire restrictive.

Le contexte national - la croissance est plus résiliente qu'attendu

Suite aux multiples chocs auxquels l'économie française a été confrontée en 2022 (crise de l'énergie provoquée par la guerre en Ukraine, poussée inflationniste inconnue depuis les années 1980, forte remontée des taux d'intérêt), elle résiste jusqu'ici.

- ❖ Le soutien public a permis aux ménages d'amortir en partie les chocs de prix et aux entreprises de préserver à peu près leur trésorerie.
- ❖ Le marché du travail est ainsi resté porteur (dopé en France par les mesures en faveur de l'apprentissage), avec un taux de chômage à 7,2 % au 2ème trimestre 2023, un point plus bas que son niveau d'avant la crise sanitaire (fin 2019).
- ❖ Les ménages ont également conservé un taux d'épargne élevé (18,8 % au 2ème trimestre 2023).



Le contexte national - la croissance est plus résiliente qu'attendu

Sur le front de l'inflation, une décélération s'est amorcée au printemps (+ 4,8 % en glissement annuel en août 2023 contre un pic à 6,3 % en février) sous l'effet notamment du reflux des prix des produits pétroliers.

- ❖ La hausse du tarif réglementé du gaz en janvier 2023,
 - ❖ Puis de celui de l'électricité en février et en août,
- Ont exercé une pression haussière.

- ❖ Affichant toujours un niveau élevé sur un an, la hausse des prix des produits alimentaires a commencé néanmoins à se tempérer.

Enfin, l'ajustement du marché immobilier à des taux plus élevés a commencé, tant en termes de transactions sur le marché de l'ancien que plus récemment concernant les prix. La construction neuve fait face par ailleurs à un repli spectaculaire de son activité, qui va peser sur le secteur du bâtiment qui commence à enregistrer des réductions d'emplois.

Les finances locales

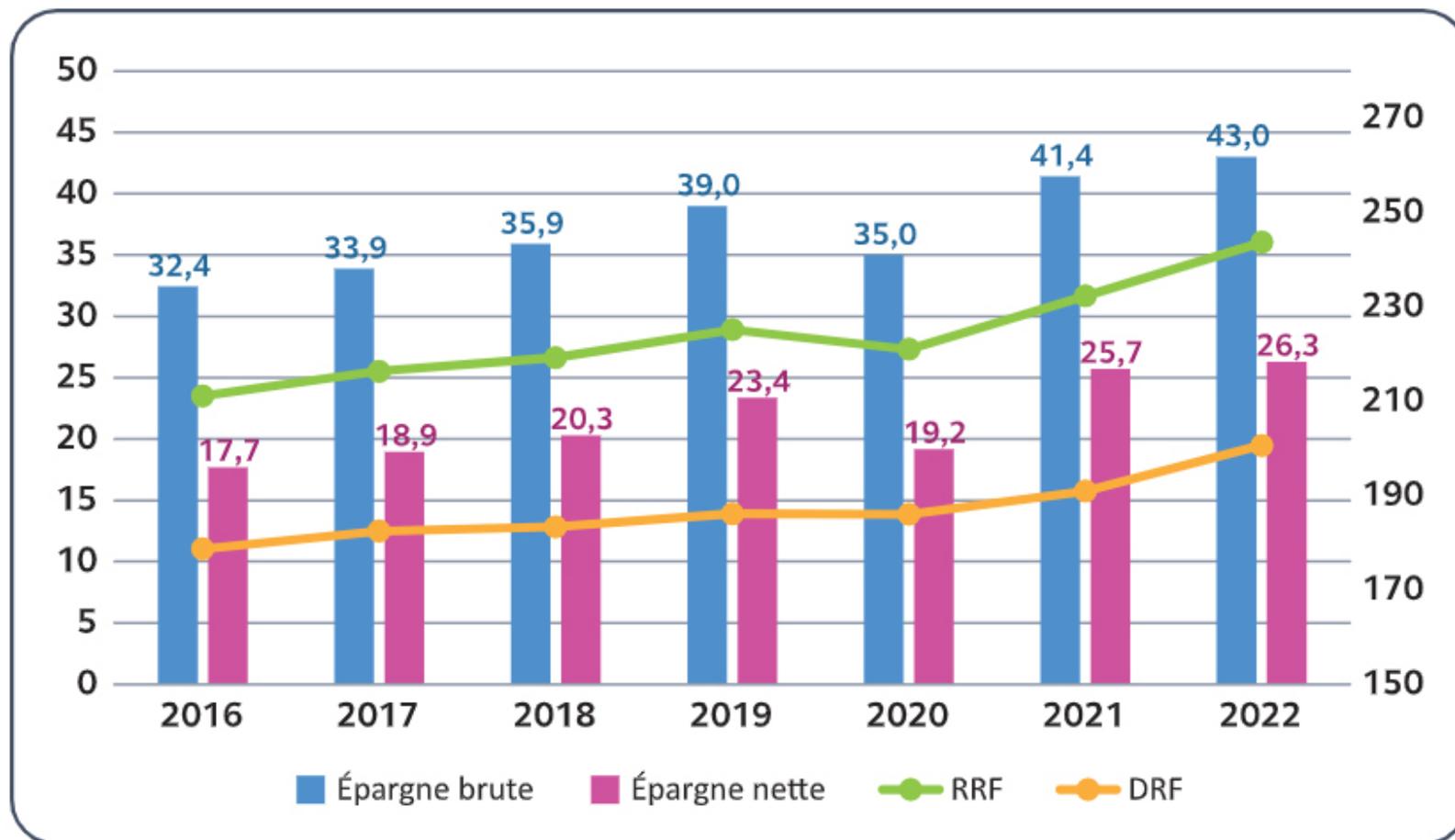
Les principaux indicateurs montrent que la situation financière des collectivités locales (syndicats compris) a continué de s'améliorer en 2022 après une année 2021 déjà favorable.

- ✓ Leur épargne brute a augmenté de 5,5 % en 2022 par rapport à 2021 et de 10,5 % par rapport à 2019.
- ✓ La progression de leur épargne nette est encore plus marquée : + 8,2 % par rapport à 2021, + 17,1 % par rapport à 2019.
- ✓ Le solde de leur compte au Trésor, témoignant de leur trésorerie, a atteint, en 2022, 57,2 Md€, contre 56,6 Md€ en 2021 et 43,9 Md€ en 2019, soit une hausse de + 29 %.

Cette bonne situation financière résulte de plusieurs facteurs :

- la capacité des collectivités locales à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement pour faire face aux crises,
- le dynamisme de leurs recettes fiscales dont l'assiette est insensible aux effets de la conjoncture économique et le soutien continu de l'État depuis 2017 (hausse de la DGF, plan de relance, fonds vert, différents filets de sécurité).

Épargnes brute et nette des collectivités locales entre 2016 et 2022 (en Md€)



RRF : recettes réelles de fonctionnement ; DRF : dépenses réelles de fonctionnement

Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

Les finances locales

Pour autant, la situation reste disparate en fonction des collectivités.

Ainsi, si les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) ont été dynamiques (+ 4,6 % par rapport à 2021, soit + 8,1 Md€) dans le contexte inflationniste, leurs recettes réelles de fonctionnement (RRF) l'ont été encore davantage (+ 4,7 %, soit + 10,0 Md€).

Les DRF ont en effet été tirées par la hausse des frais de personnel (+ 5,2 %) et des achats et charges externes (+ 8,6 %), notamment stimulés par l'inflation.

- L'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement a toutefois été inférieure à celle des recettes réelles de fonctionnement (+ 4,6 % soit + 10,0 Md€), qui ont été tirées par la progression des impôts et taxes (+ 4,8 %), notamment portée par le dynamisme de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) depuis les dernières réformes de la fiscalité locale.
- Les collectivités ont également bénéficié en 2022 du soutien de l'État face à l'inflation, lequel s'est poursuivi en 2023.

Enfin, les dépenses d'investissement (hors remboursements) ont été dynamiques (+ 7,1 %) et atteignent 67,9 Md€ fin 2022, contre 63,6 Md€ en 2019.

Les remontées comptables arrêtées à la fin du premier semestre 2023 indiquent un contraste entre la situation financière du bloc communal, qui continue au global de s'améliorer par rapport à 2022, et celle des départements et des régions, marquée par un repli de l'épargne brute (découlant notamment, pour les départements, de la réduction des recettes de DMTO, égale à - 14,0 % entre les 30 juin 2022 et 2023).

Les finances locales – Rappel des dispositions concernant les mesures contre l’inflation

Loi de finances 2022, loi de finances rectificative 2022 et loi de finances 2023 :

- Art. 29 : Loi de finances pour 2022 : Mise en place d’un premier bouclier tarifaire avec une limitation de la hausse des TRV à 4 %
- Art. 14 : Loi du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 : Institution d’un premier filet de sécurité, sur l’exercice 2022, à destination du bloc communal pour faire face à la hausse des dépenses d’énergie, d’achats de produits alimentaires et de revalorisation du point d’indice
- Art. 64 : Loi de finances pour 2023 : Reconduction du volet fiscal du bouclier tarifaire avec une diminution des tarifs de l’accise sur l’électricité
- Art. 113 : Loi de finances pour 2023 : Mise en place d’un deuxième filet de sécurité, sur l’exercice 2023, à destination des collectivités locales qui satisfont certains critères, afin de faire face à la hausse des dépenses d’énergie
- Art. 181 : Loi de finances pour 2023 : Prolongement du bouclier tarifaire avec une limitation de la hausse des TRV électricité de 15 % et instauration d’un « amortisseur électricité » pour les collectivités territoriales et les groupements de collectivités territoriales
- Décrets du 3 février 2023 (décret n°2023-62 et décret n°2023-61) : bonification de l’amortisseur électricité pour et instauration d’un plafond « garantie 280 €/MWh » à destination des plus petites collectivités locales

Les finances locales – Rappel des dispositions concernant les mesures contre l’inflation

Rappel (instaurée dans le cadre de l’art. 181 de la Loi de finances pour 2023)

Le plafonnement du prix de l’électricité à 280 €/MWh HT en moyenne est reconduit en 2024.

Ce dispositif, mis en place en 2023 par le décret n°2023-62 paru le 4 février 2023, permettait aux collectivités qui emploient moins de 10 ETP et dont les recettes annuelles n’excèdent pas 2 M€ et qui ont signé un contrat de fourniture d’électricité pour l’année 2023 en 2022, de bénéficier d’une garantie de prix de la part énergie (niveau de la part variable hors acheminement et taxe) sur facture limité à 230 €/MWh pour leurs sites raccordés au réseau métropolitain continental. Le prix de l’acheminement (le Turpe) représentant environ 50 €/MWh sur la facture, ce dispositif correspond à la « garantie 280 » annoncée par le Gouvernement début janvier 2023, soit un plafonnement à 280 €/MWh HT en moyenne sur toute l’année 2023.

En 2024, le dispositif est prolongé pour les collectivités qui ont signé un contrat avant le 30 juin 2023 et encore en vigueur en 2024 (cf. décret n° 2023-1422 du 30 décembre 2023).

Les principales orientations du projet de loi de finances pour 2024 - La DGF

Après treize ans de gel de la dotation globale de fonctionnement (DGF), une ressource versée par l'Etat aux communes, intercommunalités et départements, celle-ci est augmentée pour la deuxième année consécutive.

- La DGF augmentera de 220 M€ en 2024 (après une hausse de 320 M€ en 2023 qui a bénéficié à 90 % des communes). le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est fixé à hauteur de 27 245 046 362 € (**art. 130**)

La majeure partie de cette augmentation est destinée aux communes à travers la progression envisagée des dotations de péréquation (Dotation de Solidarité Urbaine et Dotation de Solidarité Rurale).

En ce qui concerne les intercommunalités, il est rappelé que la DGF est composée de deux parts :

- La dotation de compensation, qui remplace l'ancienne part salaires de la Taxe Professionnelle, et qui, chaque année est soumise à l'écrêtement (entre 1 et 2%) prévu par le mécanisme des variables d'ajustement de l'enveloppe normée,
- La dotation d'intercommunalité, qui devrait progresser davantage que les années précédentes à la faveur de la hausse programmée du plafond d'augmentation annuel de 110% à 120% par rapport à la dotation N-1.

Les modalités de répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) et des départements, ainsi que des ajustements relatifs aux dispositifs de péréquation horizontale (**art.240**) ;

Les principales orientations du projet de loi de finances pour 2024 - La DGF

ZOOM SUR LA MODIFICATION DE LA DGF DES EPCI:

Pour les communes membres d'un EPCI à fiscalité additionnelle ou à fiscalité professionnelle de zone :

- en 2024, ces communes transfèrent obligatoirement à leur EPCI une part de leur dotation forfaitaire (correspondant à la « compensation part salaires » (CPS) de la taxe professionnelle) ;
- en contrepartie, l'EPCI versera à ces communes, chaque année à compter de 2024, une attribution égale au montant transféré en 2024.

Cette mesure s'inscrit dans le cadre d'une modification de la DGF des EPCI (cf. partie dédiée aux EPCI)

- DSR-cible : modification des revenus des habitants pris en compte pour déterminer l'éligibilité à la DSR-cible (moyenne des revenus sur trois ans, au lieu des revenus de la seule dernière année)
- DNP : introduction d'une garantie de sortie pour les communes perdant l'éligibilité à la deuxième part de la DNP

(CCBDP concernée mais aucun décret d'application publié à ce jour)

Les principales orientations du projet de loi de finances pour 2024 - La DGF

*ZOOM SUR LA PART FORFAITAIRE DE LA DGF :
un écrêtement global allégé mais le retour d'un écrêtement sur les communes*

Jusqu'en 2022, en l'absence de revalorisation de la DGF, des écrêtements ont été appliqués sur la dotation forfaitaire des communes et sur la dotation de compensation des EPCI pour financer les besoins existant au sein de la DGF.

Ces besoins correspondent pour l'essentiel à la hausse annuelle de la péréquation.

En 2023, la progression de la péréquation a été financée par l'Etat, via la hausse de 320 M€ de la DGF, aucun écrêtement ne s'est appliqué sur les communes car la loi de finances pour 2023 a expressément suspendu l'écrêtement communal. Les EPCI ont supporté la totalité de l'effort (27 M€)

*En 2024, le montant global d'écrêtement est estimé à 42 M€ *, dont : - 32 M€ liés à la progression de la population nationale, - 10 M€ de hausse supplémentaire de la DSU, l'écrêtement s'appliquera de nouveau sur les communes.*

L'effort pèsera donc sur les communes et sur les EPCI.

La répartition de l'écrêtement entre communes et EPCI relève de la décision du CFL (6 février 2024) :

- 60 % seront prélevés sur la dotation forfaitaire des communes (25,2 M€),*
- 40 % seront prélevés sur la dotation de compensation des EPCI (16,8 M€)*

** hors écrêtement interne à la DGF des EPCI, nouvellement instauré en 2024*

Les finances locales – DGF Rappel sur les critères financiers des dotations

Les lois de finances 2021 et 2022 ont apporté des modifications importantes aux critères financiers des dotations.

Pour les communes, les critères concernés sont le potentiel fiscal et financier ainsi que le critère d'effort fiscal.

Ces modifications ont consisté à adapter le calcul des critères financiers, compte-tenu notamment de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Elles ont également consisté à intégrer de nouvelles ressources dans le calcul du potentiel fiscal et financier afin de mesurer leur niveau de ressources sur une assiette plus large.

Ces mesures sont entrées en vigueur selon un calendrier fixé en 2022, qui vise à lisser leurs effets dans le temps, avec une pleine application prévue en 2028.

Application des nouvelles modalités de calcul en 2024

- Pour le potentiel fiscal et financier des communes, les nouvelles modalités de calcul ont produit leurs effets sur les dotations pour la première fois en 2023, à hauteur de 10 %. La montée en puissance se poursuit selon le calendrier prévu : en 2024, les nouvelles modalités de calcul du potentiel produiront leurs effets à hauteur de 20 % sur les dotations.
- Pour l'effort fiscal : le calendrier a été modifié dès 2023. En effet, les modifications apportées à l'effort fiscal en 2022 comportent d'importants effets de biais, qui rendent nécessaire de revoir ce critère. Dans l'attente d'un nouveau critère, il a été décidé en 2023 de neutraliser intégralement les nouvelles modalités de calcul, qui n'ont donc pas produit d'effet sur les dotations 2023. En 2024, bien qu'aucune solution n'ait été apportée au calcul de l'effort fiscal, le nouveau calcul commencera à produire ses effets pour la première fois, à hauteur de 10 %.

(CCBDP concernée mais aucune simulation disponible à ce jour)

Le projet de loi de finances pour 2024 : les péréquations et compensations

Les prélèvements sur les recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités territoriales pour 2024 sont évalués à 45 057 825 520 € (**art.137**) ;

Le montant du prélèvement sur les recettes de l'État (PSR) correspond au montant du fonds de sauvegarde mis en réserve au titre des années 2022 et 2023. Le fonds sera réparti entre les départements dont la situation financière est actuellement la plus fragile, au regard de leur taux d'épargne brute et de leur indice de fragilité sociale en 2022 (**art. 131**) ; **(CCBDP non concernée)**

La création d'un prélèvement sur les recettes de l'État pour compenser les pertes de recettes résultant de la réforme 2023 de la taxe sur les logements vacants (**art. 132**) ; **(CCBDP non concernée)**

L'assouplissement des règles de procédure permettant de déroger à la répartition de droit commun du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) (**art.241**) ; **(La CCBDP applique la répartition de droit commun)**

Les principales orientations du projet de loi de finances pour 2024 – Soutien à l'investissement

Le PLF pour 2024 prévoit un renfort du soutien à l'investissement local, avec un élargissement de l'éligibilité du FCTVA aux dépenses d'aménagement de terrain à compter du 1er janvier 2024, représentant 7 Md€ de FCTVA .

Mais aussi 4,5 Md€ supplémentaires de dotations d'investissement local (y compris fonds vert).

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert) :

- 2,5 Md€ d'autorisations d'engagement (AE) *
- mais 1,1 Md€ en crédits de paiements
- une enveloppe de 250 M€ sera fléchée pour la mise en œuvre des plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET).

Pour rappel le PCAET définit :

- les objectifs stratégiques et opérationnels de la collectivité en vue d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter ;
- le programme d'actions à réaliser afin d'améliorer l'efficacité énergétique, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de valoriser le potentiel en énergie de récupération, de favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique, de limiter les émissions de gaz à effet de serre, d'anticiper les impacts du changement climatique... Les conditions seront déterminées au cours du premier semestre 2024.

*** Un accent particulier est mis sur une décision de l'exécutif qui aura des conséquences directes sur les projets des collectivités territoriales : celle de ramener le fonds vert de 2,5 milliards à 2,1 milliards d'euros dès cette année. Le fameux fonds créé en 2023 pour accompagner financièrement les collectivités et intercommunalités dans la mise en œuvre de leurs projets en matière de transition écologique "sera revu dans son ampleur de 400 millions d'euros", a précisé le 19 février Thomas Cazenave.**

Les principales orientations du projet de loi de finances pour 2024 – Soutien à l'investissement

La DETR et la DSIL :

- DETR : 1 046 M€ d'autorisations d'engagement (AE), soit le montant retenu depuis 2018. Les crédits de paiement (CP) s'élèvent à 915,7 M€.
- DSIL : les AE s'établissent à 570 M€ ce qui correspond à son niveau habituel depuis 2018. Les CP s'établissent à 549,4 M€ soit une baisse de 27,6 M€ par rapport à la LFI 2023.
- Le verdissement annoncé des dotations représenterait 485 M€ pour 2024 :
 - o 20% de la DETR,
 - o 30% de la DSIL

La LF 2024 renforce l'information des membres de la commission des élus pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) sur les demandes de subvention éligibles mais finalement non retenues.

Cette obligation d'information permet, aux élus de :

- mieux cerner les critères de sélection retenus par le préfet,
- de vérifier le respect des priorités que la commission a fixées
- et d'éclairer son jugement sur les taux minimaux et maximaux de subvention à prévoir.

Les principales orientations du projet de loi de finances pour 2024 – La CVAE

Le Projet de Loi de Finances pour 2024 prévoit peu de dispositions à caractère fiscal intéressant les collectivités locales, et en particulier les intercommunalités.

La seule réforme concernant un impôt intercommunal est celle du maintien de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) jusqu'en 2027, la suppression de la CVAE était prévue en 2024. Le taux maximal d'imposition de la CVAE est abaissé progressivement jusqu'à sa suppression en 2027.

Cette évolution du dispositif initial n'impacte pas les recettes fiscales des EPCI puisque ceux-ci ne percevaient déjà plus le produit de la CVAE depuis l'année 2023.

(La CCBDP est concernée par cette disposition : 88 428 € de compensation CVAE)

Les principales orientations du projet de loi de finances pour 2024 – La CVAE

ZOOM SUR LA REFORME DE LA CVAE

Suppression progressive de la CVAE pour les entreprises : La CVAE a été supprimée pour les entreprises pour moitié en 2023. Les 50% restants devaient être supprimés en totalité en 2024. Le PLF 2024 maintient la taxe et propose une extinction progressive de la CVAE étalée jusqu'en 2027 (le taux d'imposition est ainsi abaissé à 0,28% en 2024, 0,19% en 2025, 0,09% en 2026, puis 0% en 2027). Le taux de plafonnement de la Contribution Economique Territoriale (CET) en fonction de la valeur ajoutée est parallèlement abaissé progressivement jusqu'en 2027.

Compensation pour les collectivités locales : La Loi de Finances 2023 prévoit un mécanisme de compensation par le versement d'une fraction de la TVA nationale (similaire au mécanisme de compensation lors de la suppression de la taxe d'habitation).

Cette compensation s'établit en deux parts :

- la part « socle » reste figée (c'est la moyenne des recettes de CVAE perçues entre 2020 et 2023),
- tandis qu'une part dynamique est créée et affectée à un Fonds National d'Attractivité Economique des Territoires (FNAET).

La clé de répartition de cette part dynamique reste à écrire, et en attendant (2023 et 2024), ce sont les anciens critères de répartition de la CVAE qui sont utilisés : 1/3 sur la valeur locative foncière et 2/3 sur les effectifs salariés.

Le projet de loi de finances pour 2024 : en matière d'impôts locaux

- ✓ La mise en place d'un dispositif de lissage des pertes importantes de TFPB pris en charge par le budget de l'Etat afin d'éviter aux communes et intercommunalités concernées par une délocalisation avec démolition de bâtiments industriels de subir des pertes graves de recettes fiscales (**art.138**) ; **(CCBDP non concernée)**
- ✓ Le maintien du caractère facultatif des exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) en faveur (**art.143**) : **(CCBDP non concernée)**
 - d'une part, des logements ayant fait l'objet de travaux de rénovation énergétique,
 - et d'autre part, des logements neufs présentant un niveau de performance énergétique élevé.

Par ailleurs, le texte reporte au 1er janvier 2025 l'entrée en vigueur de l'actualisation de l'exonération de TFPB en faveur des logements anciens rénovés ;

- ✓ L'assouplissement des règles de lien entre les taux des différentes impositions locales pour "redonner des marges de manœuvre aux élus locaux dans leur politique fiscale" (**art.151**);

(La CCBDP est concernée par cette disposition : application de la majoration spéciale THRS)

Le projet de loi de finances pour 2024 : La taxe de séjour et la TEOM

- ✓ Le lancement, au plus tard le 1er juin 2024, de l'expérimentation d'un service de télédéclaration centralisé de la taxe de séjour par les plateformes numériques de réservation d'hébergement, mis en œuvre par l'administration fiscale (**art. 129**) ;
(CCBDP non concernée)
- ✓ La création de la taxe additionnelle avec un plafond de 200 % aux taxes de séjour en vigueur en Île-de-France avec affectation à Ile-de-France Mobilités (**art.140**) ;
(CCBDP non concernée)
- ✓ L'assouplissement des conditions de mise en œuvre de la tarification incitative pour permettre aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de n'instituer la part de tarification incitative de la TEOM que sur les seuls territoires des communes qui disposent d'une proportion de logements collectifs inférieure à 20 % (**art.150**). **(CCBDP non concernée)**

Le projet de loi de finances pour 2024 : en matière de comptabilité

La mise en place obligatoire d'une comptabilité verte dans les collectivités sur les collectivités de plus de 3 500 habitants. (La CCBDP est concernée à partir du CA 2024)

Le budget vert constitue une nouvelle classification des dépenses budgétaires et fiscales selon leur impact sur l'environnement et une identification des ressources publiques à caractère environnemental.

La mise en œuvre pour les collectivités est progressive.

- L'application du budget vert à compter du compte administratif (ou du compte financier unique) pour l'exercice 2024, et le maintien d'une application facultative du budget vert pour le budget primitif, conformément aux souhaits des élus locaux (**art.191**)
- En 2024, celles-ci devront présenter leurs dépenses d'investissement selon leur impact environnemental afin de déterminer les dépenses qui contribuent négativement ou positivement, aux objectifs de transition écologique du pays. Au niveau de la dette, le budget et le compte administratif des collectivités concernées comporteront un état annexé intitulé "État des engagements financiers concourant à la transition écologique". Cet état présentera l'évolution sur l'exercice concerné du montant de la dette consacrée à la couverture des dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent positivement, aux objectifs environnementaux. Par ailleurs, il indiquera la part cumulée de cette dette au sein de l'endettement global de la collectivité.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20240326-026_2024-DE
en date du 08/04/2024 ; REFERENCE ACTE : 026_2024

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

CA 2023

CCBDP - Clôture des Comptes 2023		Budget Général Consolidé	Budget SPANC	Budget ZA	Budget Transport	Budget Livraison Repas	Budget GEMAPI
Fonctionnement	Report 2022	2 798 972,63 €	34 585,80 €	- 45 507,90 €	18 213,24 €	- 44 188,67 €	224 621,00 €
	Résultat 2023	1 643 891,14 €	- 829,79 €	45 507,90 €	9 055,81 €	45 007,46 €	- 53 893,77 €
	Solde de Clôture 2023	4 442 863,77 €	33 756,01 €	- €	27 269,05 €	818,79 €	170 727,23 €
Investissement	Report 2022	-152 772,72 €	8 464,33 €	- 119 966,29 €	44 424,32 €	- €	- €
	Résultat 2023	-1 001 728,82 €	- 1 035,64 €	- 66 218,97 €	2 783,30 €	- €	- €
	Solde de Clôture 2023	-1 154 501,54 €	7 428,69 €	- 186 185,26 €	47 207,62 €	- €	- €
Restes à Réaliser	Dépenses RAR	2 437 816,68 €	- €	- €	- €	- €	- €
	Recettes RAR	1 813 501,11 €	- €	- €	- €	- €	- €
	Solde des RAR	-624 315,57 €	- €	- €	- €	- €	- €
Résultat cumulé fonctionnement		4 442 863,77 €	33 756,01 €	- €	27 269,05 €	818,79 €	170 727,23 €
Résultat cumulé investissement (dont RAR)		-1 778 817,11 €	7 428,69 €	-186 185,26 €	47 207,62 €	0,00 €	0,00 €

AFFECTATION DU RESULTAT

Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	1 778 817,11 €	- €		- €	- €	- €
Report Excédent de Fonctionnement (002)	2 641 889,33 €	33 756,01 €	- €	27 269,05 €	818,79 €	170 727,23 €
Report Excédent ou déficit d'investissement (001)		7 428,69 €	- 186 185,26 €	47 207,62 €	- €	- €

BUDGET PRINCIPAL APPROCHE PAR COMMISSION

SCOT : (Elu(e)s représentant la CCBDP : **RUYSSCHAERT Christelle 1^{er} Vice Président** du SCOT ; **COMBES Pierre** (Membre du Bureau) BERNARD Sébastien ; LAGET Jean-Michel ; PEYRON Roland ; SALIN Olivier; DAYRE Thierry)

En 2024, poursuite des études dans la perspective de l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique (Mars 2025 1^{er} version pour validation) . (13 réunions prévues durant l'année 2023 réparties entre les 4 commissions (Commission 1 Se loger/ Habiter/ Energie ; Commission 2 Préserver/ Valoriser ; Commission 3 Produire/ Travailler ; Commission 4 Se Déplacer/ Se Cultiver/Consommer) .

La contribution 2024 de la CCBDP reste inchangée par rapport à 2023 soit 25 000 € de cotisation.

PCAET : (Délibérations N°239/2023 ; 76/2023; 161/2021;88/2021;87/2021; N°9/2020, 125/2019; 240/2017)

En 2024, le PCAET entre dans sa phase de validation définitive. Seront définis les modalités de pilotage et la finalisation du programme d'action dans les objectifs pour tendre vers la neutralité carbone en 2050. (12 970 €). Le poste de chargé de mission Transition écologique (déli N° 237-2023) est rattaché à cette compétence (Dépense : 33 820 € / Recette 15 000 €) (**RAC : + 18 820 € arrondi à 18 500 €**)

MOBILITE : (Délibérations N° 20-2021/ N°121-2021/N°39-2022/ N°208-2022/N°16-2023/N°35-2023/ N°143-2023/ N°188-2023/ N°189-2023;N° 220-2023)

Le budget 2024 traduit la mise en œuvre des actions issus du Schéma des Mobilités validé par **délib N°35-2023**. Dans le cadre du programme Avenir montagne Mobilité (**délib N° 188-2023**) de l'ANCT, la CCBDP a été retenue pour 3 actions qui ont toutes démarrées en 2023. Les dépenses et recettes sont sur 3 ans avec une dépense éligible de 235 000€ et une recette de 100 000€. Un versement d'acompte de 50 000€ a eu lieu en décembre 2022. Le versement du tout solde se fera fin 2025. Dans le cadre du programme Avenir Montagne Mobilité nous avons :

- Le service de prêt découverte gratuit de VAE (4eme édition) : Dépenses 8 500€ ; action pluriannuelle subventionnée de 2023 à 2025
- Le service de location VAE longue durée pour public précaire (lancement 2023) : Dépenses 6 600€ (marché entretien VAE) ; 6 600€ (prévisionnel pour les opérateurs avec déduction en atterrissage des recettes des locations) ;
- La Centrale de Mobilité (lancement 2023) en transversalité avec l'attractivité, avec du rattachement pour la phase de faisabilité : Dépenses 47 000€ à engager en 2024 le projet concret (prototype et lancement) et le finaliser en 2025

MOBILITE :

Des actions complémentaires du Schéma des Mobilités sont également prévues :

- Le Bonus vélo (aide à l'acquisition d'un VAE, 2nd édition) : 10K€ pour environ 50 à 70 aides à des particuliers.
- Les Plan mobilités entreprises avec des animations de Vélo école seront menés avec DROMOLIB ainsi que le Challenge Mobilité
Dépenses 1 650€ / Evènementiel : Tour de France 1 500 €.

Les partenariats :

- DROMOLIB convention cadre 5 300 € + 6 000 € pour le programme « Savoir rouler à vélo » avec des recettes à aller chercher (CEE Génération vélo 40% + Pref prévention routière objectif 40%)
- ADRETS 2 600€ : Animation et mise en œuvre de la démarche SMART COMMUNITY en lien avec la CENTRALE en transversalité avec Mobilité/Attractivité/Santé.

Personnel : Recrutement d'un poste de Chargé de mission transition écologique avec du Fonds vert à 50%. Recrutement d'un stagiaire pour les Mobilités. **Total commission : 1,9 ETP / Evolution 2023-2024 charge de personnel : + 18 500€**

Evolution du reste à charge 2023-2024 : + 18 500 € RH + 34 500€ en actions et 45 000 € en investissement soit 98 000 €.

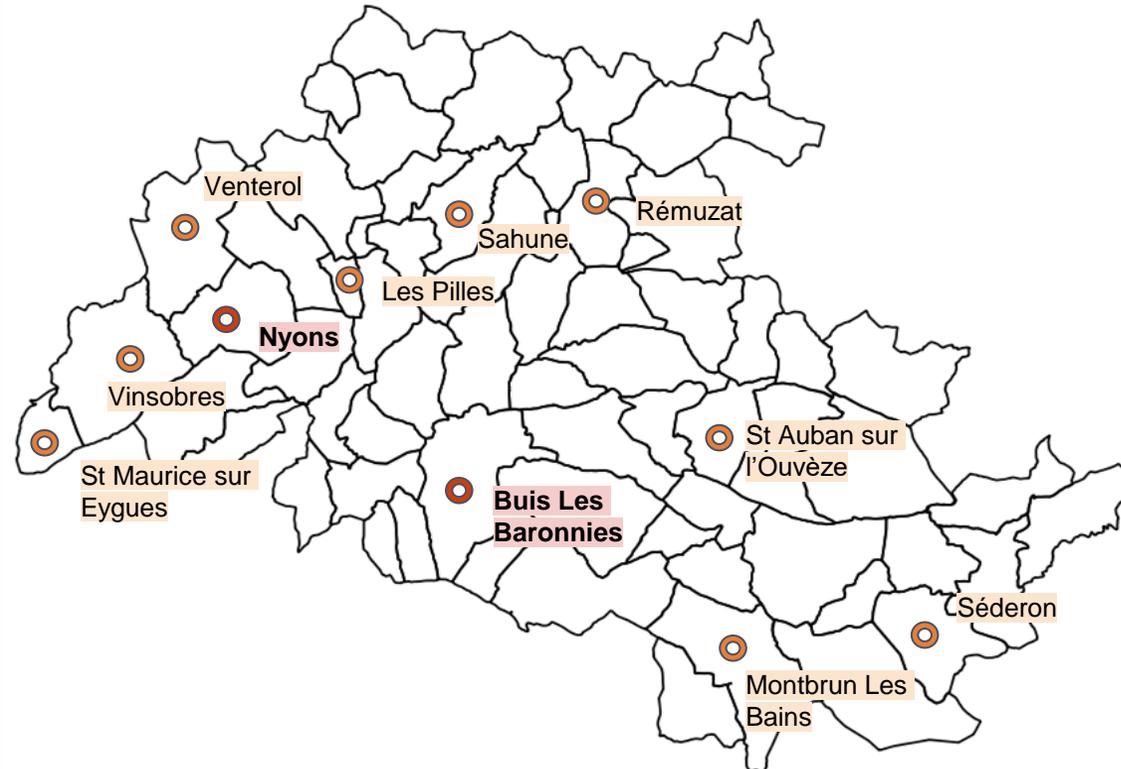
Chap 011 article 62 : +23,5 K€ centrale de mobilité ; +11 K€ actions VAE

Chap 012 : + 18,5 KE (+ 1ETP)

HABITAT : (délibérations du N°009-2022/ N° 011-2022/ N°111-2022 /N°112-2022/ N°139-2022/N°94-2023 ;N° 121-2023 /145-2023; 240-2023/)

L'élaboration de l'étude Habitat, démarrée en 2022 et réalisée à travers le Programme des Petites Villes de Demain, de Nyons et Buis, est portée à l'échelle de l'intercommunalité, afin de garder une cohérence et une équité territoriale avec à sa clé l'élaboration à venir d'un PLH. Par cette dynamique mise en œuvre par ces 2 centralités, l'ensemble de l'intercommunalité gagne en attractivité, car le logement est l'un des facteurs essentiels dans l'équation, aussi bien pour nos entreprises que pour des enjeux de solidarités.

En complément de l'intervention acquise pour les communes de Nyons et Buis les Baronnie dans le cadre du programme Petite Ville de Demain, la CCBDP a exprimé auprès de l' ANAH son souhait de prévoir une intervention sur l'ensemble des communes du territoire. Il résulte de cette démarche et après avoir pris en compte la situation dans chacune des communes, 9 communes se sont également engagées dans la démarche.



L'objectif est de finaliser l'étude pré opérationnelle afin de signer la convention OPAH durant le 1^{er} semestre 2024 et engager la mise en œuvre du dispositif avant la fin de l'année 2024.

L'engagement de l'ANAH est de mobiliser **2 383 648€ TTC /an durant trois ans** pour le financement de travaux favorisant l'amélioration de l'habitat. En contrepartie la contribution de la CCBDP (investissement) s'élèverait à **105 000 € TTC /an**. L'objectif annoncé vise la rénovation de près de 400 logements en 3 ans. La mobilisation de ces financements pourra générer **4 à 4 500 000 €** environ de travaux consacrés à la rénovation de l'habitat.

Par ailleurs l'animation de ce dispositif sera financée à hauteur de **477 350 € TTC /an** avec une participation financière (fonctionnement) de la CCBDP de **100 000 € TTC /an**. Cette animation sera confiée à un prestataire qui mobilisera 3,8 ETP par an durant la durée du dispositif.

En complément à cette action volontariste dans le domaine de l'habitat, la CCBDP sera amenée à se prononcer sur la mise en place d'un Programme Local de l'Habitat, document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat à l'échelle de la CCBDP.

L'ensemble des autres actions en faveur de l'habitat représente une dépense de 47 474 € dont 26 400 € en ce qui concerne la Service Public de Rénovation de l'Habitat.

ADS (délibération du N°110-2022)

Comme les années précédentes le service ADS (2ETP) réalisera ses missions pour les communes adhérentes. Le coût de ce service est pris en charge à hauteur de 20% par la CCBDP et refacturé à hauteur de 80% aux communes. En 2024, 16 communes bénéficient de ce service.

A noter qu'à la suite du transfert de pouvoir de publicité à l'échelon communale, les modalités selon lesquelles le service sera en mesure de proposer l'instruction des demandes d'autorisation seront étudiées et proposées aux communes durant le 1^{er} semestre 2024.

Archives : Comme les années précédentes le service archives, composé de 1,8 ETP, interviendra dans les communes et la CCBDP .

Personnel : 4,6 ETP / Evolution 2023-2024 charge de personnel : + 16 500€ RH + 55 000 € Actions (OPAH) + 103 000 € OPAH en investissement soit + 174 500€

Chap 011 article 62 : + 40 K€ marché OPAH + 15 K€ marché étude OPAH

Chap 012 : + 16,5 KE (+ 0,4 ETP)

Investissement :
 Habitat / Aides aux travaux OPAH
 10 000€ TTC (pour la réhabilitation
 des logements propriétaires
 bailleurs et occupants)
Val d'Eygues

Fonctionnement :
 Habitat / Animation-
 suivi-évaluation
 (recrutement d'un
 opérateur)
 61 500€ TTC
CCBDP

Fonctionnement :
 Habitat / Service
 Public de la
 Performance
 Energétique de
 l'Habitat - SPPEH
 26 500€ TTC
CCBDP

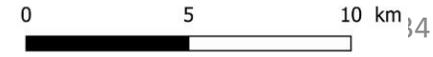
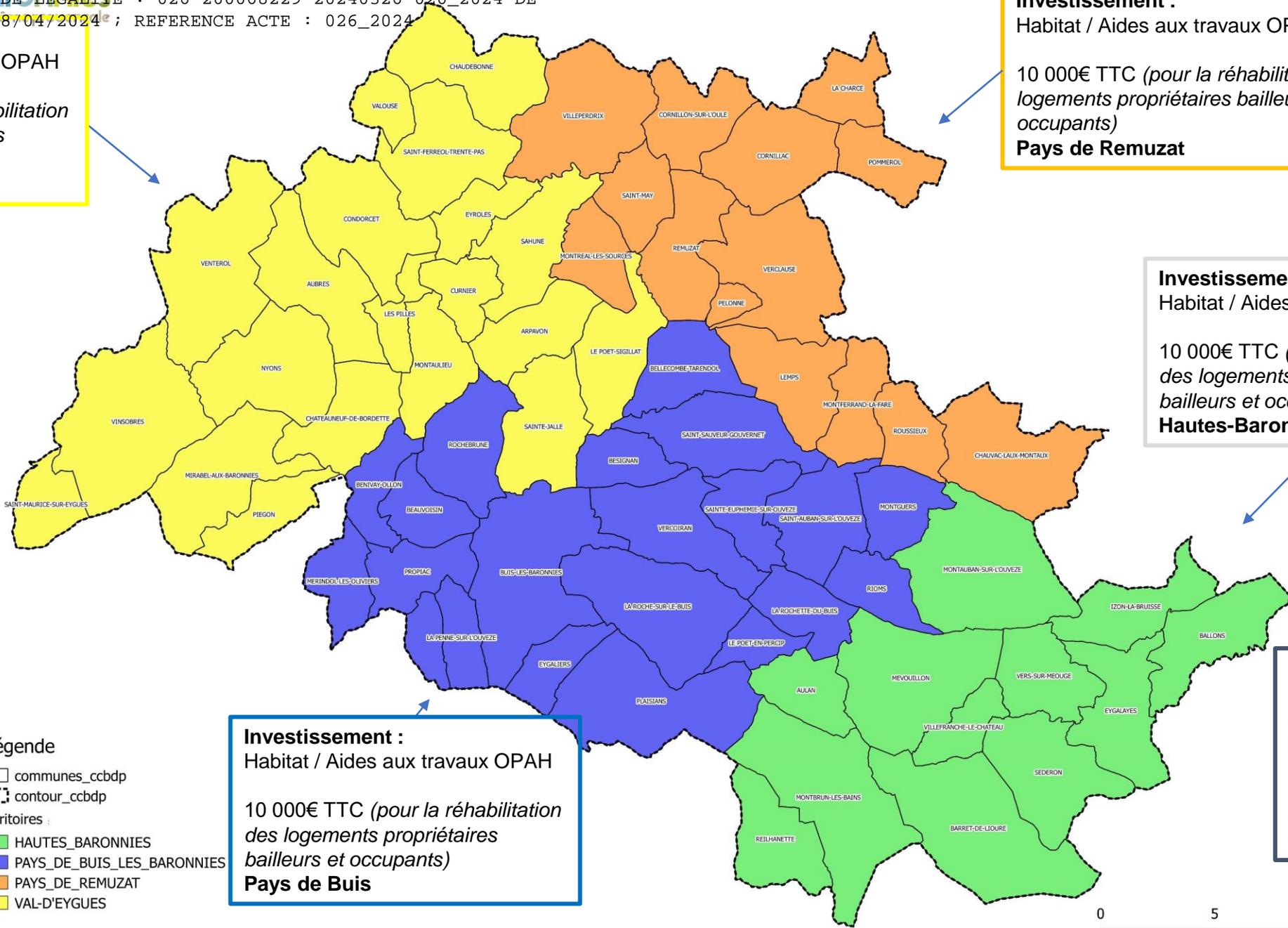
Fonctionnement :
 Habitat / Mission
 d'architecte conseil
 6700€ TTC
CCBDP

Investissement :
 Habitat / Aides aux travaux OPAH
 10 000€ TTC (pour la réhabilitation des
 logements propriétaires bailleurs et
 occupants)
Pays de Remuzat

Investissement :
 Habitat / Aides aux travaux OPAH
 10 000€ TTC (pour la réhabilitation
 des logements propriétaires
 bailleurs et occupants)
Hautes-Baronnies

Investissement :
 Habitat / Aides aux travaux OPAH
 10 000€ TTC (pour la réhabilitation
 des logements propriétaires
 bailleurs et occupants)
Pays de Buis

Fonctionnement :
 Habitat / Adhésion
 ADIL, CAUE,
 partenariat
 SOLIHA...
 58 844€ TTC
CCBDP



Entretien sentiers (5 000 € environ) : Il s'agit d'une action récurrente et qui s'inscrit dans le cadre de la valorisation touristique de notre territoire. **15 associations** (+ 1 en 2023) se sont investies au côté de la CCBDP dans l'entretien de 989 km sur 1 920 km (51 %) de chemins de randonnée dont la contribution financière pour la CCBDP est de 1€ le km entretenu. Cette contribution vient en complément de l'aide apportée par le Département qui est de 10 €/km. (délibération N°113-2022). Une démarche de sous-traitance de l'entretien (VTT) a été testée sur une partie du linéaire en régie CCBDP et sera renouvelée en 2024 dans les mêmes conditions financières que le soutien aux associations. La CCBDP a également travaillé sur la réédition du cartoguide Val d'Eygues VTT avec l'Office de Tourisme.

En 2023, la pose de 3 nouveaux éco compteurs et l'accès aux données traitées de l'ensemble des éco compteurs du territoire ont été menés en partenariat avec le PNR (4 000 € représentant 30 % du reste à charge pour l'achat). Pour 2024 cette action n'est pas reconduite et sera programmée pour 2025.

D'autre part, le CD 26 a procédé à la pose de 50 poteaux directionnels de randonnée ainsi qu'au remplacement de lames sur 7 poteaux directionnels supplémentaires sur le territoire du Pays de Buis pour un montant de 15 109, 20 euros TTC. Un travail en ingénierie pour accompagner la mise en œuvre a été réalisé en interne par la CCBDP

VTT : La commission a élaboré un diagnostic visant à requalifier le réseau VTT du Val d'Eygues (Cross country + création d'une offre moderne enduro) et a planifié des travaux d'aménagement pour 2024 (**3 750 € TTC**). L'objectif est de disposer d'un véritable outil de travail pour les professionnels et proposer aux clubs et vacanciers une offre aux standards actuels de la discipline. Cette phase test, si elle est concluante, sera étendue à l'ensemble des territoires d'ici la fin du mandat. A terme, l'entretien annuel du réseau VTT est estimé à environ 15 000 € TTC avec un reste à charge d'environ 40%.

Il est également proposé que la CCBDP apporte un soutien financier de l'association Tonton Riders dans le cadre d'un programme pluriannuel de développement du Bike Park associatif de Nyons (6 400 € TTC), dépense inscrite en investissement qui génère un besoin d'autofinancement équivalent

Vélo routes Voie Verte : Le projet d'aménagement Vélo Route Voie Verte pour un montant total de 705 934.00 € (délibération N° 139/2023, N°180/2021, N°78/2019) a été lancé et devrait être finalisé en avril 2024. Les subventions mobilisées sont les suivantes : Région 250 000 € , Département 110 000 € , Etat 80 000 €).

Escalade : Depuis l'automne, la commission travaille sur la structuration d'un nouveau champ d'intervention à savoir la gestion des Sites Naturels d'Escalade en partenariat avec les clubs, le Département et la FFCAM. La proposition d'un transfert de compétence sera soumise au conseil communautaire en mars 2024. Cette nouvelle compétence générera un reste à charge estimé à environ **5 000 € /an**

Personnel Total commission : 1,6ETP (hors stagiaire) / Evolution 2023-2024 charge de personnel : stable

Reste à charge à financer 2024 :

- + 3 750 Aménagements nouveaux**
- + 5 000 Escalade**
- + 26 750 € en investissement (+4 500 € opération d'aménagement plein air
+ 22 250 € investissement hors opération)**

soit + 35 500€

Chap 011 article 60 : + 3,75 K€ aménagements réseau VTT **article 61** : + 5 K€ escalade

Investissement :
Aménagement
d'itinéraires VTT enduro
(phase test année 1)

3 000 € TTC
Val D'Eygues

Investissement :
Création de 5 Vélo routes Voie
Verte

705 934.00 €
CCBDP

Investissement :
Contribution au
développement de l'espace
VTT de descente associatif

6 400€ TTC (Subvention à
l'investissement :)
Nyons

Investissement :
Prise de compétence
« escalade »

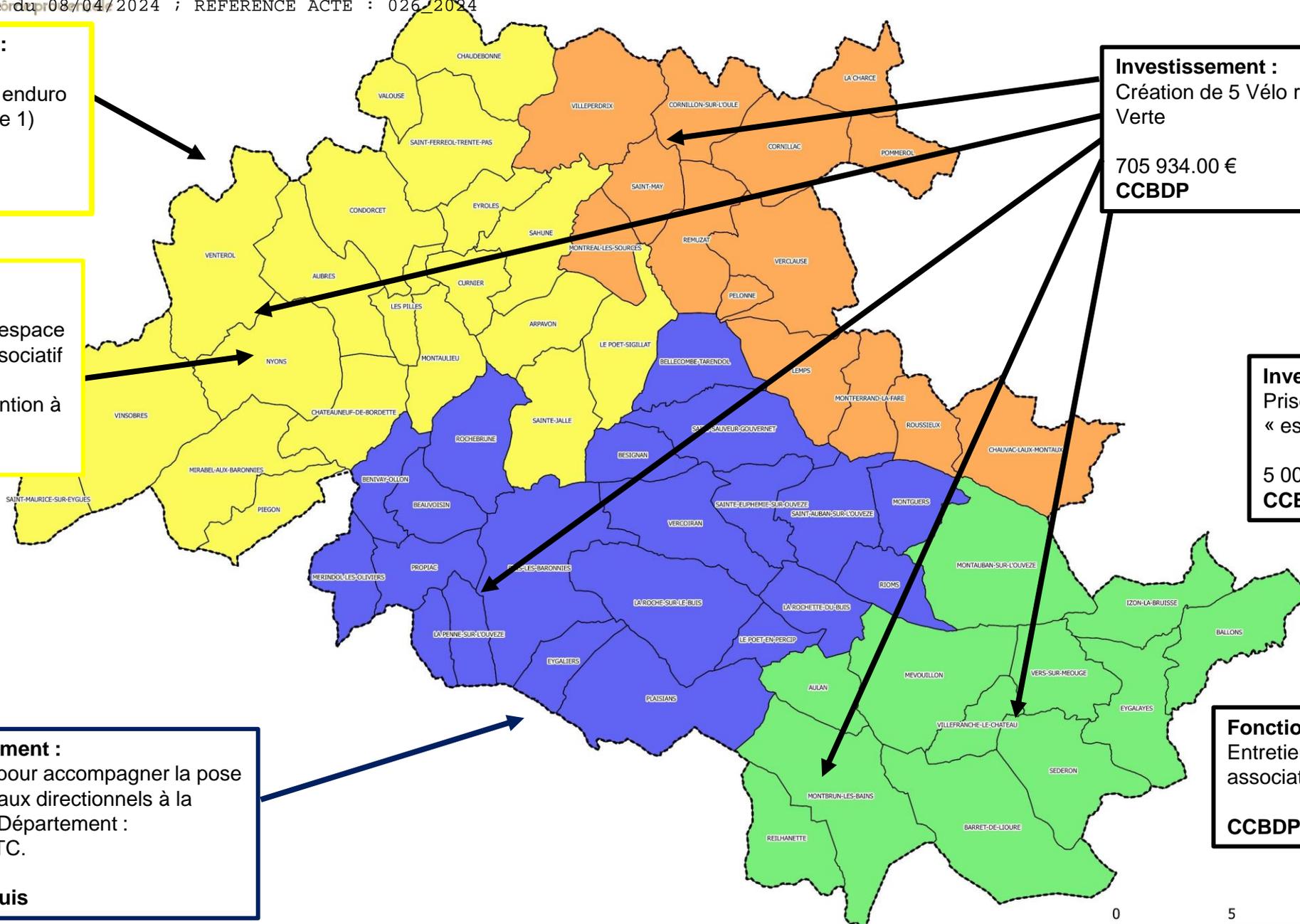
5 000 € TTC de reste à charge
CCBDP

Investissement :
Ingénierie pour accompagner la pose
de 50 poteaux directionnels à la
charge du Département :
15 109 € TTC.

Pays de Buis

Fonctionnement :
Entretien des sentiers avec les 15
associations partenaires (989 km)

CCBDP



Le budget 2024 est en augmentation par rapport à 2023 avec des dépenses à hauteur de 289 000 €

Le reste à charge pour la collectivité augmente passant de 225 000 € en 2023 à 264 000 € en 2024 soit + **39 000 €**

2 éléments expliquent cette évolution :

- la fin du programme Leader une autre Provence qui co-finançait le volet agricole et la démarche d'attractivité, (**14 000 €**)
- l'intégration dans le budget 2024 d'une enveloppe financière de crédits d'études de 50 000 € pour poursuivre la requalification de sites industriels (travail avec l'Epura). (**25 000 €**)

Artisanat – commerce

En 2024, il sera maintenu un crédit affecté aux aides directes pouvant être apportées aux artisans/commerçants, à l'aide à l'immobilier d'entreprise et soutien aux entreprises à hauteur de 45 000 €. dont :

- 33 000 € de subventions directes aux entreprises
- 12 000 € de participation à la CCI et Chambre de métiers pour la poursuite de l'accompagnement individuel et /ou collectif des entreprises.

Cette année, l'accompagnement concernera également les entreprises industrielles

Le service poursuivra son soutien à l'association initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale qui accompagne la création d'activités (16 000 €).

Attractivité

Un crédit de 18 000 € est inscrit afin de poursuivre la démarche d'attractivité et sa déclinaison en plan d'actions qui viendra s'articuler avec le projet de territoire.

Opération SIL : Poursuite du programme de la campagne de rénovation de la signalétique. 2024 clôturera la fin de ce programme.

Zones d'activités et locaux d'activités

- Poursuite des études opérationnelles et acquisition des terrains pour les nouvelles ZA de Nyons (délib N° 241-242-243/2023) et de Buis-les-Baronnies.
- En 2024, EPORA a réalisé l'acquisition immobilière de l'entreprise CANO (délib N°211-2022). Engagement d'un travail prospectif d'économie et gestion de projet sur l'espace Cano...
- Poursuite du travail d'étude avec l'Epورا pour le rachat et la requalification de friches : Cornillon sur l'Oule, ZA la Palun (crédit d'études de 50 000 € prévu co-financés à 50 % par Epورا).

Agriculture

Poursuite des actions en matière d'installation, de transmission et d'accès au foncier agricole (10 000 €). Le service s'impliquera également dans le cadre du programme alimentaire de territoire porté par le Pnr des Baronnies provençales.

Personnel : Total commission : 1,6ETP (hors stagiaire) / Evolution 2023-2024 charge de personnel : stable

Evolution du reste à charge 2023-2024 en fonctionnement : + 39 000 €

Chap 011 article 617 : + 50 K€ étude requalification ZA (article 7478 : +25 K€ recette EPORA)

Espace test agricole
Les Pilles

Partenariat SAFER
 sur biens sans maîtres
Cornillon-sur-l'Oule

EPORA : fiche
 Cornillon
Cornillon-sur-l'Oule

Etude devenir site
 plateforme de
 compostage
Rémuzat

Commercialisation ZA
 Grand Tilleul
 Etude extension ZA
 Grand Tilleul et
 acquisition foncière
Nyons

Déploiement de
 la SIL
Piégon

Déploiement de la SIL
**Pays de Buis-les-
 Baronnies**

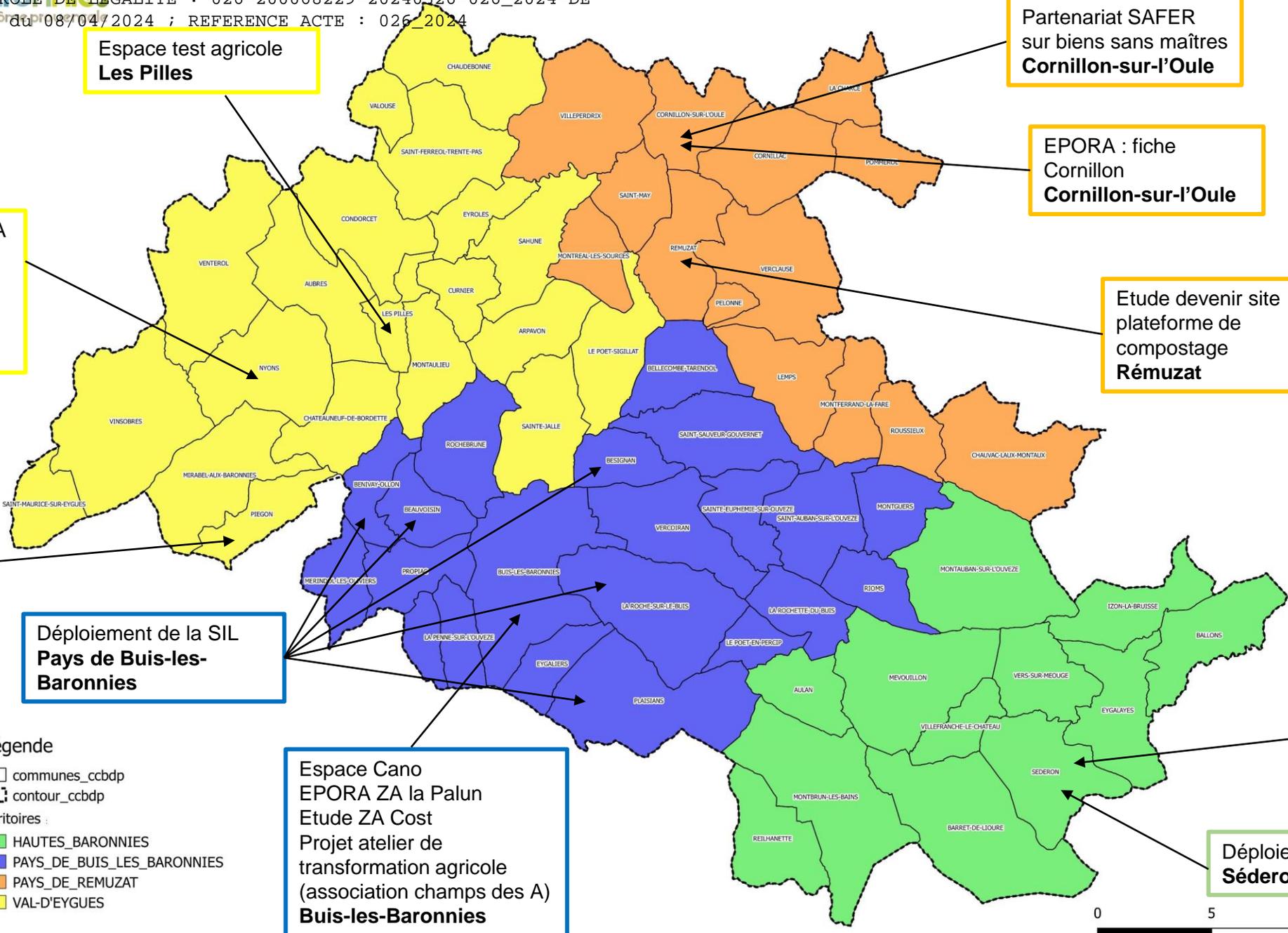
Espace Cano
 EPORA ZA la Palun
 Etude ZA Cost
 Projet atelier de
 transformation agricole
 (association champs des A)
Buis-les-Baronnies

Commercialisation ZA
 plan d'Oriol
Séderon

Déploiement de la SIL
Séderon

Légende

- communes_ccbdp
- contour_ccbdp
- territoires :
- HAUTES_BARONNIES
- PAYS_DE_BUIS_LES_BARONNIES
- PAYS_DE_REMUZAT
- VAL-D'EYGUES



Office de tourisme : la délibération N° 183-2021 a acté une subvention annuelle accordée à l'OT à 560 000 € pour 2024 (identique à 2023).

Versement d'une **subvention exceptionnelle de 40 000 € à l'office de tourisme** pour, d'une part, participer à l'aménagement des nouveaux locaux sur Buis et, d'autre part, conforter le BIT de Mirabel aux Baronnies dont installation d'une borne 24/24.

Soutien à la 2^{ème} tranche du dossier **Leader 'Bien-être et du thermalisme'** (4 100 € de subvention).

Par ailleurs les **frais d'entretien des bâtiments** s'élèvent à 40 000 €. (+ 5 000 €)

Transformation du BIT de Vinsobres en Point Information Touristique en partenariat avec la superette du village : **4 200 €** de subvention.

Taxe de séjour : L'année 2023 a été une bonne année en termes de collecte (470 000 €). La réorganisation du service (affectation de 0,5 ETP) en 2024 devrait encore améliorer cette collecte + réflexion sur une augmentation des tarifs pour se mettre en cohérence avec les territoires voisins.

Reversement obligatoire au Département de la taxe de séjour additionnelle : 41 000 €. (+ 10 000 €)

Le montant inscrit au BP 2024 se veut réaliste avec des recettes taxe de séjour budgétées à hauteur de 550 000 €. En 2024 le conseil délibérera pour approuver un ajustement des tarifs en référence aux pratiques constatées en Drôme Provençale et Vaucluse.

Soutien aux secteurs associatifs : Suite aux accords de fusion, maintien de l'enveloppe de 17 350 € (territoire de Buis et des hautes Baronnies).

Soutien aux projets touristiques communaux : Suite aux accords de fusion reversement de 10 000 € en fonctionnement et de 25 000 € en investissement (territoire du Val d'Eygues).

La masse salariale 2024 de la Commission E s'élève à 49 690 € et représente 0,90 ETP.

En investissement : Inscription d'un montant de **75 000 €** en vue de la réhabilitation / agrandissement de locaux abritant des Bureau d'information touristique et Point information touristique (maison des Vautours à Rémuzat, Maison France services à Séderon, BIT de Montbrun les Bains.)

Personnel : Total commission : 0,9 ETP (hors stagiaire) / Evolution 2023-2024 charge de personnel : +0,25 ETP

Chap 012 : + 0,25 ETP + 8 K€

Chap 65 article 65741 : + 40 K€

Légende

- communes_ccbdp
- contour_ccbdp

territoires :

- HAUTES_BARONNIES
- PAYS_DE_BUIS_LES_BARONNIES
- PAYS_DE_REMUZAT
- VAL-D'EYGUES

OSM_réalisation : SIG-QGIS

Soutien aux projets touristiques communaux
 35 000 €
Condorcet, Curnier, St Ferréol, Sahune, Aubres, Venterol, Vinsobres, Ste Jalle

BIT Nyons

Transfert point info tourisme à la superette
Vinsobres

Maison du vin et du tourisme
Mirabel-aux-Baronnies

Transfert des locaux du BIT
Buis-les-Baronnies

133 adhérents à l'OT (24 %)
Pays de Buis-les-Baronnies

159 954 nuitées touristiques (26%)
Pays de Buis-les-Baronnies

Soutien aux projets associatifs
 7 400 € TTC
Pays de Buis-les-Baronnies

Agrandissement BIT (2^{ème} tranche dossier LEADER Bien être et du thermalisme)
Montbrun-les-Bains

330 449 nuitées touristiques (54%)
Val d'Eygues

247 adhérents à l'OT (45%)
Val d'Eygues

Réhabilitation maison des Vautours
Rémuzat

34 428 nuitées touristiques (6%)
Pays de Rémuzat

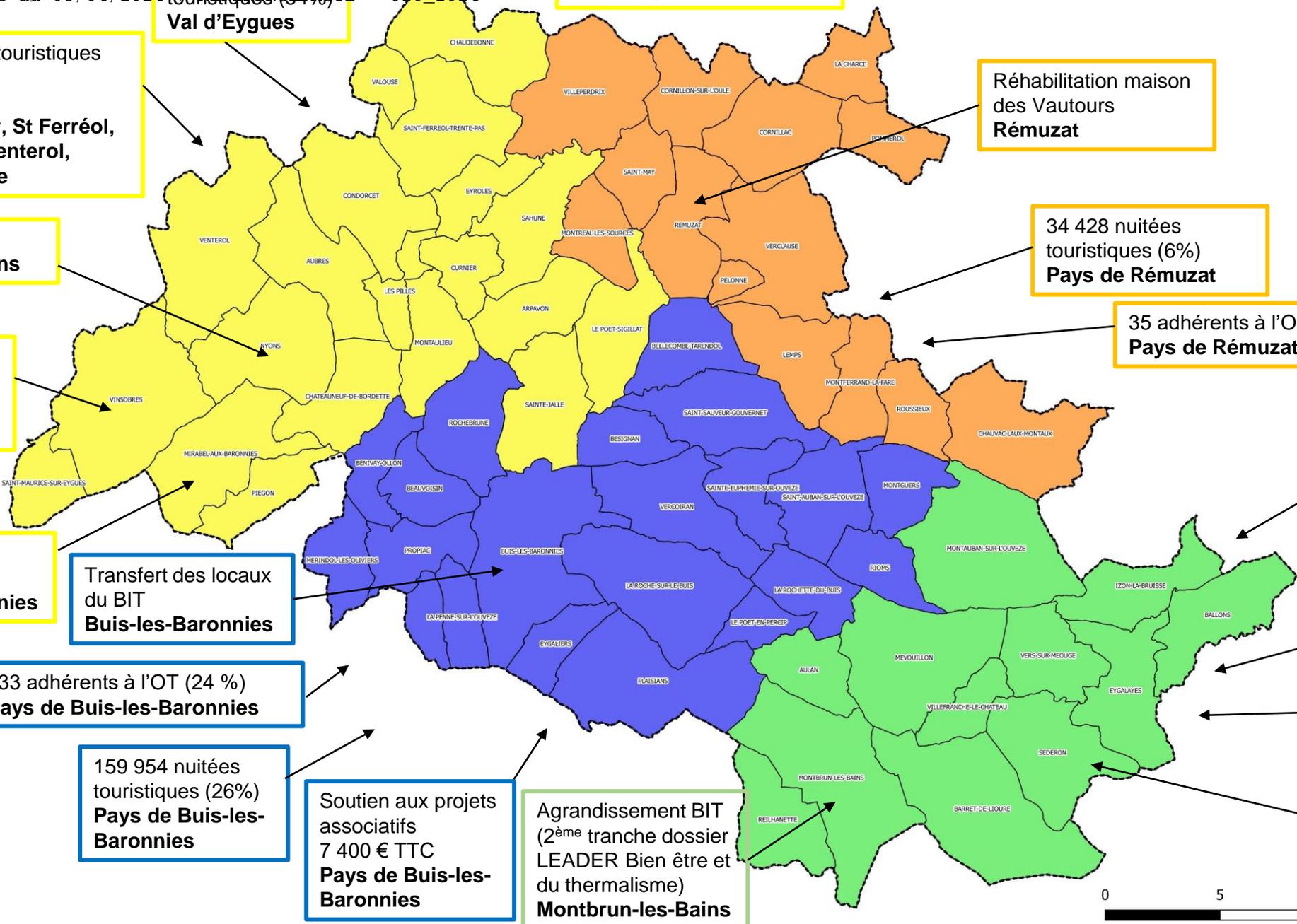
35 adhérents à l'OT (7%)
Pays de Rémuzat

Soutien aux projets associatifs
 9 000 € TTC
Hautes Baronnies

88 211 nuitées touristiques (14%)
Hautes Baronnies

133 adhérents à l'OT (24%)
Hautes Baronnies

Point info tourisme intégré à la MFS
Séderon



Rapport d'Orientation Budgétaire & Synthétique 2024 - COMMISSION F Présidente : Nadia MACIPE VP délégués : Claude BAS , Eric RICHARD, Alain NICOLAS Michel GREGOIRE . (Mutualisation)

Les démarches de mutualisation engagées permettent, d'une part, aux communes de bénéficier d'un accompagnement en termes d'ingénierie administrative pris en charge par la CCBDP quand cela est nécessaire mais également de bénéficier de la mise en place d'un réseau de secrétaires.

En 2023, la CCBDP a **recruté une troisième secrétaire mutualisée** à la demande des communes de Les Pilles, St-Ferreol et du SIVOS de Condorcet. La mise en place du secrétariat mutualisé (Délibération N° 158/2021) génère des créations de postes dans les effectifs de la CCBDP et des coûts supplémentaires en matière de charges salariales qui sont néanmoins intégralement refacturés aux communes.

Les bases d'un **réseau des secrétaires communales** ont été bâties. 2 séries de journées de rencontre ont été effectuées au printemps et à l'automne. Cette démarche vise à apporter aux agents de l'information via des intervenants, de créer un temps d'échanges sur des problématiques communes entre professionnel(le)s exerçant le même métier.

2 formations auxquelles 26 agents communaux ont participé ont été mises en place. Pas assez d'élus inscrits pour les formations 2023.

9 communes ont souhaité bénéficier de l'achat groupé de sel de déneigement en 2023

En 2024, la CCBDP va renforcer le fonctionnement du secrétariat mutualisé via la prise en charge en interne de 19h00 de travail visant d'une part à tester l'intervention dans les communes en cas d'arrêt maladie (Val d'Eygues et Pays de Rémuzat) et d'autre part d'apporter un renfort à la CCBDP en l'absence d'intervention.

Rapport d'Orientation Budgétaire & Synthétique 2024 - COMMISSION F Présidente : Nadia MACIPE VP délégués : Claude BAS , Eric RICHARD, Alain NICOLAS Michel GREGOIRE . (Mutualisation)

Par ailleurs, une proposition technique d'intervention à distance depuis la CCBDP sur les ordinateurs des Mairies est en cours de test. Le principe serait de permettre de palier aux tâches les plus urgentes dans les communes en cas d'absence durable de personnel (comptabilité principalement).

Deux séries de rencontre du nouveau réseau des secrétaires de mairie auront lieu au printemps et à l'automne

Une réflexion est en cours pour la mise en place d'une démarche mutualisée pour l'achat et la pose de défibrillateurs. (report de 2023)

Un travail d'accompagnement des communes (suivi + formation élus et secrétaires) à la mise en place des Plans Communaux de Sauvegarde est en en cours avec le soutien de Juliette SPANO, agent de la commune d'Aubres.

3 formations sont déjà en cours de programmation avec 52 agents communaux recensés. Des journées de formations à destination des élus sont en cours de programmation. Enfin, un cycle de formation avec pole emploi et le CDG 26 au métier de secrétaire de mairie est en cours d'étude par les partenaires et devrait démarrer en 2024.

Pour assurer le suivi de ces démarches d'ingénierie une fraction d'un poste ADS (0,2 ETP) prise en charge par la CCBDP est affectée à ces missions.

Personnel : 3,64 ETP (soit + 1 ETP) / Evolution 2023-2024 charge de personnel : + 40 000 € dont 50% de recettes. Reste à charge de 20 000 €

Chap 012 : + 1 ETP 40 K€ (20 k€ en recette article 70845)

Secrétariat mutualisé :

Mise à disposition d'une secrétaire pour les remplacements ponctuels lors d'arrêt maladie de longue durée

Val d'Eygues & Pays de Rémuzat

Ingénierie d'animation :

Animation du réseau de secrétaires de mairie : secteur 1

Val d'Eygues & Pays de Rémuzat

Secrétariat mutualisé :

Création d'un service d'intervention informatique à distance pour effectuer des tâches prioritaires de comptabilité en cas d'arrêt maladie long d'une secrétaire. Phase test 2024

CCBDP

Ingénierie de projet :

COMMANDE GROUPEE : Accompagnement des communes pour l'acquisition et la maintenance de défibrillateurs

CCBDP

Secrétariat mutualisé :

Mise à disposition des communes de 3 secrétaires mutualisées.

Communes du Val d'Eygues & du Pays de Rémuzat

Ingénierie d'animation :

Animation du réseau de secrétaires de mairie. secteur 2

Pays de Buis & Hautes Baronnies

Ingénierie de projet :

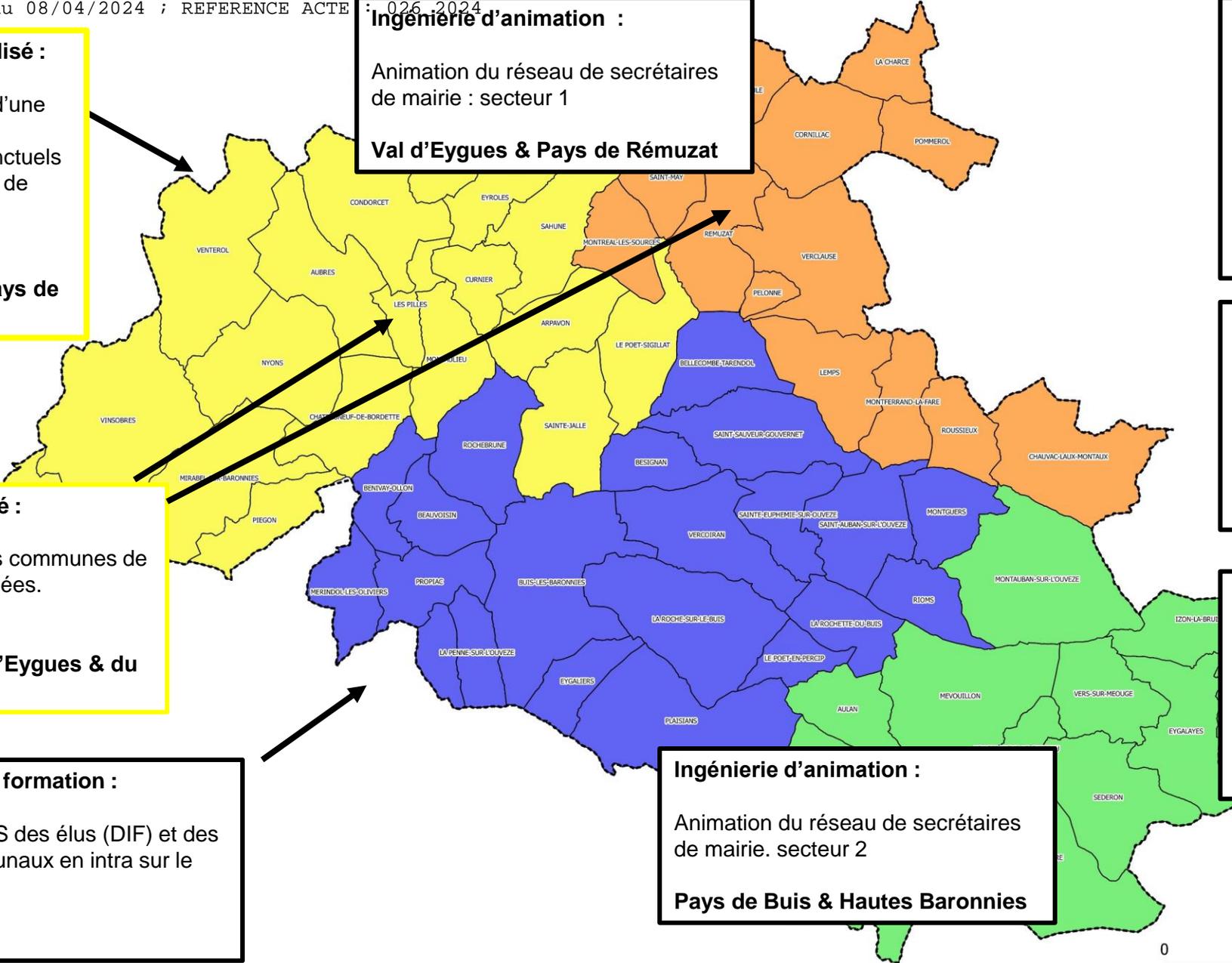
PCS & PICS : Actions de soutien méthodologique des communes pour la réalisation des PCS et lancement de la création d'un PICS en 2024.

CCBDP

Ingénierie de formation :

FORMATIONS des élus (DIF) et des agents communaux en intra sur le territoire.

CCBDP



Par délibération **N°120-2023**, conformément à l'obligation de la mise en place d'un financement unique du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets, de l'instauration de la TEOM sur l'ensemble du territoire. D'un point de vue administratif cette décision a notamment pour conséquence la clôture du budget annexe OM au 31/12/2023.

Missions principales du service :

1. Collecte des déchets
2. Tri et recyclage
3. Prévention des déchets
4. Sensibilisation et éducation
5. Gestion de 3 déchèteries
6. Gestion des 2 quais de transfert
7. Gestion du parc poids lourds
8. Matériels (180 colonnes à verre, 3 200 conteneurs à roulettes)
9. Suivi des évolutions règlementaires et mise en œuvre
10. Gestion des biodéchets

En 2024, le Service Public de la Prévention et de la Gestion des Déchets (SPPGD) sera amené à étudier et mettre en œuvre les évolutions du service

Collecte des cartons bruns

- Entretien et renouvellement du parc conteneurs à roulettes et colonnes à verre
- Gestion des biodéchets
- Plan local de prévention des déchets ménagers assimilés (PLPDMA)
- Nouveau schéma de collecte (conteneurs semi-enterrés /Aériens /enterrés)
- Etude et mise en place d'une redevance spéciale
- **Quai de transfert !!!**
- Locaux sociaux agents de collecte

TABLEAU DE GESTION SPPGD 2024

DEPENSES	2024	RECETTES	2024
011 Charges à caractère général	3 367 463,00 €	70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	198 000 €
60 Achats & Variations de Stock	380 502,00 €	73 Impôts et taxes	4 574 000 €
61 Services Extérieurs	2 582 300,00 €	74 Dotations, subventions et participations	240 581 €
62 Autres Services Extérieurs	395 611,00 €		
63 Impôts et Taxes assimilées	9 050,00 €		
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 114 920,00 €		
Charges Brutes	780 445 €		
Charges Sociales & autres	334 475 €		
014 Atténuations de produits			
65 Autres charges de gestion courante	109 553 €		
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	4 591 936 €	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)	5 012 581,00 €
66 Charges financières (b)	31 448,06 €		
67 Charges exceptionnelles (c)	20 000,00 €		
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	4 643 384 €		
023 Virement à la section d'investissement	402 871 €		
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	123 921 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 871 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (au profit de l'investissement)	526 792 €	Reprise résultat antérieur	130 724 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	5 170 176 €	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)	5 170 176 €

Pour 2024 , maintien du taux de 12,95%

Chap 011 article 60 : + 120 K€ achats de composteurs (60 K € de recettes) ; + 36 K€ carburant pour collecte carton brun ;

article 61 : + 12K€ location quai de transfert ; + 21 K€ sécurisation quai de transfert; +12 K€ entretien véhicule

article 62 : + 83 K€ part fixe SYPROVAL ; + 30 K€ Etude et mis en place Redevance Spéciale et communication

Chap 012 : + 1,33 ETP dont 1 ETP secrétariat + 0,33 ETP Renfort collecte + 48 K€

Investissements 2024. Le montant total des investissements prévus s'élève à **1 474 599 € TTC** de dépenses dont **1 124 599 € TTC** en hors opération dont 914 800 € TTC pour l'acquisition de trois nouveaux véhicules **250 000 € TTC** en opération. **A noter** : par application de la norme comptable M57, les projets qui nécessitent plusieurs exercices budgétaires pour leur réalisation sont inscrits en AP/CP.

LIBELLÉ	Nouveau Quai de Transfert	
CP 2024	Terrain	100 000,00 €
CP2025	études	75 000,00 €
CP 2026	travaux	550 000,00 €
TOTAL AP		725 000,00 €

		CP2024	CP2025	CP2026
Emprunt	300 000,00 €	100 000,00 €	50 000,00 €	150 000,00 €
Subventions / FCTVA	85 437,00 €	- €	12 303,00 €	73 134,00 €
Autofinancement	339 563,00 €	- €	12 697,00 €	326 866,00 €
Total recettes	725 000,00 €	100 000,00 €	75 000,00 €	550 000,00 €

LIBELLÉ	Nouvelle déchèterie Séderon	
CP 2024	Terrain + études	70 000,00 €
CP2025	travaux	835 000,00 €
TOTAL AP		905 000,00 €

		CP2024	CP2025	CP2026
Emprunt	320 000,00 €		320 000,00 €	
Subventions/ FCTVA	140 664,30 €	3 690,90 €	136 973,40 €	
Autofinancement	444 335,70 €	66 309,10 €	378 026,60 €	
Total recettes	905 000,00 €	70 000,00 €	835 000,00 €	- €

LIBELLÉ	Locaux Sociaux	
CP 2024	Maîtrise d'œuvre + Travaux	80 000,00 €
TOTAL AP		80 000,00 €

		CP2024
Emprunt	20 000,00 €	20 000,00 €
Subventions/ FCTVA	23 100,00 €	23 100,00 €
Autofinancement	36 900,00 €	36 900,00 €
Total recettes	80 000,00 €	80 000,00 €

- **Concernant la VOIRIE** : Sur la base du maintien de l'autofinancement mobilisé pour financer les travaux de voirie à un maximum de **584 750 €**. Les marchés ont été renouvelés en 2023 avec un point de vigilance en 2024, dans les conditions de variation du prix du marché en cours d'exécution.

Charge du personnel : 1,40 ETP est affecté à la commission. Cette affectation tient compte du technicien voirie, de l'assistante administrative et marché ainsi que de la supervision assurée par le directeur du Pôle Technique.

- **Concernant ADN** : Conformément à la délibération prise en date du 29/06/2021, l'annuité 2024 de la CCBDP s'élèvera à **772 200 €** en investissement et à **42 000 €** en frais de fonctionnement.

Au 1^{er} janvier 2024, il reste à financer selon les termes de la convention, un montant de 1 544 400€ sur la période 2024-2025. Un montant de **772 200 €** est inscrit au BP 2024. Une consultation sera lancée en 2024 pour lever un emprunt équivalent. La consolidation de cet emprunt, pour tout ou partie, sera réalisé en fonction des offres proposées.

Rapport d'Orientation Budgétaire & Synthétique 2022 – COMMISSION I

Président : Olivier SALIN VP délégué : Christian CORNILLAC (GEMAPI compétence obligatoire)

Charge du personnel : 0,85 ETP est affecté à la commission.

Le coût de l'exercice de la compétence GEMAPI fait l'objet d'un suivi dans un budget annexe. En 2023 le montant total des cotisations appelées (289 656 €) était supérieur au montant total des recettes (270 788 €). Le produit de la taxe fait l'objet d'une délibération. Actuellement le montant collecté correspond à 10€/habitant. (Pour mémoire : 40€/habitant maximum)

A ce jour le montant prévisionnel de la contribution appelé par l'ensemble des syndicats s'élève à **258 675 €** pour l'année 2024.

La finalisation des PPI engagés par les syndicats réalisés ou en cours en 2023, devrait conduire les élus à s'interroger sur les décisions budgétaires et financières pour faire face aux projets d'investissement définis par les syndicats.

Au début du 3^{ème} trimestre 2024, un point de gestion globale sera réalisé avec chacun des syndicats pour évaluer les conséquences budgétaires des années à venir.

Le coût de l'exercice de la compétence SPANC fait l'objet d'un suivi dans le budget annexe.

Rappel : - la CCBDP propose un dispositif d'aide à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif défectueux appartenant à des particuliers (Délibération N° 155-2022) Ce dispositif est doté d'un fonds de 25 000 €. En 2023, la CCBDP a accordé un montant d'aide de 12 000 €. Cela représente la réalisation de 6 réhabilitations réalisées pour un montant total de 67 540 €. Sur la base de la délibération 155-2022 le reliquat de crédit, 13 000 € est reconduit au BP 2024

Etude de transfert de la compétence Eaux : la CCBDP poursuit la mission avec le cabinet d'étude COGITE avec pour objectif de finaliser la phase diagnostic au cours du 1^{er} trimestre. Suite à cette première phase, la phase 2 sera engagée. Elle a pour objectif d'identifier différentes formes juridiques possibles pour l'exercice de cette compétence.

Concernant le programme ZRR (contractualisation CCBDP/Agence de l'Eau/ Département/ Communes) : le service continuera son accompagnement auprès des communes afin de suivre la bonne exécution du programme prévu pour durer jusqu'au 31/12/2025. A terme, ce contrat aura mobilisé un montant **de 3 800 000 €** (2 030 000 Agence de l'Eau + 1 770 000 € Département) permettant de générer environ **6 000 000 €** de travaux d'eau et d'assainissement.

Charge du personnel : 2,50 ETP sont affectés à ce service sans modification entre 2022/2023. Revalorisation indiciaire et indemnitaire + 10 290 €

ALSH Les P'tits Bouts (Nyons) (coût prévisionnel de gestion 182 836€) : Les charges d'exploitation augmentent de + 7 663€ .

Les frais liés au fonctionnement de l'équipement (fluides, assurance...) ont été répartis entre l'activité de l'ALSH (40%) et la microcrèche (60%). Les recettes ont été revues à la baisse, suite à la mise en place du Bonus Territoire. Ce dernier a été plus favorable aux activités des associations du territoire qu'à la collectivité.

La charge du personnel : cette structure est dotée de 2,04 ETP Après une baisse de la masse salariale en 2022, suite à la réorganisation des services du Pôle, l'effectif est aujourd'hui relativement stable : + 0,10 ETP inscrit pour 2024. **Evolution : + 10 025 €**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 20 400€ (cloisons WC chimiques - protection tronc arbre (champignons) - store roulant intérieur) et peuvent bénéficier **d'un financement à hauteur de 80%** soit **un reste à charge de 4 080€ financé par l'autofinancement.**

Crèche Coté Soleil (Mirabel aux Baronnie) (coût prévisionnel de gestion 485 933€) : Les charges de structures (hors 012) sont en augmentation de 4 300€.

Concernant la charge salariale : cette structure est dotée de 10,09 ETP en 2023 et passe à 10,59 ETP en 2024. **Evolution : + 21 000 €**

Les recettes sont estimées à 280 218 € soit une augmentation de **29 218€** (conséquence du passage de 20 places à 24 places, et la bonification CAF création de 4 nouvelles places)

Les dépenses d'investissement prévisionnelles s'élèvent à 30 500€ (rénovation boiserie extérieure (vernis) - film brise vue - cloison espace accueil - sécuriser toilettes réserve et local technique - rampe escalier - VMC - stores pluie de lumière – cellule maintien repas au chaud) financées à **hauteur de 80%** et qui génèrent un reste à charge de **6 100€** .

Crèche Les Lutins (Nyons) (coût de gestion 503 169€): Les charges de structure (hors 012) inscrites au BP 2024 augmentent légèrement (+ 4 000€.)

Concernant la charge salariale : cette structure est dotée pour 2024 de 11,01 ETP soit – 1,18 ETP. Le coût de la masse salariale représente la somme de 430 169 € (en baisse de 11 000 € par rapport au BP 2023). Le passage à 24 enfants (28 auparavant) a permis de réduire le personnel, et le glisser sur la crèche de Mirabel (qui elle est passée de 20 à 24 places).

Les recettes 2024 sont stables et estimées à 279 603€ (contre 277 000€ en 2023).

Il est estimé une **baisse du reste à charge 2024 de 9 550€.**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 10 200€ (espace rangement - protection radiateurs - étagères -store extérieur à changer - visiophone à déplacer - bac à sable à remplacer – lave-vaisselle professionnel – cabane extérieure) et peuvent bénéficier **d'un financement à hauteur de 80%** soit un **reste à charge de 2 000€ financé par l'autofinancement.**

Microcrèche Créalinou (Nyons) (coût de gestion 233 187 €): : Il s'agit d'un accueil de 12 places pour les 2-3ans ouvert en décembre 2022. Le coût de gestion (hors 012) est estimé en 2024 à 38 200 € soit en légère augmentation par rapport à 2023 (+ 3 150 €), suite au rééquilibrage de la clé de répartition entre l'ALSH (40%) et la microcrèche (60%).

Concernant la charge salariale : cette structure compte 4,9 ETP représentant la somme de 194 987 € (soit + 5 556 € par rapport à 2023). Les recettes 2024 sont estimées à 155 172€ soit une augmentation de presque 27 000€ par rapport à 2023. Aujourd'hui les 12 places sont pleinement occupées, et ce nouveau service bénéficie de bonification création nouvelles places. Cette bonification permet de baisser le reste à charge de 18 266€ pour l'exercice 2024.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 5 300€ (stores) et peuvent bénéficier **d'un financement à hauteur de 80%** soit un **reste à charge de 1 060€ financé par l'autofinancement.**

Les services délégués - structures gérées par convention

RAM-LAP (CCBDP) : La subvention octroyée par la CCBDP correspond au reste à charge soit 59 000 €. (sans modification par rapport à 2023)

En investissement (bâtiment intercommunal), il est prévu en 2024 le changement de store et volets à la Maison Couleur, pour 3 500€, avec un cofinancement CAF de 80%, le reste à charge s'élève à 700€.

Les Frimousses (Rémuzat) : La subvention octroyée par la CCBDP correspond au reste à charge soit 12 300 €. (sans modification par rapport à 2023).

Les Souris Vertes (Buis) : Le montant de **36 000 €** correspond à l'aide intercommunale après déduction du bonus territoire pour 2023. L'étude en cours conduite par Mme Darellis (expertise financière) met en évidence la nécessité de renforcer cette aide. Le montant pour 2024 est proposé à **61 000€** (soit une augmentation de 25 000€).

A Petits Pas (Les Pilles) et Mont'Bambin (Montbrun) : Ces 2 microcrèches gérées jusqu'ici par la Mutuelle AESIO, ont rencontré de réelles difficultés de fonctionnement en 2023.

En 2024 la continuité de service nous impose d'anticiper un portage de ces services dès juillet 2024 (fin de convention AESIO 30/06/2024). Des réflexions et démarches sont en cours pour vérifier la capacité et la volonté du tissu associatif local à prendre le relais sur ce service.

Il convient donc d'inscrire au budget les crédits supplémentaires pour un portage du service soit en gestion associative ou directe.

Cette solution génère un besoin de financement complémentaire de 19 900 € par microcrèche soit un total **de 39 800€ supplémentaire proposé au budget 2024.**

Les services délégués génèrent en 2024, **un reste à charge supplémentaire de presque 70 000€**, justifié comme suit : augmentation Souris Vertes / AFB de 25 000€ - prise en charge des frais de fonctionnement bâtiments communaux 25 000€ (conventions en cours d'élaboration) - le reste se justifie par le chantier participatif (travaux nouvelle crèche Buis) – et l'accompagnement des crèches AESIO (renfort personnel, prestations et analyse Socotec)

Microcrèche à Séderon : Il est prévu en 2024 l'ouverture d'un nouveau lieu d'accueil à Séderon dont le reste à charge est estimé à 21 750€.

Le lieu repéré est l'appartement en rez-de-jardin d'un immeuble (locaux ancienne MAM).

À titre expérimental pour un an, **le mode de gestion retenu est la régie directe**. En effet, les 3 années précédentes ont permis de travailler avec les acteurs de la Petite-enfance et élus des Hautes-Baronnies pour analyser et évaluer le besoin.

Si ce dernier existe, il est aujourd'hui difficilement quantifiable, tant en termes d'effectif d'enfants que de capacité de recrutement de professionnels.

Cette expérimentation permettra d'ouvrir un accueil à 4 jours par semaine (fermé le mercredi) avec une moyenne estimée à 6 enfants, et encadré par 2 professionnels à temps plein.

Ces agents prendraient en charge l'ensemble des tâches de fonctionnement (accueil des enfants, entretien...).

Si le besoin venait à se confirmer, dès la 2^{ème} année le tissu associatif local serait sollicité pour assurer la gestion de ce nouveau service.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **30 000 €** (mobilier et aménagement des espaces) et peuvent bénéficier d'un financement à hauteur de 80% soit **un reste à charge de 6 000€ financé par l'autofinancement**.

Coordination Petite enfance : Cette mission mobilise 1,2 ETP sans changement par rapport à 2024.

Les projets envisagés (dont forum Petite enfance) génèrent un besoin de financement supplémentaire 17 700 € Concernant la charge salariale : elle diminue légèrement par rapport au BP 2023. (- 3210 €) Les recettes 2024 sont estimées à 29 000 € soit en diminution de 24 600 € par rapport à 2023. La répartition des recettes plus précise (notamment dans le cadre de la coopération CTG Petite-Enfance, et du dispositif AVIP difficile à mettre en place estimé à 17 000€ en 2023 est ramené à 4 000€ en 2024), entraine l'augmentation du reste à charge de 39 100 €.

Pilotage Pôle et CTG : Cette mission mobilise 1,1 ETP sans changement par rapport à 2023. Le financement des projets (étude monographie) et la stabilité de la charge salariale génèrent un reste à charge en augmentation de 5 500 €.

Personnel : 34,49 ETP (soit + 1,9 ETP) / **Evolution 2023-2024 charge de personnel : + 104 303 €** . Cette hausse de charge est couverte par la hausse prévisionnelle des recettes de gestion.

SYNTHÈSE GLOBALE DU BUDGET PETITE-ENFANCE / CTG

- Les services délégués avec un reste à charge supplémentaire de presque **75 000 €** : augmentation Souris Vertes /AFB de 25 000€ - prise en charge des frais de fonctionnement bâtiments communaux 30 000€ (conventions en cours d'élaboration) - le reste, 20 000 € se justifie principalement par le chantier participatif (travaux nouvelle crèche Buis) – et l'accompagnement des crèches AESIO (renfort personnel, prestations et analyse Socotec). A noter : le mode de gestion suite au départ d'AESIO n'est à ce jour pas encore défini.
- **Les crèches de Montbrun et les Pilles** : besoin de ressources supplémentaire de presque **40 000€** pour assurer la continuité de ces accueils.
- **La création d'un nouvel accueil Petite-enfance à Séderon**, avec un reste à charge estimé à **22 450 €**.
- 34,49 ETP : + **30 000 €** environ revalorisation indiciaire

Le budget global de la commission K, fait apparaitre un besoin de financement nouveau pour l'exercice 2024 de presque **167 450 €**

ALSH «Planète Jeunes» Buis – Séderon (coût de gestion prévisionnelle de 87 688€) : Ce service est doté de 1,5 ETP soit + 0,5 ETP depuis mars 2023, les animateurs en contrat CEE viennent renforcer l'équipe durant les périodes de vacances (si le nombre de jeunes inscrits le justifie). Le ½ poste supplémentaire évite l'isolement d'un agent, et permet de conduire un travail d'équipe et de couvrir les bassins de vie Buis – Séderon. Ce service a fonctionné en mode dégradé en 2023, suite à l'accident de l'agent permanent. L'AFB a été missionnée par la CCBDP, et a assuré la direction durant les vacances de printemps et d'été 2023. L'absence du permanent n'a pas permis de maintenir une présence régulière et de mobiliser les jeunes. Une trentaine de jeunes inscrits (contre 65 jeunes en 2022). La fréquentation moyenne durant les vacances scolaires s'élevait à 5 jeunes (avec une fréquentation allant de 2 à 11 jeunes par jour), contre une moyenne de 15 jeunes l'année précédente (avec une fréquentation de 7 à 18 jeunes par jour). À noter cependant, cette période a permis de renforcer un véritable partenariat opérationnel avec l'AFB qui s'est fortement mobilisée afin de garantir une proposition d'activités aux jeunes du bassin de vie. La distance géographique a rendu difficile la participation des jeunes des Hautes-Baronnies (2 jeunes inscrits en 2023).

La mise à disposition par la mairie de Buis d'un local jeunes sur le complexe sportif des Tuves dédié à cet accueil, et l'affectation d'un titulaire sur le poste de direction de cet ALSH depuis septembre 2023, viennent renforcer ce service et devraient garantir à terme son développement et sa pérennisation. Ce service dispose également d'un minibus. Un 2ème véhicule est loué durant les vacances scolaires, ce qui permet d'ouvrir à davantage de jeunes. La masse salariale a augmenté d'un peu moins de 10 000€, expliquée par le poste de direction aujourd'hui de catégorie B avec ancienneté, et d'un 0,5 ETP animateur sur toute l'année.

Le montant prévisionnel des frais de fonctionnement est quasi à l'identique (+ 800€).

Les recettes sont estimées à la baisse (- 8 880€), prise en compte de la période de reprise de l'activité avec risque d'une fréquentation plus faible au départ

ALSH «Les Guards» (coût de gestion prévisionnel 348 336€) : Une augmentation de **33 752€** par rapport à 2023.

Sur le 011, les dépenses supplémentaires concernent essentiellement :

la prise en charge de la formation (BPJEPS) d'un des agents permanents à hauteur de 7 000€ (dont 1 000€ liés aux frais de déplacement).

L'augmentation anticipée de 5 750€ sur la prestation des repas (API).

La masse salariale baissée en 2022, avec 1 ETP glissé sur l'ALSH les Petits Bouts, a augmenté de 15 000€ pour permettre le recrutement :

- d'animateurs supplémentaires en CEE durant les vacances (si fin de la pénurie), ce qui permettra de répondre à la demande et donc d'accueillir davantage d'enfants.

- d'une direction-adjointe en CEE de 3 mois pour la période d'été. Elle viendra en renfort des directions en poste pour éviter l'épuisement ressenti les étés précédents.

Le montant restant anticipe les augmentations (comme par exemple : intervenants pédagogiques + 2 000€ - alimentation (goûters) + 500€ - matériel activités + 600 – entretien espaces verts + 540 –...)

Les investissements pour les bâtiments des Guards s'élèvent à 34 500€ (raccordements – ventilation – ombrage – stores...). Certains de ces travaux sont en attente depuis plusieurs années. Certaines de ces dépenses peuvent bénéficier de 50% de cofinancement de la CAF.

ALSH «Les Petits Loups» (coût de gestion prévisionnel 101 473€) : 0,7 ETP est affecté à la gestion de cet accueil, et 0,17 ETP en contrat CEE relatifs aux animateurs BAFA nécessaires à l'encadrement des enfants. Cet accueil ne fonctionne que durant les vacances scolaires (sauf vacances Noël). Le départ début mars 2023 de l'agent en poste et face à l'absence de candidature, ce service d'accueil n'a pas pu être maintenu. En partenariat avec l'AFB, l'accueil des enfants a eu lieu au Chat Botté à Buis, avec une fréquentation très faible, moyenne de 5 enfants durant les petites vacances scolaires. La CCBDP a pris en charge les frais de transport. Sur la période d'été du 10/07 au 18/08/2023, le recrutement d'une direction et de 4 animateurs en CEE a permis l'inscription de 68 enfants, avec une fréquentation de 14 à 31 enfants par jour. À noter, la problématique des transports est récurrente, elle nécessiterait la conduite d'une réflexion pour améliorer l'accueil des enfants. Le prestataire qui assurait ces navettes ne souhaite plus reconduire ce transport. Le recrutement depuis décembre 2023 d'un agent permanent, permet de proposer un ALSH de qualité dès les prochaines vacances (février 2024). Cet accueil aura lieu en alternance à Montbrun et à Séderon. Les demandes officielles en cours auprès de la SDJES (ex DDCS), permettront de distinguer l'accueil maternel (3/6 ans) et l'accueil enfant (6/11 ans) pour respecter le rythme des enfants. Des aménagements et des rangements sont également en cours. Ces éléments vont contribuer à l'amélioration de cet accueil. L'augmentation du reste à charge (**+ 13 555€**) est liée à la baisse des recettes. S'agissant d'une reprise d'activité, nous prévoyons une augmentation progressive de la fréquentation.

Coordination Enfance - Jeunesse : 1 ETP / 54 041 €. L'arrivée du coordinateur est prévue au 11/03/2024.

L'appel à projet jeunes a été réinscrit (omis dans le BP 2023) à hauteur de 10 000€, comme prévu depuis de nombreuses années.

Le financement de la Mission Locale (32 500€), les aides BAFA (3 000€), l'enveloppe de l'appel à projet de 10 000€, et le poste de coordination restent les principales dépenses.

À noter, dans le cadre de l'évaluation de la CTG 2019/2023 et des perspectives de la CTG 2025/2029, une étude monographique sera conduite avec un approfondissement du volet jeunesse de la CCBDP au travers de la méthode «récit de territoire» (analyse, modélisation et prospective de l'action publique jeunesse). Cette étude sera conduite par un sociologue (O Gratacap) au 1er trimestre 2023. Elle s'élève à 4 800€ avec un cofinancement de 80% de la CAF, soit un reste à charge de **960€**.

Les recettes inscrites et qui viennent cofinancer le poste de coordination s'élève comme suit : coordination enfance – jeunesse CAF/CTG 23 000€, CD26 animation de proximité 10 000€ (sur sub globale de 55 000€). Les 3 840€ restants concernent le cofinancement de la monographie.

CTEAC (coût de cette action 137 150€ / subventions estimées à 94 000 €) : 1,71 ETP est affecté à la mise en oeuvre de cette action. Les recettes sont stables. Lors des échanges du comité de pilotage du 07/09/2023, les financeurs ont souligné la qualité du travail conduit et ont confirmé la possibilité de cofinancements supplémentaires.

Le budget 2024 qui est relativement stable au niveau dépenses, affiche un financement supplémentaire d'environ 10 000€.

L'appel à projet Culture en Baronnie en 2023 (20 000€) concerne également l'année 2022. Le montant alloué chaque année à cet appel à projet est bien de 10 000€.

Pilotage pôle – CTG : 0,9 ETP dont 40% responsable de pôle, et 50% les missions d'assistance du Pôle et de gestion du Portail Familles. La subvention (15 000€) relative à la mission de coopération CTG a été affectée dans sa totalité à la commission K qui a en charge l'animation de la CTG.

Ce qui entraîne un reste à charge supplémentaire de **13 502€**.

SASé (service d'accompagnement socio-éducatif) : l'équipe (4 ETP) est au complet depuis septembre 2023, et semble à présent stabilisée. Ce service conduit 2 missions principales auprès des jeunes du territoire :

- **Prévention spécialisée** : accompagnement des jeunes, travail de rue, présence sociale...

Coût de gestion prévisionnel **103 298€** : La charge salariale s'élève à 89 000€ (2 ETP) et permet de mobiliser une recette de 52 500€ (soit un cofinancement du CD26 sur 1,5ETP).

La baisse du reste à charge s'explique par :

- le rééquilibrage des frais de fonctionnement (011) en affectant 50% à l'animation de proximité
- l'omission en 2023 de 17 500€ de subvention supplémentaire du CD26.

Animation sociale de proximité : accompagnement de projet collectif, présence dans l'espace public, «aller vers» les lieux fréquentés par les jeunes..

Coût de gestion prévisionnel 90 516€ : 2 ETP sont affectés à la gestion ce service sans évolution entre 2023 et 2024. La charge salariale s'élève à 76 600 € et permet de mobiliser une recette de 55 000 € (dont 10 000€ affectés à la coordination) du CD26 et 30 000€ de la CAF (PSEJ). Les frais de gestion augmentent suite au rééquilibrage avec la prévention spécialisée. 50% du 011 sont donc affectés à l'animation de proximité.

Le reste à charge baisse ainsi d'un peu plus de 8 000€, les recettes étant plus importantes (environ + 20 000€).

Les services délégués aux associations par convention : La CCBDP assure le financement de 3 structures dans le cadre des ALSH enfants. Le montant total des subventions 2024 s'élève à **113 200 €** (article 6574). Une augmentation de 20 000€ est prévue pour accompagner l'ALSH le Chat Botté à Buis, géré par l'AFB. Ce service rencontre des difficultés depuis de nombreuses années. La CCBDP a octroyé une subvention exceptionnelle en 2023, et a proposé une expertise financière conduite par Mme DARELLIS. Cette étude met en évidence la nécessité d'un financement complémentaire par la collectivité.

Afin de prendre en charge les frais liés à l'occupation des locaux (estimation : 6 500€), il est prévu d'établir une convention qui permettra de rembourser les frais engagés par la commune. Convention en cours d'élaboration.

Le reste à charge augmente de 28 000€.

SYNTHÈSE GLOBALE DU BUDGET ENFANCE – JEUNESSE / CTEAC

Le budget global de la commission L, fait apparaitre un besoin de financement nouveau pour l'exercice 2024 essentiellement sur :

1/ Les ALSH en gestion directe (Guards – Petits Loups – Planète Jeunes) + 65 000 €

Les Guards + 33 750€ de RAC supplémentaire :

- La pénurie de professionnel de l'animation a conduit à la limitation d'enfants accueillis. Pour 2024, il est prévu un retour à la «normale» (la pénurie semble moins forte), avec un recrutement plus important de contrats CEE, et donc l'accueil plus nombreux d'enfant. Majoration du 012 de 15 000€
- Frais de formation d'un titulaire (BPJEPS) : 7 000€
- Frais de repas supplémentaire (augmentation prix du repas, et nombre d'enfants) 6 000€

Et les 6 000€ restant anticipent les différentes augmentations (ex : frais d'activités + 2000€, goûters + 500€, entretien espaces verts + 500€, fournitures pédagogiques + 600€,...).

Petits Loups + 13 555€ de RAC supplémentaire : augmentation du RAC liée à la nécessité d'équiper en nouveau matériel ce service (+ 4 000€) et 012 avec le poste de la directrice passé à 0,70ETP pour le rendre plus attractif et développer un service dynamique (contre 0,5 ETP en BP 2023) .

Planète Jeunes + 17 250€ de RAC supplémentaire : augmentation liée surtout au 012 avec l'intégration sur le poste de permanent d'un titulaire en catégorie B + ½ ETP d'animateur.

2/ L'accompagnement de l'ALSH le Chat Botté à Buis + 28 000€ , avec une augmentation de subvention de 20 000€ et une prise en charge des frais de fonctionnement du bâtiment qui héberge cette activité, estimée à 8 000€.

Les écarts dans les autres articles sont essentiellement liés à la réaffectation des recettes dans les comptes concernés.

Le besoin global de financements nouveaux s'élève donc à un peu plus de 93 000€.

Le besoin global de financements nouveaux pour :

- **Pôle Aménagement (Com A + Com B+ Com C) = + 308 000 €**
- **Pôles Attractivité et Mutualisation (Com D + Com E + Com F) = + 99 000 €**
- **Pôle Social (Com K + Com L) = + 260 450 €**
- **Pôle Administration Générale et Amortissement = + 393 500 €**

soit un total de + 1 060 950 €

Dont 950 809 € seront fiscalisés en 2024

BUDGET PRINCIPAL
APPROCHE BUDGETAIRE
Section de Fonctionnement
Les dépenses

BUDGET PRINCIPAL 2024 SECTION DE FONCTIONNEMENT

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCAL - 26 - BUDGET GENERAL		2023 Budget Principal		2024 Budget Principal
	BP= total prévu	BP	CA	BP
011	Charges à caractère général	5 042 367,76 €	4 446 702,73 €	5 433 389 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 980 170 €	4 806 450,29 €	5 530 061,00 €
014	Atténuations de produits	336 000,00 €	336 000,00 €	317 318 €
65	Autres charges de gestion courante	1 654 612 €	1 620 869,96 €	1 749 032 €
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		12 013 150 €	11 210 022,98 €	13 029 801 €
66	Charges financières (b)	101 731,33 €	95 456,15 €	145 541 €
67	Charges exceptionnelles (c)	57 000,00 €	51 397,86 €	20 000 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (d)	- €	- €	- €
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	- €	- €	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		12 171 881 €	11 356 876,99 €	13 195 341 €
023	Virement à la section d'investissement	1 185 092 €		946 343,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	711 960 €	536 908,86 €	593 146 €
		- €	- €	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (au profit de l'investissement)		1 897 052 €	536 908,86 €	1 539 489 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et		14 068 933 €	11 893 785,85 €	14 734 830 €
Résultat Exercice N		2 128 358 €		

		Budget Principal 2023		2024 Budget Principal
		BP	CA	BP
013	Atténuations de charges	70 000,00 €	75 239,71 €	70 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	909 316,18 €	939 726,45 €	905 807 €
73	Impôts et taxes	9 742 408,00 €	9 937 916,00 €	11 122 410,00 €
74	Dotations, subventions et participations	1 918 519,00 €	2 233 046,79 €	1 930 123,92 €
75	Autres produits de gestion courante	17 000,00 €	23 205,55 €	19 000,00 €
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		12 657 243,18 €	13 209 134,50 €	14 047 341,12 €
76	Produits financiers			- €
77	Produits exceptionnels	50 000,00 €	147 434,47 €	- €
78	Reprises sur amortissements et provisions	- €	11 540,65 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	170 196,84 €	170 196,84 €	173 957,82 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		170 196,84 €	170 196,84 €	173 957,82 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		12 877 440,02 €	13 538 306,46 €	14 221 298,94 €
Reprise de l'excédent antérieur		2 798 972,60 €	2 798 972,60 €	2 641 889,33 €
TOTAL DES RECETTES yc EXCEDENT N-1		15 676 412,62 €	16 337 279,06 €	16 863 188,27 €

011	Charges à caractère général	5 042 367,76 €	4 446 702,73 €	5 445 849 €
6042	Achatsprestations de services	2 500,00 €	3 880,03 €	2 500 €
60611	Eau et assainissement	22 900,00 €	14 812,67 €	10 220 €
60612	Énergie - Électricité	215 400,00 €	155 216,67 €	185 900 €
60613	Chauffage urbain	19 300,00 €	14 522,54 €	16 100 €
60618	Autres fournitures non stockables	- €	367,05 €	500 €
60621	Combustibles	33 800,00 €	19 521,63 €	33 300 €
60622	Carburants	208 350,00 €	183 799,83 €	220 000 €
60623	Alimentation	25 350,00 €	19 232,59 €	30 850 €
60624	Produits de traitement	1 600,00 €	- €	1 000 €
60628	Autres fournitures non stockées	6 990,00 €	5 270,70 €	8 660 €
60631	Fournitures d'entretien	21 400,00 €	14 009,81 €	20 850 €
60632	Fournitures de petit équipement	51 050,00 €	53 709,47 €	184 412 €
60633	Fourniture de voirie			
60636	Vêtements de travail	8 411,30 €	7 237,65 €	16 520 €
6064	Fournitures administratives	19 910,00 €	18 525,28 €	20 030 €
6065	Livres, disques, cassettes	500,00 €	394,44 €	600 €
6068	Autres matières et fournitures	36 900,00 €	30 694,57 €	11 800 €
60 Achats & Variations de Stock		674 361 €	541 194,93 €	763 242 €

Ecart 2023-2024 : + 403 482 €

→ + 120 922 € dont + 112 000 € achat composteurs

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCE 26 BUDGET GENERAL		2023 Budget Principal		2024 Budget Principal	
BP= total prévu en date du 08/04/2024		TE : 026-29068229-2024		40326-026 2024-DE	
		BP REFERENCE ACTE : 016		2024 BP	
611	Contrats de prestations de services	9 000 €	8 568,00 €	5 000 €	
6111	Transfert et traitement des OM	1 046 977 €	976 811,14 €	1 098 472 €	
6112	Exploitation déchetterie	837 756 €	795 085,23 €	614 143 €	
6113	Collecte traitement tri selectif	442 421 €	350 742,43 €	535 385 €	
6122	Crédit-bail mobilier	5 050 €	3 944,50 €	5 000 €	
6132	Locations immobilières	56 775 €	68 803,49 €	85 950 €	
6135	Locations mobilières	48 680 €	33 626,06 €	32 000 €	
61358	Autres Locations Mobilières	- €	- €	16 170 €	
61521	Terrains	8 284 €	8 826,00 €	20 400 €	
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	48 300 €	21 051,81 €	62 980 €	
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	29 360 €	41 041,83 €	39 200 €	
615231	Entretien et réparations voiries	2 400 €	2 400,00 €	2 400 €	
615232	Entretien et réparations réseaux	15 396 €	14 965,56 €	27 270 €	
61551	Matériel roulant	189 417 €	190 574,24 €	227 970 €	
61558	Autres biens mobiliers	12 500 €	10 529,24 €	37 200 €	
6156	Maintenance	138 770 €	150 542,79 €	155 750 €	
6161	Assurance multirisques	24 200 €	14 476,23 €	15 884 €	
6162	Assurance obligatoire dommage - construction	10 000 €	- €	10 000 €	
6168	Autres primes d'assurance	42 298 €	36 978,61 €	46 251 €	
617	Etudes et recherches	130 855 €	102 247,00 €	154 600 €	
6182	Documentation générale et technique	3 510 €	5 088,79 €	4 360 €	
6184	Versements à des organismes de formation	16 175 €	15 364,71 €	29 865 €	
6185	Frais de colloques et séminaires	500 €	180,00 €	5 500 €	
6188	Autres frais divers	2 040 €	2 716,00 €	132 000 €	
61881	Repas CLSH	110 540 €	107 177,15 €	- €	
61 Services Extérieurs		3 231 204 €	2 961 740,81 €	3 363 750 €	

Article 61 : PRINCIPALES EVOLUTIONS de prévu 2023 à proposé 2024 (+132K):

* location (+29K) dont quai de transfert, micro crèche Séderon, ALGECO Nyons * entretien matériel roulant (+38K) * entretien bâtiment (+61K) dont 21K pour sécurisation quai de transfert et 24,5K diverses réparations imprévues. *entretien terrains (+12K) dont 9K débroussaillages réglementaires GUARD * maintenance (+16K) informatique Admistria pas assez prévu en 2023 * formations (+13K) * SYPP (-83K) mais cela se retrouve dans la part fixe payée qui est en augmentation (amortissement du nouvel emprunt), en 2024 augmentation de la TGAP absorbé dans le prix à la tonne mais tarif non assuré pour 2025 (double augmentation en 2025, part fixe et prix à la tonne) * frais d'étude (+24K) approfondissement monographie, requalification ZA du Palun et EPORA, attractivité digitale. * frais divers dont repas crèches/ALSH, colloques et séminaires (+22K)

Dont 80% de facturation pour maintenance / licence informatique ; photocopieurs, affranchisseuse

Dont : 18 000 € Attractivité / Digital
20 000 € diag bâtiment siège
50 000 € requalification ZA La Palun + Cornillon avec EPORA
58 500 € Suite transfert compétence Eau

Dont 90% de frais de repas Petite Enfance – Enfance jeunesse.

		2023 Budget Principal		2024 Budget Principal
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 350 €	1 350,00 €	1 250,00 €
62268	Honoraires	252 735 €	211 466,20 €	569 835,65 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	- €	432,00 €	- €
6228	Divers	208 160 €	179 148,22 €	- €
6231	Annonces et insertions	15 800 €	7 774,11 €	22 100,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	800 €	133,94 €	- €
6233	Foires et expositions	100 €	130,00 €	150,00 €
6234	Réception	39 700 €	43 311,41 €	51 980,00 €
6236	Catalogues et imprimés	55 754 €	20 837,64 €	36 060,00 €
6237	Publications	9 030 €	5 559,21 €	3 500,00 €
6238	Divers	8 300 €	8 725,49 €	10 550,00 €
6247	Transports collectifs	40 800 €	36 595,26 €	40 850,00 €
6251	Voyages et déplacements	15 660 €	7 104,31 €	20 875,00 €
6255	Frais de déménagement	- €	- €	- €
6256	Missions	5 460 €	1 044,60 €	- €
6257	Réceptions			- €
6261	Frais d'affranchissement	41 390 €	28 787,43 €	35 425,00 €
6262	Frais de télécommunications	49 419 €	50 474,31 €	58 870,00 €
627	Services bancaires et assimilés	3 372 €	2 970,29 €	3 700,00 €
6281	Concours divers (cotisations...)	95 580 €	85 205,81 €	60 860,00 €
6282	Frais de gardiennage	- €	- €	- €
6283	Frais de nettoyage des locaux	25 272 €	27 714,84 €	27 100,00 €
6284	Redevances pour services rendus	230 €	445,44 €	570,00 €
62871	A la collectivité de rattachement	1 500 €	- €	- €
62875	Aux communes membres du GFP	6 000 €	16 704,32 €	12 900,00 €
62876	A un GFP de rattachement	14 200 €	3 592,26 €	- €
62878	A d'autres organismes	- €	- €	27 000,00 €
6288	Autres services extérieurs	214 152 €	177 808,21 €	297 541,61 €
62 Autres Services Extérieurs		1 104 763 €	917 315,30 €	1 281 117 €
63 Impôts et Taxes assimilées		32 040 €	26 451,69 €	37 740 €

Article 62: PRINCIPALES EVOLUTIONS de total prévu 2023 à proposé 2024 (+176K):

* Frais honoraires (+108K), dont études colonnes enterrées, étude redevance spéciale, marché OPAH, monographie, HYBIRD, différents accompagnements, engagement partenariat fac, étude URBANIS.

* Part SYPROVAL +83K.

* diminution sur divers frais (-15K)

En M57 le 6226 et 6228 sont regroupés au 62268: Evolution sur les deux comptes + 108K, dont 25K€ étude colonnes enterrées, 17,6K€ accompagnement des référents sites placettes + solde phase 3 étude biodéchets + 30K€ étude redevance spéciale, marché OPAH (+44 K par rapport à SOLIHA), monographie jeunesse (+12K), Hybird (+17K), engagement partenariat fac (+30K)

En M57 le compte réception 6257 devient 6234 ces deux comptes sont à rapprocher, évolution sur les deux comptes (+12,8K), inauguration des placettes (+3K), et sur les autres commissions (+9,8K), dont (+1K) passage tour de Fce, (+1,5K) nouveau service réseau des secrétaires, inauguration Buis, (+1K) lancements et signature officielles, et (+2,3K) sur repas et réception divers commissions/assemblées.

Dont 16 300 € adhésion Drôme Provençale
 16 200 € adhésion Initiative Seuil de Provence
 14 500 € adhésion ADCF/AMD/ ADEM/ Cap rura ...
 8 000 € Adil

Entretien Bâtiment Petite Enfance convention communale

Dont 238 000 € SYPROVAL (part fixe + 83 000 €)
 48 000 € METRIPOLIS

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIÉS
 EN DROME PROVENCE - 26 - BUDGET**

BP= total prévu

012	Charges de personnel et frais assimilés
	Charges Brutes
	Charges Sociales & autres

2023 Budget Principal		2024 Budget Principal
BP	CA	BP
4 980 170 €	4 806 450,29 €	5 530 061,00 €
3 454 286 €	3 334 690,34 €	3 751 216 €
1 525 884 €	1 471 759,95 €	1 778 845 €

AUTRES DEPENSES DU PERSONNEL 012	
	Montant prévu BP 2024
AUBERT JM CDG69	25 000,00 €
Secrétaire Sederon	15 000,00 €
CNAS	26 000,00 €
Assurance du personnel GRAS SAVOYE	70 000,00 €
Visites médicales	7 248,00 €
FNCSFT	3 000,00 €
Provision CPF	3 600,00 €
ARE	25 000,00 €
GIPA	6 000,00 €
CIA	65 000,00 €
COS	18 000,00 €
TOTAL	263 848,00 €

Evolution de la charge brute :

BP 2023 : 3 454 286 €

Proposé 2024 : 3 751 216 €

soit un écart de : + 296 930 € dont revalorisation indiciaire pour + 120 900 €

Évolution des recettes : + 96 285€

Ecart sur charges brutes = 296 930€- 120 900 € -96 285 € = 79 745€

1- Structuration des effectifs de la collectivité

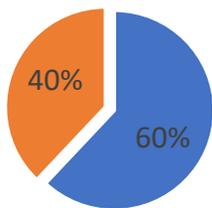
Les effectifs prévisionnels sur l'année 2024 pour la CCBDP se portent à 124 agents, dont :

- 67 agents titulaires de la Fonction Publique Territoriale - dont 3 agents stagiaires - 54 agents contractuels

❖ Répartition Femmes / Hommes

	Femmes	Hommes
Nombre d'agents	74	50

Répartition Femmes / Hommes
(en %)



■ Femmes

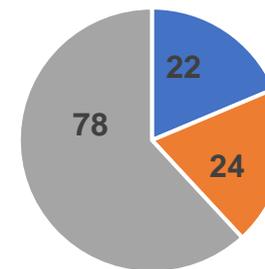
Age moyen des agents de la CCBDP : 44,20 ans

Age moyen des agents titulaires : 48,33 ans

Age moyen des agents contractuels : 38,66 ans

❖ Répartition par Catégorie

Répartition par catégorie (titulaires + contractuels)



■ Cat A ■ Cat B ■ Cat C

3.Rémunérations

❖ Traitement indiciaires

	A	B	C
Titulaires	480 176 €	216 574 €	961 404 €
Contractuels	297 030 €	382 415 €	614 379 €
TOTAL	777 206 €	598 989 €	1 575 783 €

❖ Régime indemnitaire

	A	B	C
Titulaires	131 644 €	71 736 €	202 993 €
Contractuels	48 342 €	60 324 €	59 825 €
TOTAL	179 986 €	132 060 €	262 818 €

❖ **Heures supplémentaires : non rémunérées, sauf cas exceptionnels**

❖ **Avantage en nature : non concerné**

4. Evolution RH 2023-2024

Au 1^{er} janvier 2024, le tableau des effectifs compte 121,54 ETP soit une progression de + 5,83 ETP. Ces ETP supplémentaires se traduisent par 1 ETP PCAET; 1 ETP Mutualisation ; 0,25 ETP Taxe de séjour ; 1 ETP Secrétariat Pôle Technique ; 0,33 ETP renfort collecte ; 2 ETP petite Enfance et 0,45 ETP Animation jeunesse , -0,4 ETP Administration générale

4. Evolution RH 2023-2024 – POLE AMENAGEMENT

					BRUT			RECETTES	1/5
COMMISSIONS		ETP 2024	ETP 2023	Variation ETP BP previ 2023 - previ 2024	Prévi brut 2024	Prévi brut 2023	Variation BP à BP	Recettes prévisionnelles 2024	Observations
Pôle Aménagement	Commission A /SCOT / PCAET / Mobilié	1,9	1,3	0,6	71 067,69 €	59 363,33 €	11 704,36 €	10 345 €	Recrutement d'un "Chargé de mission PCAET" + 28 120 € (+1 ETP) Modification analytique - 16 400 € (-0,4 ETP)
	Commission B ADS / HABITAT / Archives	4,6	4,2	0,4	155 104,08 €	133 872,50 €	21 231,58 €	49 678 €	Modification analytique + 14 100 € (+ 0,4 ETP) Evolution réglementaire + 7 100 €
	Commission C APN	1,6	1,6	0	59 855,04 €	60 400,55 €	-545,51 €	0 €	Pas de changement sur cette commission
		8,1	7,1	1	286 026,81 €	253 636,38 €	32 390,43 €	60 022,76 €	

4. Evolution RH 2023-2024 – ATTRACTIVITE / MUTUALISATION

					BRUT			RECETTES	2/5
	COMMISSIONS	ETP 2024	ETP 2023	Variation ETP BP previ 2023 - previ 2024	Prévi brut 2024	Prévi brut 2023	Variation BP à BP	Recettes prévisionnelles 2024	Observations
Pôle Attractivité	Commission D Economie	1,6	1,5	0,1	55 924,13 €	60 852,84 €	-4 928,71 €	0 €	Modification analytique + 5 100 € (+ 0,1 ETP) Recrutement d'un nouvel agent sur le poste de "Chargé de mission Economie" (- 10 000 €)
	Commission E Tourisme	0,9	0,75	0,15	32 730,25 €	30 347,84 €	2 382,42 €	0 €	Modification analytique - 4 500 € (- 0,1 ETP) Nouvelle ventilation sur la taxe de séjour + 6 800 € (+ 0,25 ETP)
	TOTAL	2,5	2,25	0,25	88 654,38 €	91 200,68 €	-2 546,30 €		
	Commission F Mutualisation	3,64	2,64	1	110 126,64 €	84 209,22 €	25 917,42 €	92 330 €	Augmentation du temps de travail d'une secrétaire mutualisée + 3 400 € (+ 0,05 ETP) / Diminution du coût d'une autre secrétaire mutualisée (- 3 000 €) 1 poste de secrétaire mutualisée supplémentaire budgété à l'année + 25 000 € (+ 1 ETP)

4. Evolution RH 2023-2024 – POLE TECHNIQUE

	COMMISSIONS	ETP 2024	ETP 2023	Variation ETP BP previ 2023 - previ 2024	Prévi brut 2024	Prévi brut 2023	Variation BP à BP	Recettes prévisionnelles 2024	Observations
					BRUT			RECETTES	
Pôle Technique	Commission G OM	28,28	26,95	1,33	819 081,19 €	764 769,32 €	54 311,87 €	8 966 €	Départ à la retraite de l'agent en charge de la REOM - 32 500 € (-0,9 ETP) Recrutement d'une secrétaire administrative SPPGD / bâtiments + 25 000 € (+1 ETP) Recrutement de chauffeurs pour palier aux départs à la retraite et à la mise en place de la collecte des cartons + 71 223 € (+ 3 ETP) Départ d'agents -71 000 € (- 3,67 ETP) Renfort agent polyvalent + 12 200 € (+ 0,5 ETP) Recrutement 2 médiateurs du tri + 44 300 € (+ 2 ETP) Modification analytique - 9 300 € (- 0,6 ETP) Evolution réglementaire + 14 400 €
	Commission H Voirie /ADN	1,40	1,3	0,1	47 941,33 €	41 218,73 €	6 722,60 €	0 €	Modification analytique + 5 300 € (+ 0,1 ETP)
	Commission I GEMAPI	0,85	0,8	0,05	37 675,89 €	32 974,94 €	4 700,95 €	20 400 €	Refacturation poste au budget annexe
	Commission J SPANC	2,50	2,45	0,05	82 987,45 €	76 974,19 €	6 013,26 €	78 359,22 €	Modification analytique + 2 330 € (+ 0,5 ETP) Evolution réglementaire + 7 818 €
		33,03	31,5	1,53	987 685,86 €	915 937,17 €	71 748,69 €	87 324,74 €	

4. Evolution RH 2023-2024 – POLE ENFANCE

	COMMISSIONS	ETP 2024	ETP 2023	Variation ETP BP previ 2023 - previ 2024	Prévi brut 2024	Prévi brut 2023	Variation BP à BP	Recettes prévisionnelles 2024	Observations
					BRUT			RECETTES	
Pôle Petite Enfance -Enfance Jeunesse	Commission K Petite Enfance	34,49	32,59	1,90	965 354,00 €	890 822,00 €	74 532,00 €	10 345 €	Crèche de Nyons : (-1,18 ETP) suite à une modification de l'organisation de la structure Crèche de Mirabel : renfort auxiliaire + 10 100 € (+ 0,5 ETP) Petits Bouts : provision animateurs + 4 000 € + évolution églementaire + 3000 € Micro-crèche Séderon : 2 postes d'animateurs + 50 000 € (+ 2 ETP)
	Commission L Enfance Jeunesse	16,70	16,15	0,55	476 737,83 €	455 295,50 €	21 442,33 €	140 510 €	Recrutement de deux animateurs permanents supplémentaires : + 25 000 € (+ 0,8 ETP) mais baisse du nombre d'animateurs saisonniers - 14 400 € Nouvelle organisation des "Petits Loups" sur Séderon (-0,13 ETP) Nouvelle organisation de "Loisirs Ado" à Buis nécessitant de re-équilibrer le nb d'animateurs : + 6 300 € Evolution réglementaire : + 5 000 €
		51,19	48,74	2,45	1 442 091,83 €	1 346 117,50 €	95 974,33 €	150 855,17 €	

5. Politique RH intercommunale et perspectives

Les principaux objectifs de la politique Ressources Humaines sur les prochaines années seront donc les suivants:

- A périmètre d'intervention équivalent les effectifs sont stabilisés. Des renforts sectoriels restent à envisager.
- **Garantir la maîtrise de l'évolution de la masse salariale**, dans un souci de gestion optimale des coûts hors éléments réglementaires (avancement de grade, promotion interne, encadrement des négociations salariales lors du recrutement d'agents contractuels) L'obligation d'une participation prévoyance en 2025 puis d'une mutuelle en 2026 génèrera une augmentation de la masse salariale.
- **Renforcer la dynamique d'accompagnement des services** (processus d'intégration des nouveaux agents, accompagnement des Responsables ...) Afin de suivre et d'encadrer la gestion de la ressource humaine conformément aux prévisions établies, une rencontre trimestrielle est organisée par le service RH et les responsables de Pôles.
- **Approfondir la qualité du dialogue social** (instaurer une méthodologie de travail au sein du Comité Social Territorial, accompagnement organisationnel pour la collectivité...)
- **Renforcer la transversalité du volet Formation** (mise à jour du plan de formation, organisation des formations mutualisées ...)

BP= total prévu		2023 Budget Principal	2024 Budget Principal
		BP	CA
65	Autres charges de gestion courante	1 654 612 €	1 620 869,96 €
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels ..	- €	- €
65811	Droits d'utilisation - Informatique en nuage		
65818	Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés		
6512	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	4 700 €	2 101,73 €
6518	Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	16 108 €	14 276,83 €
6531	Indemnités	211 000 €	211 252,86 €
6532	Frais de mission	7 000 €	1 865,69 €
6533	Cotisations de retraite	15 000 €	14 959,25 €
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	60 000 €	48 722,02 €
6535	Formation	4 000 €	2 134,00 €
6536	Frais de représentation du maire	- €	- €
6538	Autres organismes	- €	- €
65372	Cotisations au fonds de financement de l'alloc de fin de mandat	- €	- €
6541	Créances admises en non-valeur	51 618 €	46 396,58 €
6542	Créances éteintes	7 164 €	1 461,35 €
65568	Autres contributions	140 600 €	137 675,19 €
6558	Autres contributions obligatoires	- €	- €
65733	Départements	700 €	- €
657351	GFP de rattachement	- €	- €
657358	Autres groupements	40 200 €	32 885,68 €
657363	SPA	- €	68 645,45 €
65737	Autres établissements publics locaux	67 030 €	- €
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	1 029 492 €	1 038 491,32 €
65888	Autres	- €	2,01 €

Article 65 : PRINCIPALES EVOLUTIONS de total prévu 2023 à proposé 2024(+94K):
 * subventions versées (+99K)
 * Frais généraux SYPP (+29K)
 * Sub d'équilibre au budget Portage (-37K) car en 2023 rattrapage 2 exercices.

Article 65548 (en M57 65568) : 170 552 €
89 552,25€ SYPP (75 663,00 € Adhésion + 13 889,25 € Péréquation transport)
43 000 € ADN
51 000 € PNr

Scot **25 000 €** / Sivos Vallée Ennuyé **6 400 €** / Sivos Vallée de l'Oule **7 800 €**

Subv Equilibre Budget Livraison Repas

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068339-20240326-026_2024-DE
 en date du 08/04/2024 ; REFERENCE ACTE : 026_2024

Objet	Secteur	CA 2021	CA 2022	Prévu 2023	CA 2023	BP 2024
Subvention de fonctionnement	Administration Général			1500	0 €	
Subvention de fonctionnement	Communication			0	100 €	
Développement économique - service commun	Economie	0 €				
Aides à l'immobilier des entreprises	Economie	9 000 €	0 €	15 000,00 €	0 €	15 000,00 €
OCM-Opération Collective de Modernisation - part CCBDP	Economie	5 319 €	41 697 €	11 000,00 €	-149 €	30 000,00 €
OCM-Opération Collective de Modernisation - part FISAC	Economie	262 €	0 €		0 €	
PFIL-PlateForme Initiative Locale	Economie	0 €	0 €	0,00 €	0 €	
Projets agricoles	Economie	1 464 €	3 193 €	17 000,00 €	-1 663 €	
Suivi EPORA ZA Buis et Nyons			0 €			
Appui aux entreprises - Service commun	Economie	13 679 €	16 259 €			
		29 724 €	61 148 €	43 000,00 €	-1 811 €	45 000,00 €
Subv entretien sentiers de randonnées	Aménagement	4 711 €	8 603 €	13 750,00 €	7 429 €	13 750,00 €
CLSH - service commun ALSH Vallée de l'Ennuyé	Enfance	0 €	6 352 €	6 400,00 €	0 €	6 400,00 €
CLSH-service commun ALSH DE LA VALLEE DE L'OULE	Enfance	6 009 €	7 844 €	7 875,00 €	7 875 €	7 800,00 €
CLSH-service commun ALSH LE CHAT BOTTE	Enfance	75 000 €	75 000 €	76 816,71 €	99 000 €	99 000,00 €
		81 009 €	89 196 €	91 091,71 €	106 875 €	99 000,00 €
CONTRAT D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTUREL	Culturel	10 000 €	0 €	20 000,00 €	20 000 €	10 000,00 €
COORDINATION EJ ET MISSION LOCALE	Jeunesse	38 490 €	38 363 €	33 500,00 €	33 471 €	45 500,00 €
CRECHE - A PETIT PAS	Petite enfance	44 858 €	19 828 €	45 000,00 €	69 329 €	60 000,00 €
CRECHE - ASS LES FRIMOUSSES DES DEUX VALLEES REMUZAT	Petite enfance	29 000 €	31 322 €	12 300,00 €	0 €	12 300,00 €
CRECHE - LES SOURIS VERTES	Petite enfance	86 000 €	86 000 €	36 000,00 €	16 000 €	61 000,00 €
CRECHE - MONT BAMBIN	Petite enfance	65 409 €	30 498 €	71 500,00 €	79 819 €	60 000,00 €
RPE (Relai Petite Enfance)	Petite enfance	70 360 €	83 271 €	59 000,00 €	57 770 €	59 000,00 €
Animation territoriale CTG	Petite enfance / CTG					5 000,00 €
		295 626 €	250 919 €	223 800,00 €	222 918 €	257 300,00 €
Solidarité habitat intergénération	Habitat/logement	0 €	0 €	0,00 €	0 €	
Aide à la mobilité	Mobilité					10 000,00 €
Soutien Numérique (AVENTIC)			11 500 €	11 500,00 €	11 500 €	20 000,00 €
	Divers	400 €	0 €	0,00 €	0 €	
OTC - Office de tourisme communautaire	Tourisme	530 000 €	495 000 €	564 000,00 €	619 000 €	564 000,00 €
Subvention exceptionnelle	Tourisme					40 000,00 €
Soutien aux projets touristiques communaux	Tourisme	0 €	0 €			7 000,00 €
Stratégie de développement touristique de la CCBDP	Tourisme	0 €	0 €	10 000,00 €	2 350 €	
		530 000 €	495 000 €	574 000,00 €	621 350 €	611 000,00 €
Subvention territoire PR	Territorial	10 000 €	0 €	6 300,00 €	0 €	6 300,00 €
Subvention territoire VE	Territorial	1 800 €	1 800 €	450,00 €	3 160 €	450,00 €
Subvention territoire HB	Territorial	5 000 €	6 150 €	5 600,00 €	6 000 €	5 600,00 €
Subvention territoire PB	Territorial	5 100 €	7 000 €	5 000,00 €	7 500 €	5 000,00 €
		21 900 €	14 950 €	17 350 €	16 660 €	17 350,00 €
			350 €			
TOTAL SUBVENTIONS		1 011 860 €	970 029 €	1 029 492 €	1 038 491 €	1 128 900 €

Les IB sont au 657368

TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		12 013 150 €	11 210 022,98 €	13 029 801 €
66	Charges financières (b)	101 731,33 €	95 456,15 €	145 541 €
67	Charges exceptionnelles (c)	57 000,00 €	51 397,86 €	20 000 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (d)	- €	- €	- €
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	- €	- €	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		12 171 881 €	11 356 876,99 €	13 195 341 €
023	Virement à la section d'investissement	1 185 092 €		946 343,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	711 960 €	536 908,86 €	593 146 €
		- €	- €	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (au profit de l'investissement)		1 897 052 €	536 908,86 €	1 539 489 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et		14 068 933 €	11 893 785,85 €	14 734 830 €
		Résultat Exercice N		2 128 358 €

BUDGET PRINCIPAL
APPROCHE BUDGETAIRE
Section de Fonctionnement
Les recettes

2023 Budget Principal

2024 Budget Principal

		BP	CA	BP
013	Atténuations de charges	70 000,00 €	75 239,71 €	70 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	909 316,18 €	939 726,45 €	905 807 €
7013	Vente de produits résiduels	7 500,00 €	- €	
70388	Autres redevances et recettes diverses	5 500,00 €	- €	5 500,00 €
70612	Redevance spéciale d'enlèvement des ordures	45 000,00 €	48 658,80 €	45 000,00 €
706321	A caractère social	5 800,00 €	6 322,89 €	- €
70632	A caractère de loisirs	71 000,00 €	59 071,18 €	75 100,00 €
706	Prestation de service (REOM)			
7066	Redevances et droits des services à caractère social	153 000,00 €	184 392,69 €	187 700,00 €
70661	CLSH Psu - Crèche PSO	4 000,00 €	- €	- €
70662	CLSH-Atl	4 000,00 €	4 059,16 €	- €
70688	Autres prestations de services	68 000,00 €	149,99 €	72 033,00 €
7067	Redevance service périscolaire	- €	- €	- €
7078	Autres marchandises	18 000,00 €	9 060,00 €	60 000,00 €
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	- €	- €	- €
70841	aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisse des Écoles	115 755,00 €	153 899,66 €	171 596,00 €
70845	Aux communes membres du GFP	116 000,00 €	113 803,83 €	151 878,20 €
70846	AU GFP de rattachement	- €	- €	- €
70848	Aux autres organismes	- €	5 303,66 €	- €
70872	par les budgets annexes et les régies municipales	5 000,00 €	3 500,00 €	- €
70875	Par les communes membres du GFP	- €	91 309,51 €	6 800,00 €
70878	par d'autres redevables	22 000,00 €	48 400,81 €	40 200,00 €
7088	Autres produits d'activités annexes	268 761,18 €	211 794,27 €	90 000,00 €

Article 70 : - 1 446 692,98€ (en 2023 REOM perçu au chapitre 70 pour 1 474 510€ en prévisionnel)

Redevance camping

Facturation ALSH

Facturation crèches

Facturation ADS

Régie composteurs

Refacturation aux budgets annexes

Refacturation Postes Mutualisés

Animation ZRR

Revente matériaux SYPP

Chapitre 73

LE CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20240326-026_2024-DE
en date du 08/04/2024 ; REFERENCE ACTE : 026_2024

Intitulé	Tx/BP 2023	Tx/BP BP 2024	Base 2023 actualisées 2024	Produits Prévisionnels proposés
Taux THRS	4,11%	5,01%	14 214 000 €	712 121,40 €
	Majoration Spéciale	0,44%	14 214 000 €	62 541,60 €
Taux TFB	6,95%	8,47%	34 946 000 €	2 959 926,20 €
Taux TFNB	17,29%	21,07%	1 537 000 €	323 845,90 €
Taux CFE	6,03%	7,35%	3 961 000 €	291 133,50 €
Taux FPZ	27,53%	28,00%	40 900 €	11 452,00 €
			TOTAL PRODUIT FISCAL 2024	4 361 020,60 €

73	Impôts et taxes	9 742 408,00 €	9 937 916,00 €	11 122 410,00 €
73111	Impôts directs locaux	3 363 170,00 €	3 410 211,00 €	4 361 020,00 €
73111	Rôles supplémentaires	- €	85 294,00 €	- €
73112	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	77 000,00 €	- €	- €
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	- €	6 376,00 €	
73223	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	230 000,00 €	250 979,00 €	230 000,00 €
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	2 927 728,00 €	3 040 401,00 €	4 573 569,00 €
706	Recette REOM	1 474 510,00 €	1 412 773,00 €	
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	- €	- €	- €
7362	Taxes de séjour	380 000,00 €	469 484,00 €	550 000,00 €
7382	Fraction TVA	1 290 000,00 €	1 262 398,00 €	1 407 821,00 €

+ 950 809 €

Info DGFIP mardi 13/0/3 à 17h

FISCALITE TEOM	
TAUX 2023	TAUX 2024
12,95%	12,95%

Perception du produit TEOM sur tout le territoire
(délibération N° 120-2023 du 27/06/2023)

Article 74 stable : + 11 604,92€

74	Dotations, subventions et participations	1 918 519,00 €	2 233 046,79 €	1 930 123,92 €
74124	Dotation d'intercommunalité	180 000,00 €	215 760,00 €	215 000,00 €
74126	Dotation de compensation des groupements de communes	45 000,00 €	43 024,00 €	43 000,00 €
74	Subvention d'exploitation	70 000,00 €	85 568,72 €	
744	FCTVA		9 711,41 €	120,00 €
74718	Autres	209 500,00 €	226 861,19 €	69 375,00 €
7472	Régions	17 000,00 €	123 882,28 €	18 000,00 €
7473	Départements	117 500,00 €	139 350,00 €	181 075,00 €
74741	Communes membres du GFP		- €	- €
7477	Budget communautaire et fonds structurels	- €		- €
7478	Autres organismes	472 350,00 €	488 246,51 €	1 173 016,11 €
74781	CLSH ATL	- €	- €	- €
74782	CLSH PSO-CRECHE PSU	385 000,00 €	500 643,77 €	- €
74783	CONTRAT ENFANCE JEUNESSE	- €	- €	- €
74784	Bonus territoire CTG	357 469,00 €	333 383,91 €	- €
74833	Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	40 200,00 €	15 318,00 €	40 200,00 €
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncièr	24 500,00 €	6 051,00 €	24 500,00 €
748388	Autres	- €	45 246,00 €	165 837,81 €
75	Autres produits de gestion courante	17 000,00 €	23 205,55 €	19 000,00 €
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		12 657 243,18 €	13 209 134,50 €	14 047 341,12 €

Disparition avec la suppression du budget annexe OM (sub d'exploitation perçue sur budget OM)

Ecart avec 2023: Plus de sub conseillers numériques (-75K), solde subvention étude eau (-11K) pas de sub biodéchet (-20K), bascule de sub DRAC CTEAC sur 7478 (-48K)

Financements supplémentaires en 2024: +25K pour étude requalification ZAE le Palun + 8K aide exceptionnelle CAF pour AESIO + 8K aide CAF monographie +15K 6 mois animation OPAH aide ANAH

Citeo soutien emballage

TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)	12 657 243,18 €	13 209 134,50 €	14 047 341,12 €
76 Produits financiers			- €
77 Produits exeptionnels	50 000,00 €	147 434,47 €	- €
78 Reprises sur amortissements et provisions	- €	11 540,65 €	
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	143 335,83 €	143 335,83 €	173 957,82 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	170 196,84 €	170 196,84 €	173 957,82 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12 877 440,02 €	13 538 306,46 €	14 221 298,94 €
Reprise de l'excédent antérieur	2 798 972,60 €	2 798 972,60 €	2 641 889,33 €
TOTAL DES RECETTES yc EXCEDENT N-1	15 649 551,61 €	16 337 279,06 €	16 863 188,27 €

BUDGET PRINCIPAL
APPROCHE BUDGETAIRE
Section d'Investissement
Dépenses & Recettes

Synthèse de la section d'investissement nouvelles inscriptions

Dépenses		
	040 Ecritures d'ordre	173 958 €
	1641 Emprunts	571 203 €
2041411	Subventions d'équipements versées Communes (mobiliers matériels et études)	87 000 €
	2041581	772 200 €
20422	Subventions d'équipement versées aux personnes de droits privé (bât et installations)	46 400 €
	2031 Frais d'étude	15 000 €
	2051 Concession et droits similaires	0 €
	2111 Terrains nus	143 000 €
	2118 Autres terrains	14 000 €
	2128 Agencements et aménagements autres terrains	0 €
	2135 Installations générales, agencements, aménagements	
21351	Installations générales, aménagement des constructions, bât publics	49 049 €
2145	Droits de superficie, installations générales, agencements et agencements	254 340 €
21532	Installations et matériels et outillages techniques réseaux d'assainissement	3 500 €
	21538 Installations et matériels et outillages techniques autres réseaux	8 000 €
	2158 autres installations matériel et outillage	145 000 €
	215738 Autres matériels et outillages de voirie	134 500 €
	2181 Installation divers	167 143 €
	2182 Matériel de transport	0 €
21828	Autres immobilisations corporels, autres matériels de transport	914 800 €
	2183 Matériel de bureau	
	21838 Autres matériels informatiques	52 350 €
	2184 Mobilier	51 830 €
	21848 autres mobiliers	126 790 €
2188	Autres immobilisations corporelles	20 500 €
	2313 Construction en cours	303 239 €
	2314 construction sur sol d'autrui	88 932 €
	2315 Installations techniques	3 508 810 €
Total dépenses BP 2024		7 651 544 €

Recettes		
	040 écritures d'ordre	593 226 €
	10222 FCTVA	844 904 €
	1641 Emprunt	2 602 867 €
	1321 ETAT	328 500 €
	1322 REGION	225 172 €
	1323 DEPARTEMENT	279 200 €
	13241 COMMUNE	1 156 512 €
	1326 Autres Etabliss publics	0 €
	1327 EUROPE	12 000 €
	1328 Autres (CAF/MSA etc.)	508 000 €
	1388 Autres	129 819 €
	1337 DSIL	25 000 €
Total recettes BP 2024		6 705 201 €

Total dépenses BP 2024 hors RAR	7 651 544 €
--	--------------------

Total des recettes BP 2024 hors RAR	6 705 201 €
--	--------------------

Virement de la section de fonctionnement	946 343 €
---	------------------

Détail du financement des investissements Hors opération

Comptes		BP 2024	
		Total général	
Total 2041411	Subvention d'équipements versées aux communes (Biens mobiliers, matériel et études)		87 000,00 €
Total 20422	Subventions d'équipements aux personnes de droit privé (bât installations)		6 400,00 €
Total 21351	Installations générales Agencements Aménagements de construction		49 049,00 €
Total 2145	Aménagement sur Sol d'Autrui		234 340,00 €
Total 21532	Réseaux d'assainissement		3 500,00 €
Total 21538	Autres réseaux		8 000,00 €
Total 2158	Installation , Matériel et Outillage technique		5 000,00 €
21838	Autres matériels informatiques		48 350,00 €
Total 2181	Installation générales/Agencements et aménagements divers		116 800,00 €
Total 21828	Autres matériel de transports		914 800,00 €
Total 21848	Autres matériels de bureau et mobilier		182 290,00 €
Total 2188	Autres Immobilisations corporelles		18 000,00 €
Total 2313			30 000,00 €
			1 703 529,00 €

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS HORS OPERATIONS

	Total PREVU	Dépenses	RECETTES			
			Emprunt	Autofi	Subv	FCTVA
	Total PREVU	1 703 529,00 €	909 167,28 €	477 336,69 €	96 920,39	220 104,63 €
N°1	Total PREVU TOURISME	108 000,00 €	13 200,00 €	90 288,90 €	-	4 511,10 €
N°2	Total PREVU DST / AG	268 640,00 €	130 616,00 €	83 941,31 €	19 000,00	35 082,69 €
N°3	Total PREVU ENFANCE JEUNESSE	66 090,00 €	50 000,00 €	5 055,50 €	2 000,00	9 034,50 €
N°4	Total PREVU PETITE ENFANCE	91 500,00 €	5 600,00 €	14 892,95 €	58 499,00	12 508,05 €
N°5	Total PREVU SPPGD	1 124 599,00 €	703 800,00 €	267 066,32 €	-	153 732,68 €
N°6	Total PREVU APN	44 700,00 €	5 951,28 €	16 091,72 €	17 421,39	5 235,61 €

Comptes		TOURISME VP EN CHAGE Mr MONPEYSSEN		BP 2024	EMPRUNTS 2024 Ho	Subv	FCTVA 2024	Autofinancemen
				Total général				
Total 2041411	Subvention d'équipements versées aux communes (Biens mobiliers, matériel et études)			75 000,00 €				
2041411	Fonds de concours communes pour reversement taxe de séjour	Tourisme		25 000,00 €				25 000,00 €
2041411	Subvention d'investissement à l'office de tourisme pour déplacement BIT de Buis	Tourisme		20 000,00 €				20 000,00 €
2041411	Fonds de concours financement Office de tourisme réhabilitation maison des voutours	Tourisme		30 000,00 €				30 000,00 €
Total 2145	Aménagement sur Sol d'Autrui			33 000,00 €				
2145/633-200	OT NYONS : pose porte automatique hall entrée	Tourisme		30 000,00 €	12 000,00 €		4 101,00 €	13 899,00 €
2145/633-200	OT NYONS : relamping + lumières extérieures	Tourisme		3 000,00 €	1 200,00 €		410,10 €	1 389,90 €
				108 000,00 €	13 200,00 €	0,00 €	4 511,10 €	90 288,90 €

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS HORS OPERATIONS

	Dépenses	RECETTES			
		Emprunt	Autofi	Subv	FCTVA
Total PREVU TOURISME	108 000,00 €	13 200,00 €	90 288,90 €	-	4 511,10 €

Comptes		DST et AG COMMISSION PERMANENTE		BP 2024
Total général				
Total 2041411	Subvention d'équipements versées aux communes (Biens mobiliers, matériel et études)			12 000,00 €
2041411	Subvention d'investissement maison Fce Service Séderon	Administration Générale		12 000,00 €
Total 2145	Aménagement sur Sol d'Autrui			133 040,00 €
2145/020-100	LOCAL ISPAM : Création ventilation des locaux	DST aménagement		3 000,00 €
2145/020-102	LOCAL SDED PEPINIERE : Aménagement local + extérieur	DST aménagement		35 000,00 €
2145/544-100	Aménagement Aire d'Accueil des Gens du Voyage	DST Entretien Immo		95 040,00 €
21838	Autres matériels informatiques			44 600,00 €
21838/020-100	8 Ordinateur portable Lattitude, 1 Portable précision, 2 MAC PRO 14, 4 ordinateurs fixes complet, 20 station accueil PC, 6 écrans, 1 autocad, 1 serveur général avec installation	Informatique		44 600,00 €
Total 2181	Installation générales/Agencements et aménagements divers			49 000,00 €
2181/020-102	SIEGE NYONS : Voiles ombrage facade ouest	DST aménagement		4 000,00 €
2181/020-102	SIEGE NYONS : Pose caméras videoprotection supplémenatire + prises extérieu	DST aménagement		3 000,00 €
2181/321-100	GYMNASE : 2eme tranche remplacement luminaire + placard	DST aménagement		25 000,00 €
2181/321-100	GYMNASE : Remplacement alarme gymnase	DST aménagement		17 000,00 €
Total 2313				30 000,00 €
2313/020-102	BATIMENT PARTENAIRE EXTERIEUR : création local archives SMEA	DST aménagement		30 000,00 €
				268 640,00 €

EMPRUNTS 2024 Hor	Subv	FCTVA 2024	Autofinancement
			12 000,00 €
1 200,00 €		410,10 €	1 389,90 €
14 000,00 €		4 784,50 €	16 215,50 €
54 516,00 €	19 000,00 €	12 991,97 €	8 532,03 €
35 000,00 €		6 096,82 €	3 503,18 €
		546,80 €	3 453,20 €
		410,10 €	2 589,90 €
		3 417,50 €	21 582,50 €
		2 323,90 €	14 676,10 €
25 900,00 €		4 100,00 €	0,00 €
130 616,00 €	19 000,00 €	35 081,69 €	83 942,31 €

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS HORS OPERATIONS

Dépenses	RECETTES				
	Emprunt	Autofi	Subv	FCTVA	
Total PREVU DST / AG	268 640,00 €	130 616,00 €	83 942,31 €	19 000,00	35 081,69 €

Comptes		ENFANCE JEUNESSE VP EN CHARGE Mr RICHARD		BP 2024
				Total général
Total 21351	Installations générales Agencements Aménagements de construction			27 500,00 €
21351/4212-200	SASé : Rénovation cuisine	Enfance jeunesse		2 500,00 €
21351/4212-200	SASé : Rénovation salle de bain	Enfance jeunesse		3 000,00 €
21351/4212-200	SASé : Changement des volets	Enfance jeunesse		7 000,00 €
21351/338-100	GUARDS: Traitement champignon sur une poutre de bois de la terrasse sud du bâtiment.	Enfance jeunesse		10 000,00 €
21351/338-100	GUARDS : Démontage du parc accrobranches et des cabanes en hauteur	Enfance jeunesse		5 000,00 €
Total 21532	Réseaux d'assainissement			3 500,00 €
21532/338-100	GUARDS : Les toilettes du personnel de cuisine à raccorder	Enfance jeunesse		1 500,00 €
21532/338-100	GUARDS : Ventilation assainissement non collectif	Enfance jeunesse		2 000,00 €
Total 21538	Autres réseaux			8 000,00 €
21538/338-100	GUARDS : Réparation de la canalisation des eaux usées (à l'ouest des bâtiments)	Enfance jeunesse		3 500,00 €
21538/338-100	GUARDS : Raccordement des descentes des cheneaux.	Enfance jeunesse		4 500,00 €
Total 2158	Installation, Matériel et Outillage technique			5 000,00 €
2158/338-100	GUARDS : Obturation des cheneaux de l'ancien bâtiment	Enfance jeunesse		5 000,00 €
Total 21848	Autres matériels de bureau et mobilier			8 090,00 €
21848/338-100	Chariot sèche vaisselle - Les GUARDS	Enfance jeunesse		4 000,00 €
21848/4212-200	SASé : Mobilier bureau (table réunion)	Enfance jeunesse		730,00 €
21848/4212-200	SASé : Mobilier accueil - convivialité Jeunes	Enfance jeunesse		1 900,00 €
21848/4212-200	SASé : Mobilier extérieur	Enfance jeunesse		1 210,00 €
21848/4212-200	SASé : Tableau et vitrine pour affichage	Enfance jeunesse		250,00 €
Total 2188	Autres Immobilisations corporelles			14 000,00 €
2188/338-100	GUARDS : Stores terrasse du haut	Enfance jeunesse		6 000,00 €
2188/338-100	GUARDS : Ombrage du forum	Enfance jeunesse		8 000,00 €
				66 090,00 €

EMPRUNTS 2024 Hor	Subv	FCTVA 2024	Autofinancement
2 158,25 €		341,75 €	0,00 €
2 589,90 €		410,10 €	0,00 €
6 043,10 €		956,90 €	0,00 €
8 633,00 €		1 367,00 €	0,00 €
4 316,50 €		683,50 €	0,00 €
1 294,95 €		205,05 €	0,00 €
1 726,60 €		273,40 €	0,00 €
3 021,55 €		478,45 €	0,00 €
3 884,85 €		615,15 €	0,00 €
4 316,50 €		683,50 €	0,00 €
1 453,20 €	2 000,00 €	546,80 €	0,00 €
630,21 €		99,79 €	0,00 €
1 640,27 €		259,73 €	0,00 €
1 044,59 €		165,41 €	0,00 €
215,83 €		34,18 €	-0,01 €
5 179,80 €		820,20 €	0,00 €
1 850,90 €		1 093,60 €	5 055,50 €
50 000,00 €	2 000,00 €	9 034,50 €	5 055,50 €

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS HORS OPERATIONS

	Dépenses	RECETTES			
		Emprunt	Autofi	Subv	FCTVA
Total PREVU ENFANCE JEUNESSE	66 090,00 €	50 000,00 €	5 055,50 €	2 000,00	9 034,50 €

Comptes		PETITE ENFANCE VP EN CHARGE Mme ROCHAS		BP 2024
				Total général
Total 2145	Aménagement sur Sol d'Autrui			42 000,00 €
2145/4221-400	Micro crèche Séderon aménagement divers	Petite Enfance		30 000,00 €
2145/4221-800	Microcrèche Mont'Bambin : Amgt int. (Placards, wc enfant, lavabos enfant & adulte, change, tonelle, rgt ext.)	Petite Enfance		12 000,00 €
Total 2181	Installation générales/Agencements et aménagements divers			8 800,00 €
2181/4228-200	MAISON COULEUR : Remplacement store + volet	Petite Enfance		3 500,00 €
2181/4221-900	MICROCRECHE CREALINO : cloison, protection champignon, store	Petite Enfance		5 300,00 €
Total 21848	Autres matériels de bureau et mobilier			39 700,00 €
21848/4221-600	CRÈCHE COTÉ SOLEIL : rénovation boiserie extérieure (vernis) - film brise vue - cloison espace accueil - sécuriser toilettes réserve et local technique - rampe escalier - VMC - stores pluie de lumière -	Petite enfance		29 500,00 €
21848/4221-500	CRÈCHE PETITS LUTINS : Mobilier (cabane extérieur à remplacer, achat lave vaisselle professionnel	Petite enfance		10 200,00 €
Total 2188	Autres Immobilisations corporelles			1 000,00 €
2188/4221-600	CRÈCHE COTÉ SOLEIL : Mobilier (cellule maintien chaud)	Petite Enfance		1 000,00 €
				91 500,00 €

EMPRUNTS 2024 Ho	Subv	FCTVA 2024	Autofinancemen
4 000,00 €	20 000,00 €	4 101,00 €	1 899,00 €
1 600,00 €	8 000,00 €	1 640,40 €	759,60 €
		478,45 €	3 021,55 €
	3 533,00 €	724,51 €	1 042,49 €
	19 666,00 €	4 032,65 €	5 801,35 €
	6 800,00 €	1 394,34 €	2 005,66 €
	500,00 €	136,70 €	363,30 €
5 600,00 €	58 499,00 €	12 508,05 €	14 892,95 €

SPPGD

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS HORS OPERATIONS

	Dépenses	RECETTES			
		Emprunt	Autofi	Subv	FCTVA
Total PREVU PETITE ENFANCE	91 500,00 €	5 600,00 €	14 892,95 €	58 499,00	12 508,05 €

Comptes		SPPGD VP EN CHARGE Mr CORNILLAC		BP 2024
				Total général
Total 21351	Installations générales Agencements Aménagements de construction			21 549,00 €
2351/7212-500	Travaux de réfection déchetterie	SPPGD		21 549,00 €
21838	Autres matériels informatiques			3 750,00 €
21838/720-000	Acquisition 5 packs tablette	SPPGD		3 750,00 €
Total 2181	Installation générales/Agencements et aménagements divers			47 000,00 €
2181/7212-600	Panneaux composteurs partagés	SPPGD		20 000,00 €
2181/7212-100	HANGAR VEHICULE NYONS : Remplacement éclairage intérieur	SPPGD		8 000,00 €
2181/7212-100	HANGAR VEHICULE NYONS : Arceau protection portes garage	SPPGD		9 000,00 €
2181/7212-100	HANGAR VEHICULE BUIS Barrières sécurités bennes collecte	SPPGD		10 000,00 €
Total 21828	Autres matériel de transports			914 800,00 €
218288/7212-403	Acquisition poid lourd évolupack répartition	SPPGD		315 000,00 €
21828/7212-200	Acquisition poid lourd évolupack répartition	SPPGD		135 000,00 €
21828/7212-100	Acquisition 2 BOM 16M3 répartition	SPPGD		280 000,00 €
21828/7212-200	Acquisition 2 BOM 16M3 répartition	SPPGD		120 000,00 €
21828/7212-600	Acquisition d'un véhicule gestion des placettes collectives	SPPGD		64 800,00 €
Total 21848	Autres matériels de bureau et mobilier			134 500,00 €
21848/7212-200	Remplacement bac à roulette CS	SPPGD		34 650,00 €
21848/7212-100	Remplacement bac à roulette OM	SPPGD		14 850,00 €
21848/7212-400	Remplacement colonne à verres	SPPGD		62 000,00 €
21848/7212-403	Remplacement / complément colonne à cartons	SPPGD		23 000,00 €
Total 2188	Autres Immobilisations corporelles			3 000,00 €
2188/7212-600	Petite matériel pour service biodéchets	SPPGD		3 000,00 €
				1 124 599,00 €

EMPRUNTS 2024 Ho	Subv	FCTVA 2024	Autofinancemen
		2 945,75 €	18 603,25 €
		512,63 €	3 237,38 €
		2 734,00 €	17 266,00 €
		1 093,60 €	6 906,40 €
		1 230,30 €	7 769,70 €
		1 367,00 €	8 633,00 €
252 000,00 €		43 060,50 €	19 939,50 €
108 000,00 €		18 454,50 €	8 545,50 €
224 000,00 €		38 276,00 €	17 724,00 €
41 000,00 €		16 404,00 €	62 596,00 €
25 000,00 €		8 858,16 €	30 941,84 €
13 860,00 €		4 736,66 €	16 053,35 €
5 940,00 €		2 030,00 €	6 880,01 €
24 800,00 €		8 475,40 €	28 724,60 €
9 200,00 €		3 144,10 €	10 655,90 €
		410,10 €	2 589,90 €
703 800,00 €	0,00 €	153 732,68 €	267 066,32 €

SPPGD

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS HORS OPERATIONS

	Dépenses	RECETTES			
		Emprunt	Autofi	Subv	FCTVA
Total PREVU SPPGD	1 124 599,00 €	703 800,00 €	267 066,32 €	-	153 732,68 €

Comptes		APN VP EN CHARGE Mr PEYRON		BP 2024
				Total général
Total 20422	Subventions d'équipements aux personnes de droit privé (bât installations)			6 400,00 €
20422/87	Soutien travaux VTT BIKE Park associatif de NYONS 2024	APN		6 400,00 €
Total 2145	Aménagement sur Sol d'Autrui			26 300,00 €
2145/87	Création 1er espace vélo gravel de la drôme 2024	APN		13 000,00 €
2145/87	Réaménagement sentier VTT => ENDURO et XC 2024	APN		3 300,00 €
2145/87	Travaux restauration continuité au fil de l'Eygues - 2024	APN		10 000,00 €
Total 2181	Installation générales/Agencements et aménagements divers			12 000,00 €
2181/87	Travaux entretien sites naturels d'escalade 2024	APN		12 000,00 €
				44 700,00 €

EMPRUNTS 2024 Ho	Subv	FCTVA 2024	Autofinancemen
			6 400,00 €
3 110,84 €	5 222,90 €	1 777,10 €	2 889,16 €
840,44 €	1 198,89 €	451,11 €	809,56 €
2 000,00 €	5 000,00 €	1 367,00 €	1 633,00 €
	5 999,60 €	1 640,40 €	4 360,00 €
5 951,28 €	17 421,39 €	5 235,61 €	16 091,72 €

SPPGD

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS HORS OPERATIONS

Dépenses	RECETTES				
	Emprunt	Autofi	Subv	FCTVA	
Total PREVU APN	44 700,00 €	5 951,28 €	16 091,72 €	17 421,39 €	5 235,61 €

		Opération 121 Fibre	Opération 111 SIL	Opération 204 Voirie 2024	Opération 225 Voirie Concor Voire 2024	Opération 235 Aménagement itinéraires Voie Douce 1	Opération 237 Mobilité VAE VP
PROPOSITIONS NOUVELLES 2024	Dépenses	BP 2024	BP 2024	BP 2024	BP 2024	BP 2024	BP 2024
	2041581	772 200,00 €					
	2118						
	2181						50 343,00 €
	2315			1 758 908,03 €	100 000,00 €	131 888,00 €	
	458140						
	27						
	TOTAL 2024	772 200,00 €	88 932,00 €	1 758 908,03 €	100 000,00 €	131 888,00 €	50 343,00 €
	Recettes						
	040						
	021						
	10222		12 157,00 €	116 949,17 €	13 670,00 €	119 181,36 €	6 881,89 €
	1068						
	Dépôt de garantie 165						
	1641 EMPRUNT	772 200,00 €				100 000,00 €	
	1321 ETAT						- €
	1322 REGION					- €	25 171,50 €
	1323 DEPARTEMENT					- €	
	13241 COMMUNE		12 969,25 €	1 057 213,00 €	86 330,00 €		
	TOTAL BP 2024(avant équilibre)	772 200,00 €	25 126,25 €	1 174 162,17 €	100 000,00 €	219 181,36 €	32 053,39 €
Dont recours à l'emprunt	772 200,00 €	- €	- €				
Virement de la section de fonctionnement (excédent projeté de l'année N)							
TOTAL BP 2024 (après équilibre)							
RESULTAT 2024	- €	- 63 805,75 €	- 584 745,86 €	- €	87 293,36 €	- 18 289,61 €	

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20240326-026_2024-DE
en date du 08/04/2024 ; REFERENCE ACTE : 026_2024

	Opération 240 Espace Test Agricole	Opération 242 CP Aménagement Buis	Opération 243 Locaux sociaux OM	Opération 244 Salle de réunion Buis CP	Opération 232 Pôle Enfance de Buis	Opération 246 Equipement numérique / salle de réunion/ Office du Personnel Siège de Buis
	VP en charge Mr MONPEYSSEN	Commission Permanente	VP en charge Mr CORNILLAC	Commission Permanente	VP en charge Mme ROCHAS	Commission Permanente
Dépenses	BP 2024	BP 2024	BP 2024	BP 2024	BP 2024	BP 2024
2118	14 000,00 €					
2121						
2158					140 000,00 €	
2181						
2182						
21838				4 000,00 €		
2184				51 830,00 €		
2188				2 500,00 €		
21828						
21848						79 000,00 €
2313		23 700,00 €	80 000,00 €	12 539,00 €	- €	
2314						
2315	6 000,00 €				1 512 014,00 €	
458140						
27						
TOTAL 2024	20 000,00 €	23 700,00 €	80 000,00 €	70 869,00 €	1 652 014,00 €	79 000,00 €
Recettes						
040						
021						
10222		46 875,16 €	13 100,00 €	20 006,06 €	236 199,16 €	10 799,30 €
1068						
Dépôt de garantie 165						
1641 EMPRUNT		18 500,00 €	20 000,00 €	100 000,00 €	230 000,00 €	- €
1321 ETAT		- €			300 000,00 €	
1322 REGION					200 000,00 €	
1323 DEPARTEMENT					279 200,00 €	
13241 COMMUNE						
326 Autres ETALBLISS PUBLICS						
1327 EUROPE		- €				12 000,00 €
1328 Autres (CAF/MAS etc)					495 000,00 €	
1337 DSIL		- €		25 000,00 €		
l'équipement non amortissable)						
1388 Autres			10 000,00 €			
276341						
458240						
TOTAL BP 2024(avant équilibre)	- €	65 375,16 €	43 100,00 €	145 006,06 €	1 740 399,16 €	22 799,30 €
Dont recours à l'emprunt	- €	18 500,00 €	20 000,00 €	100 000,00 €	230 000,00 €	
Virement de la section de fonctionnement (excédent projeté de l'année N)						
TOTAL BP 2024 (après équilibre)						
RESULTAT 2024	- 20 000,00 €	41 675,16 €	- 36 900,00 €	74 137,06 €	88 385,16 €	- 56 200,70 €

		Opération xxxx étage service technique/OM	Opération xxxx Crèche Montbrun les Bains (18 places)	Opération xxxx étude de covoiturage	Opération xxxx OPAH aide aux particuliers	Opération 249 Nouveau quai de Transfert
PROPOSITIONS NOUVELLES 2024	Dépenses	BP 2024	BP 2024	BP 2024	BP 2024	BP 2024
	20422				40 000,00 €	
	2031	- €	- €	15 000,00 €	- €	- €
	2111					100 000,00 €
	2313	100 000,00 €	30 000,00 €			- €
	TOTAL 2024	100 000,00 €	30 000,00 €	15 000,00 €	40 000,00 €	100 000,00 €
	Recettes					
	040					
	021					
	10222	16 404,00 €	4 101,00 €	2 050,50 €		- €
	1068					
	Dépôt de garantie 165					
	1641 EMPRUNT	30 000,00 €	3 000,00 €		- €	100 000,00 €
	1321 ETAT	21 000,00 €		7 500,00 €		
	1388 Autres		22 899,00 €			
	276341					
	458240					
TOTAL BP 2024(avant équilibre)	67 404,00 €	30 000,00 €	9 550,50 €	- €	100 000,00 €	
Dont recours à l'emprunt						
Virement de la section de fonctionnement (excédent projeté de l'année N)						
TOTAL BP 2024 (après équilibre)						
RESULTAT 2024	- 32 596,00 €	- €	- 5 449,50 €	- 40 000,00 €	- €	

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20240326-026-2024-DE
 en date du 08/04/2024 ; REFERENCE ACTE : 026-2024

	Opération xxx Aménagement	Opération 250 Nouvelle déchèterie Séderon	Chap.20-21 BP2024 hors opé	Opérations BP 2024	Total Général BP 2024 hors RAR
	VP en charge Mr Mr PEYRON		VP en charge Mr Mr CORNILLAC		
Dépenses	BP 2024	BP 2024			
dre de transfert entre section 040				173 957,82 €	173 957,82 €
Emprunt 1641				571 202,66 €	571 202,66 €
165				- €	- €
204133				- €	- €
204141			87 000,00 €	- €	87 000,00 €
2041513				- €	- €
2041581				772 200,00 €	772 200,00 €
20422			6 400,00 €	40 000,00 €	46 400,00 €
2031	- €	- €		15 000,00 €	15 000,00 €
2033				- €	- €
2051				- €	- €
2113				- €	- €
211		43 000,00 €		143 000,00 €	143 000,00 €
2113				14 000,00 €	14 000,00 €
2121				- €	- €
2128				- €	- €
21318				- €	- €
2135				- €	- €
21351			49 049,00 €	- €	49 049,00 €
2145	20 000,00 €		234 340,00 €	20 000,00 €	254 340,00 €
2152			3 500,00 €	- €	3 500,00 €
21532			8 000,00 €	- €	8 000,00 €
21538				- €	- €
21571				- €	- €
215738			134 500,00 €	- €	134 500,00 €
2158			5 000,00 €	140 000,00 €	145 000,00 €
2181			116 800,00 €	50 343,00 €	167 143,00 €
2182				- €	- €
21838			48 350,00 €	4 000,00 €	52 350,00 €
2184				51 830,00 €	51 830,00 €
2183			18 000,00 €	2 500,00 €	20 500,00 €
21828			914 800,00 €	- €	914 800,00 €
21848			47 790,00 €	79 000,00 €	126 790,00 €
2313		27 000,00 €	30 000,00 €	273 239,00 €	303 239,00 €
2314				88 932,00 €	88 932,00 €
2315				3 508 810,03 €	3 508 810,03 €
458140				- €	- €
27				- €	- €
TOTAL 2024	20 000,00 €	70 000,00 €	1 703 529,00 €	5 948 014,51 €	7 651 543,51 €
Recettes					
040				593 226,00 €	593 226,00 €
021				- €	- €
10222	2 734,00 €	3 690,90 €	220 104,63 €	624 799,50 €	844 904,13 €
1068				- €	- €
Dépôt de garantie 165				- €	- €
1641 EMPRUNT			909 167,28 €	1 373 700,00 €	2 602 867,28 €
1321 ETAT				328 500,00 €	328 500,00 €
1322 REGION				225 171,50 €	225 171,50 €
1323 DEPARTEMENT				279 200,00 €	279 200,00 €
13241 COMMUNE				1 156 512,25 €	1 156 512,25 €
326 Autres ETALBLISS PUBLICS				- €	- €
1327 EUROPE				12 000,00 €	12 000,00 €
1328 Autres (CAF/MAS etc)	13 000,00 €			508 000,00 €	508 000,00 €
1337 DSIL				25 000,00 €	25 000,00 €
l'équipement non amortissable)				- €	- €
1388 Autres			96 920,39 €	32 899,00 €	129 819,39 €
276341				- €	- €
458240				- €	- €
TOTAL BP 2024(avant équilibre)	15 734,00 €	3 690,90 €	1 226 192,31 €	5 159 008,25 €	6 705 200,55 €
Dont recours à l'emprunt			909 167,28 €	1 373 700,00 €	2 602 867,28 €
Virement de la section de fonctionnement (excédent projeté de l'année N)					946 343 €
TOTAL BP 2024 (après équilibre)					6 705 200,55 €
RESULTAT 2024	- 4 266,00 €	- 66 309,10 €	- 477 336,69 €	- 789 006,26 €	- 946 342,96 €

LIBELLÉ	APCP - DEPENSES	4 072 950,00 €
CP 2024	études	20 000,00 €
CP2025	travaux	160 000,00 €
CP 2026		
TOTAL AP		180 000,00 €

LIBELLÉ	APCP RECETTES	4 072 950,00 €	1 250 142,60 €	
			CP2024	CP2025
Emprunt	- €			
Subventions / FCTVA	149 000,00 €		15 734,00 €	133 266,00 €
Autofinancement	31 000,00 €		4 266,00 €	26 734,00 €
Total recettes	180 000,00 €		20 000,00 €	160 000,00 €

LIBELLÉ	OPAH - aide aux particuliers	
CP 2024	aides aux particuliers (1 trim)	40 000,00 €
CP2025	aides aux particuliers	165 300,00 €
CP 2026	aides aux particuliers	102 650,00 €
TOTAL AP		307 950,00 €

LIBELLÉ			CP2024	CP2025	CP2026
Emprunt	- €				
Subventions / FCTVA	- €				
Autofinancement	307 950,00 €		40 000,00 €	165 300,00 €	102 650,00 €
Total recettes	307 950,00 €		40 000,00 €	165 300,00 €	102 650,00 €

LIBELLÉ	Crèche Montbrun	
CP 2024	études	30 000,00 €
CP2025	études / travaux	1 020 000,00 €
TOTAL AP		1 050 000,00 €

LIBELLÉ			CP2024	CP2025	CP2026
Emprunt	105 000,00 €		3 000,00 €	102 000,00 €	
Subventions / FCTVA	943 535,00 €		27 000,00 €	916 535,00 €	
Autofinancement	1 465,00 €		- €	1 465,00 €	
Total recettes	1 050 000,00 €		30 000,00 €	1 020 000,00 €	- €

LIBELLÉ	Covoiturage	
CP 2024	études	15 000,00 €
CP2025	déploiement d'une ligne de covoitura	120 000,00 €
CP 2026	création de 2 petites aires de covoiu	50 000,00 €
TOTAL AP		185 000,00 €

LIBELLÉ			CP2024	CP2025	CP2026
Emprunt	- €				
Subventions/FCTVA	145 550,50 €		9 550,50 €	96 000,00 €	40 000,00 €
Autofinancement	39 449,50 €		5 449,50 €	24 000,00 €	10 000,00 €
Total recettes	185 000,00 €		15 000,00 €	120 000,00 €	50 000,00 €

LIBELLÉ+A76:F8	Etage Siège Nyons	
CP 2024	lancement étude	100 000,00 €
CP2025	étude / travaux	620 000,00 €
TOTAL AP		720 000,00 €

LIBELLÉ			CP2024	CP2025	
Emprunt	200 000,00 €		30 000,00 €	170 000,00 €	
Subventions / FCTVA	285 000,00 €		37 404,00 €	247 596,00 €	
Autofinancement	235 000,00 €		32 596,00 €	202 404,00 €	
Total recettes	720 000,00 €		100 000,00 €	620 000,00 €	

LIBELLÉ	Nouveau Quai de Transfert	
CP 2024	Terrain	100 000,00 €
CP2025	études	75 000,00 €
CP 2026	travaux	550 000,00 €
TOTAL AP		725 000,00 €

LIBELLÉ			CP2024	CP2025	CP2026
Emprunt	300 000,00 €		100 000,00 €	50 000,00 €	150 000,00 €
Subventions / FCTVA	85 437,00 €		- €	12 303,00 €	73 134,00 €
Autofinancement	339 563,00 €		- €	12 697,00 €	326 866,00 €
Total recettes	725 000,00 €		100 000,00 €	75 000,00 €	550 000,00 €

LIBELLÉ	Nouvelle déchèterie Séderon	
CP 2024	Terrain + études	70 000,00 €
CP2025	travaux	835 000,00 €
TOTAL AP		905 000,00 €

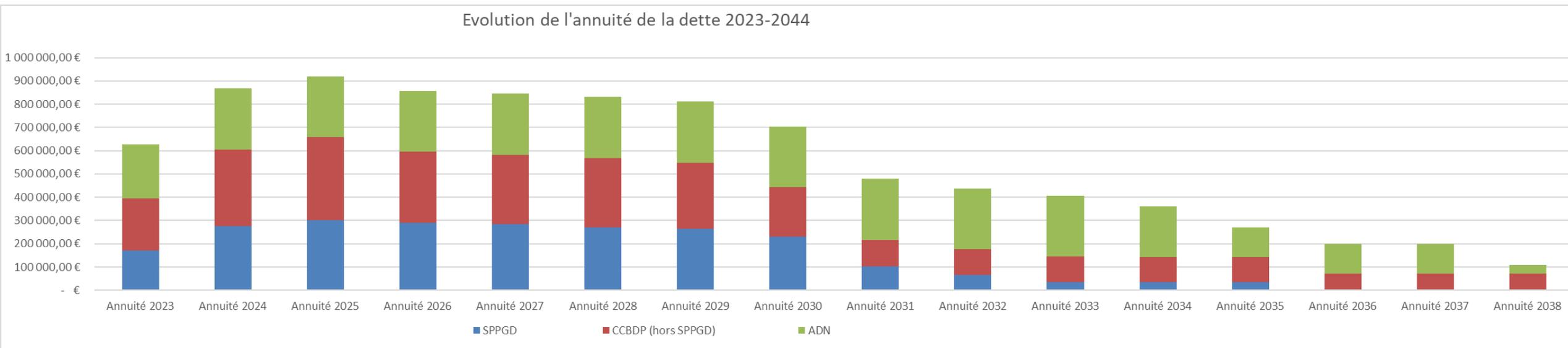
LIBELLÉ			CP2024	CP2025	CP2026
Emprunt	320 000,00 €			320 000,00 €	
Subventions/ FCTVA	140 664,30 €		3 690,90 €	136 973,40 €	
Autofinancement	444 335,70 €		66 309,10 €	378 026,60 €	
Total recettes	905 000,00 €		70 000,00 €	835 000,00 €	- €

LIBELLÉ	Locaux Sociaux	
CP 2024	Maîtrise d'œuvre + Travaux	80 000,00 €
TOTAL AP		80 000,00 €

LIBELLÉ			CP2024	
Emprunt	20 000,00 €		20 000,00 €	
Subventions/ FCTVA	23 100,00 €		23 100,00 €	
Autofinancement	36 900,00 €		36 900,00 €	
Total recettes	80 000,00 €		80 000,00 €	

Evolution de l'extinction de la dette 2023-2044

	Annuité 2023	Annuité 2024	Annuité 2025	Annuité 2026	Annuité 2027	Annuité 2028	Annuité 2029	Annuité 2030	Annuité 2031	Annuité 2032	Annuité 2033	Annuité 2034	Annuité 2035	Annuité 2036	Annuité 2037	Annuité 2038
SPPGD	172 252,52 €	276 270,63 €	300 680,46 €	288 584,55 €	284 552,70 €	270 507,69 €	265 826,02 €	231 204,38 €	101 975,21 €	65 231,84 €	35 025,66 €	35 025,66 €	35 025,66 €	1 779,56 €	1 779,56 €	1 779,56 €
CCBDP (hors SPPGD)	223 695,46 €	328 786,79 €	357 465,02 €	307 369,12 €	298 707,91 €	297 509,63 €	283 409,81 €	211 776,10 €	115 703,35 €	110 353,86 €	109 218,27 €	108 082,70 €	106 923,97 €	70 978,18 €	69 842,60 €	68 707,02 €
ADN	232 129,13 €	262 196,20 €	262 196,20 €	262 196,20 €	262 196,20 €	262 196,20 €	262 196,20 €	262 196,20 €	262 196,20 €	262 196,20 €	262 196,20 €	217 243,43 €	127 336,36 €	127 336,36 €	127 336,36 €	37 742,59 €
TOTAL	628 077,11 €	867 253,62 €	920 341,68 €	858 149,87 €	845 456,81 €	830 213,52 €	811 432,03 €	705 176,68 €	479 874,76 €	437 781,90 €	406 440,13 €	360 351,79 €	269 285,99 €	200 094,10 €	198 958,52 €	108 229,17 €



En bleu : annuités SPPGD

En rouge : annuités CCBDP hors ADN

En vert : annuités ADN

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20240326-026_2024-DE
en date du 08/04/2024 ; REFERENCE ACTE : 026_2024

En vous remerciant de votre attention

LES BUDGETS ANNEXES

- 1- Le Budget annexe SPANC**
- 2- Le Budget annexe Zones d'Activités**
- 3- Le Budget annexe du Transport de la Personne**
- 4- Le Budget annexe de la Livraison des Repas**
- 5- Le Budget annexe GEMAPI**

I- LE BUDGET ANNEXE SPANC 2024

Le budget annexe SPANC (BA SPANC) : retrace les dépenses et les recettes liées au service public d'assainissement non collectif. Ce budget est financé par la redevance SPANC.

En 2023 :

La situation financière du BA SPANC fait apparaître une réalisation en dépense de gestion à hauteur 77% du prévisionnel et une recette des services réalisée en intégralité (soit 100 % du prévisionnel). Le budget 2023 il a été ouvert 31 000€ de crédits en charge exceptionnelle pour la mise en œuvre du dispositif d'aide à la réhabilitation.

Ce dispositif a pu être mis en place et 12 000€ d'aide ont été versées soit 6 dossiers présentés complet.

Le résultat de l'exercice 2023 présente un léger déficit à hauteur de 829,79€ en section de fonctionnement.

En 2023, le solde de clôture de la section de fonctionnement s'élève à 33 756,01€ avec l'excédent reporté. Le besoin de fonds de roulement n'est toutefois pas assuré et doit être soutenu par une ligne de trésorerie provenant du budget général.

La clôture de la section d'investissement se solde par un déficit de 1 035,64€ auquel il convient d'ajouter la reprise de l'excédent antérieur pour un montant de 8 464,33€, soit un solde cumulé positif à hauteur de 7 428,69€ fin 2023. Aucun solde de restes à réaliser n'est à prendre en compte .

Perspectives 2024

La section de fonctionnement du BP 2024 prend en compte un montant de 16 000 € pouvant être attribué pour inciter les particuliers concernés à engager les travaux de réhabilitation de leur installation.

1- LE BUDGET ANNEXE SPANC CA 2023 PROPOSE 2024 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**Dépenses de fonctionnement**

	2023		2024
	BP	CA	BP
011 Charges à caractère général	19 134,55 €	10 457,48 €	19 558,48 €
60 Achats & Variations de Stock	4 460,82 €	1 803,06 €	4 200,00 €
61 Services Extérieurs	6 449,18 €	4 648,80 €	5 133,00 €
62 Autres Services Extérieurs	8 224,55 €	4 005,62 €	10 225,48 €
63 Impôts et Taxes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	90 000,00 €	83 781,13 €	96 621,00 €
014 Atténuations de produits			
65 Autres charges de gestion courante	4 802,76 €	4 802,68 €	4 245,00 €
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	113 937,31 €	99 041,29 €	120 424,48 €
66 Charges financières (b)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
67 Charges exceptionnelles (c)	31 000,00 €	12 850,00 €	16 000,00 €
68 Dotations aux provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
022 Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	144 937,31 €	111 891,29 €	136 424,48 €
023 Virement à la section d'investissement	- €		- €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 362,69 €	2 362,69 €	2 956,53 €
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement (7)			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (au profit de l'investissement)	2 362,69 €	2 362,69 €	2 956,53 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	147 300,00 €	114 253,98 €	139 381,01 €

Recettes de fonctionnement

	2023		2024
	BP	CA	BP
013 Atténuations de charges	- €	- €	- €
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	112 714,20 €	112 980,00 €	105 625,00 €
73 Impôts et taxes	- €	- €	- €
74 Dotations, subventions et participations	- €	- €	- €
75 Autres produits de gestion courante	- €	- €	- €
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)	112 714,20 €	112 980,00 €	105 625,00 €
76 Produits financiers		- €	
77 Produits exceptionnels	- €	371,34 €	- €
78 Reprise sur amortissements et pr	- €	72,85 €	- €
042 Opérations d'ordre de transfert en	- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	- €	- €	- €
Reprise de l'excédent antérieur	34 585,80 €	34 585,80 €	33 756,01 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	147 300,00 €	148 009,99 €	139 381,01 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT	34 585,80 €	- 829,79 €	- 33 756,01 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT yc EXCEDENT	69 171,60 €	33 756,01 €	105 €

I- LE BUDGET ANNEXE SPANC CA 2023 PROPOSE 2024 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		Compte administratif 2023		BP 2024	
		Réalisé	RAR	Nouvelles inscriptions	Total prévu BP + RAR
Chap.20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	- €	- €	- €	- €
Chap.204	Subventions versées				
Chap.21	Immobilisations corporelles	3 398,33 €	- €	10 385,22 €	10 385,22 €
2111	Terrains nus	- €		- €	- €
2153	Installations spécifiques				
2182	Matériel de transport		- €		- €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 651,25 €			- €
2184	Mobilier				- €
2188	Autres immo corporelles	1 747,08 €	- €	10 385,22 €	- €
Chap.23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
TOTAL des dépenses d'équipement		3 398,33 €	- €	10 385,22 €	10 385,22 €
16	Remboursement d'emprunts	- €	- €	- €	- €
27	Autres immos financières	- €	- €	- €	- €
TOTAL des dépenses financières		- €	- €	- €	- €
45	Opérations pour compte de Tiers	- €	- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES REELLES		3 398,33 €	- €	10 385,22 €	10 385,22 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		- €	- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		3 398,33 €	- €	10 385,22 €	10 385,22 €
Déficit d'investissement reporté					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES		3 398,33 €	- €	10 385,22 €	10 385,22 €

RECETTES		CA 2023		BP 2024	
		Réalisé	RAR	Nouvelles inscriptions	Total prévu BP + RAR
13	Subventions d'investissement	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-
20	Immobilisations incorporelles				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		-	-	-	-
10	Dotations Fonds divers Réserves		-	-	-
165	Dépôts & cautionnement reçus				
024	Produits des cessions				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
27	Autres Immobilisations Financières				
Total des recettes financières		-	-	-	-
Total recette opération compte de tiers		-	-	-	-
TOTAL DES RECETTES REELLES		-	-	-	-
021	Virement de la section de fonct.				
040	Opérations d'ordre entre section (3)	2 362,69		2 956,53	2 956,53
TOTAL PRELEVEMENTS SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 362,69	-	2 956,53	2 956,53
041	Opérations patrimoniales (5)				
024	Produits de cessions				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 362,69	-	2 956,53	2 956,53
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 362,69	-	2 956,53	2 956,53
R001 Excédent d'investissement reporté		8 464,33		7 428,69	7 428,69
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES		10 827,02	-	10 385,22	10 385,22
RESULTAT SECTION D'INVESTISSEMENT		7 428,69		-	-

2- BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES 2024

Le Budget Annexe Zone d'Activité retrace l'intégralité des dépenses et des recettes des opérations d'aménagement des zones d'activité du Grand Tilleul 1 et 2 à Nyons et du Plan d'Oriol à Séderon ainsi que la zone de Cost à Buis. Il s'agit d'un budget de gestion de stocks.

En 2024 les données financières pour les 4 futures ZA qui seront inscrites au BP sont les suivantes

ZA de Cost (Buis)

- Etudes : 89 793€ (marché 2023-008 mission de maîtrise d'œuvre)
 - Frais de Notaire et autre : 10 212,02€
 - Acquisition terrain : 148 164,00€ pour 24 694 m2 (estimé à 6€ HT le m2 et hors indemnité d'éviction)
 - Estimation des travaux : 901 674 € HT
- => Total des dépenses estimées: 1 149 843,02€

- Surfaces commercialisables de 18 000 m2 à 55€ HT le m2 soit 990 000€ de recettes de vente de terrains et 300 000€ de subvention DETR/DSIL
- => Total des recettes estimées: 1 290 000,00€

ZA du Grand tilleul 2 :

- Etudes : 168 000€ (marché 2022-014 mission de maîtrise d'œuvre)
 - Acquisition terrain : 564 509,00€ pour 59 422m2 estimé à 9,5€HT le m2
 - Indemnité de perte d'exploitation 229 600€
 - Estimation des travaux 2 872 679,10€ (dont le pont sur le Ruynas pour 300K€ TTC)
 - Frais de Notaire et autres: 16 000€
- => Total des dépenses estimées: 3 853 188,10€
- Surfaces commercialisables de 41 600m2 à 75€ HT soit 3 120 000€ et 600 000€ de subventions (DETR/DSIL et CD26)
- => Total des recettes estimées: 3 720 000,00€

2- BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES 2024

ZA du plan d'Oriol (Séderon)

- Marché STEP : 115 000€ (marché 2023-001)
 - Frais de Notaire et autre: 5 900€
- => Total des dépenses estimées: 120 900€

- Surfaces commercialisables de 8 375 m2 à 20€00 HT dont 2 515m2 à 11€67 HT le m2 pour le terrain de la déchèterie et une subvention DETR de 17 875€ (notification du 22/06/2022)
- => Total des recettes estimées: 136 561,20€

ZA du Grand tilleul 1 :

- Acquisition terrain : 1 178 745,00€ soit 6 terrains pour 11 256€ (3 541 m2 à 45€ HT et 7 715 m2 à 55€HT) et 4 terrains vendus à 595 075€00 HT
 - Frais de Notaire et autres: 22 630€
- => Total des dépenses estimées: 1 201 375,00€

=> Total des recettes estimées: 1 178 745,00€

2- LE BUDGET ANNEXE ZAE CA 2023 PROPOSE 2024**APPROBATION DU C.A. & DU COMPTE DE GESTION 2023****VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024****ZA****SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE**

Articles	Chapitres	Compte administratif 2023		BP 2024
		Budget prévu	Réalisé	
DEPENSES - TOTAL		2 266 644,90 €	420 529,18 €	7 055 616,20 €
011	Charges à caractère général	1 521 560,71 €	131 709,08 €	6 095 706,20 €
012	Charges de personnel			
65	Autres charges de gestion courante	10,00 €	- €	229 610,00 €
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles	229 600,00 €	- €	
68	Dotations aux amortissements			
Total des dépenses réelles		1 751 170,71 €	131 709,08 €	6 325 316,20 €
023	Virement à la section d'investissement	219 966,29 €	- €	480 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	250 000,00 €	243 312,20 €	250 300,00 €
Total des dépenses d'ordre		469 966,29 €	243 312,20 €	730 300,00 €
D 002 Déficit de fonctionnement reporté		45 507,90 €	45 507,90 €	

Articles	Chapitres	Compte administratif 2023		BP 2024
		Budget prévu	Réalisé	
RECETTES - TOTAL		2 266 644,90 €	420 529,18 €	7 055 616,20 €
70	Ventes prod. Prestation service,	1 916 634,90 €	90 210,00 €	5 407 431,20 €
74	Subventions d'exploitation	- €	11 037,00 €	917 875,00 €
75	Autres produits de gestion courante	10,00 €	0,91 €	10,00 €
013	Atténuation de charges			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprise sur amortiss. & provisions			
79	Transfert de charges			
Total des opérations réelles		1 916 644,90 €	101 247,91 €	6 325 316,20 €
042	Opérations d'ordre entre section	350 000,00 €	319 281,27 €	730 300,00 €
Total des opérations d'ordre		350 000,00 €	319 281,27 €	730 300,00 €

RESULTAT DE CLOTURE**0,00****0,00****0,00****APPROBATION DU C.A. & DU COMPTE DE GESTION 2023****VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024****SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE**

Articles	Chapitres	Compte administratif 2023	BP 2024
		Compte administratif 2023	Propositions
DEPENSES - TOTAL		439 247,56 €	730 300,00 €
001	Déficit antérieur reporté	119 966,29 €	186 185,26 €
10	Dotations Fonds divers Réserves		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
23	Immobilisations en cours	0,00 €	
26	Participations et créances ratta		
27	Autres immos financières		
020	Dépenses imprévues Invest		
Total des opérations réelles		119 966,29 €	0,00 €
40	Opérations d'ordre entre section	319 281,27 €	730 300,00 €
041	Opérations patrimoniales		
Total des opérations d'ordre		319 281,27 €	730 300,00 €

Articles	Chapitres	Compte administratif 2023	BP 2024
		Compte administratif 2023	Propositions
RECETTES - TOTAL		253 062,20 €	799 996,01 €
10	Dotations Fonds divers Réserves		
1068	Dotations Fonds divers Réserves		
13	Subventions d'investissement		
15	Provisions risques et charges		
23	Installations matériels et outillages	9 750,00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées		
26	Participations et créances ratta		
27	Autres immos financières		
Total des opérations réelles		9 750,00 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonct.	243 312,20 €	480 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre section		319 996,01 €
Total des opérations d'ordre		243 312,20 €	799 996,01 €

RESULTAT DE L'EXERCICE**-186 185,36 €****69 696,01 €****RESULTAT DE CLOTURE****-186 185,26 €**

3- LE BUDGET ANNEXE Service de Transport de la Personne 2024

La CCBDP est organisatrice du service Transport sur le Territoire des Hautes Baronnies via une convention signée avec la Région Auvergne Rhône Alpes pour la période 2018 – 2025 . La Région accompagne ce service à hauteur de 37 620€ TTC pour l'année 2023 ;

Le budget annexe de Service de Transport à la Personne (BA STP) retrace les dépenses et les recettes liées à deux lignes de transport : Mévouillon-Carpentras et Mévouillon-Laragne

Transport de proximité : Mévouillon – Laragne - Ce service permet aux personnes n'ayant pas de moyen de locomotion ou n'étant plus en possibilité de conduire, de se déplacer pour les besoins courants, (rendez-vous médicaux, courses Etc...)

Mévouillon / Laragne 2 fois par semaine :

Mardi : Départ de Mévouillon à 7h45 – Arrivée à Laragne à 9h00

Jeudi : Départ de Mévouillon à 12h30 – Arrivée à Laragne à 13h45

Transport scolaire : Tous les lundis, les élèves du secondaire (Internes) fréquentant des lycées du Vaucluse, utilisent ce service, 5 élèves sont recensés cette année 2022-2023. **Depuis la rentrée de septembre 2023, 4 élèves** utilisent le service. **(Point de vigilance : l'effectif minimum pour le maintien du service est de 3 élèves)** Le retour des élèves, les vendredis est organisé par un prestataire local.

Pour cette année scolaire, les étudiants résident sur la commune de Montbrun les Bains et Reilhanette

Les perspectives 2024 : assurer la continuité du service en application de la convention passée avec la Région.

3- LE BUDGET ANNEXE TRANSPORT DE PERSONNES CA 2023 PROPOSE 2024 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

en date du 08/04/2024, REFERENCE ACCDE : 026_2024

	2023		2024
	BP	CA	BP
011 Charges à caractère général	14 900,00 €	5 003,94 €	36 547,75 €
60 Achats & Variations de Stock	8 000,00 €	2 829,88 €	28 671,75 €
61 Services Extérieurs	6 900,00 €	2 174,06 €	7 876,00 €
62 Autres Services Extérieurs	- €	- €	- €
63 Impôts et Taxes assimilées	- €	0,00 €	- €
012 Charges de personnel et frais assimilés	36 609,94 €	22 118,53 €	25 938,00 €
014 Atténuations de produits			
65 Autres charges de gestion courante	10,00 €	0,01 €	10,00 €
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	51 519,94 €	27 122,48 €	62 485,75 €
66 Charges financières (b)	- €	0,00 €	- €
67 Charges exceptionnelles (c)	1 714,00 €	1 714,00 €	- €
022 Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	53 233,94 €	28 836,48 €	62 485,75 €
023 Virement à la section d'investissement	- €		- €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 649,97 €	3 649,97 €	3 649,97 €
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement (7)			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (au profit de l'investissement)	3 649,97 €	3 649,97 €	3 649,97 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	56 883,91 €	32 486,45 €	66 135,72 €

Recettes de Fonctionnement		2023		2024
		BP	CA	BP
013	Atténuations de charges	- €	- €	- €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 964,00 €	3 055,15 €	3 000,00 €
7061	Transport de voyageurs	2 964,00 €	3 055,15 €	3 000,00 €
73	Impôts et taxes	- €	- €	- €
74	Dotations, subventions et participations	34 840,00 €	37 620,44 €	35 000,00 €
7472	Région	34 840,00 €	37 620,44 €	35 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	- €	- €	- €
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		37 804,00 €	40 675,59 €	38 000,00 €
76	Produits financiers		- €	- €
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	866,67 €	866,67 €	866,67 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		866,67 €	866,67 €	866,67 €
Reprise de l'excédent antérieur		18 213,24 €	18 213,24 €	27 269,05 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		56 883,91 €	59 755,50 €	66 135,72 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT		- 18 213,24 €	9 055,81 €	- 27 269,05 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT yc EXCEDENT/DEFICIT		- €	27 269,05 €	- €

3- LE BUDGET ANNEXE TRANSPORT DE PERSONNES CA 2023 PROPOSE 2024 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		Compte administratif 2023		BP 2024	
		Réalisé	RAR	Nouvelles inscriptions	Total prévu BP + RAR
Chap.20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	- €	- €	- €	- €
Chap.204	Subventions versées				
Chap.21	Immobilisations corporelles	- €	- €	49 990,92 €	49 990,92 €
Chap.23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
TOTAL des dépenses d'équipement		- €	- €	49 990,92 €	49 990,92 €
16	Remboursement d'emprunts	- €	- €	- €	- €
27	Autres immos financières	- €	- €	- €	- €
TOTAL des dépenses financières		- €	- €	- €	- €
45	Opérations pour compte de Tiers	- €	- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES REELLES		- €	- €	49 990,92 €	49 990,92 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		866,67 €	- €	866,67 €	866,67 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		866,67 €	- €	50 857,59 €	50 857,59 €
Déficit d'investissement reporté					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES		866,67 €	- €	50 857,59 €	50 857,59 €

RECETTES		CA 2023		BP 2024	
		Réalisé	RAR	Nouvelles inscriptions	Total prévu BP + RAR
13	Subventions d'investissement	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-
20	Immobilisations incorporelles				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		-	-	-	-
10	Dotations Fonds divers Réserves		-	-	-
165	Dépôts & cautionnement reçus				
Total des recettes financières		-	-	-	-
Total recette opération compte de tiers		-	-	-	-
TOTAL DES RECETTES REELLES		-	-	-	-
TOTAL PRELEVEMENTS SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 649,97	-	3 649,97	3 649,97
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 649,97	-	3 649,97	3 649,97
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		3 649,97	-	3 649,97	3 649,97
R001 Excédent d'investissement reporté		44 424,32		47 207,62	47 207,62
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES		48 074,29	-	50 857,59	50 857,59
RESULTAT SECTION D'INVESTISSEMENT		47 207,62		-	-

Le budget annexe de Service de Portage de Repas (BA SPR) retrace les dépenses et les recettes liées au portage de repas dans le territoire des Hautes Baronnies.

Ce service est exclusivement en direction des habitants résidant sur le territoire de la CCBDP, néanmoins les personnes hors territoire peuvent avec accord de leur commune, bénéficier du portage. Ainsi, nous pouvons observer une petite évolution entre 2022 et 2023 du nombre de bénéficiaires (de 33 à 38). 5 personnes hors territoire ont bénéficié du service.

En 2023, ce sont près de 38 personnes qui ont bénéficié de la livraison de 6 051 repas (contre 4 451 en 2022). Les repas sont réalisés par les gérants du restaurant « La Forge » situé à Mévouillon. Changement de prestataire en 2024. Les conditions de livraison font l'objet d'un contrôle bactériologique 4 fois dans l'année. Les résultats sont satisfaisants.

Pour rappel, en 2023, le coût du repas est facturé à 10 € auquel se rajoute le coût de livraison de 1,10 € (recette CCBDP). En 2023, une augmentation de 1€ a été validée et ceci à la demande du restaurateur qui a souhaité répercuter la hausse des prix à la consommation. Le coût de livraison lui n'a pas évolué.

Ce service est structurellement déficitaire et génère le besoin d'une subvention d'équilibre d'environ 25 000 € /an.

Depuis 2 années, la CCBDP confie à Alain NICOLAS, vice-président du territoire des Hautes Baronnies la remise de cadeaux de fin d'année à nos aînés de ce territoire. Le 23 décembre 2023 une distribution de produits locaux a été effectuée pour les usagers.

Les perspectives 2024 :

La CCBDP souhaite s'engager dans une démarche environnementale afin de réduire les déchets des contenants des repas. Les contenants actuels sont en plastiques recyclables, la mise en place d'un dispositif demande une nouvelle organisation.

D'autre part, les demandes d'accès au service de portage de repas sont récurrentes. Aussi, la CCBDP va porter, avec le concours de la personne en charge du Contrat Local de Santé, une étude afin d'étendre ce service à l'ensemble du territoire non desservi par ce service important pour les personnes âgées ou en difficulté.

4- LE BUDGET ANNEXE PORTAGE DE REPAS CA 2023 PROPOSE 2024 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

	2023		2024
	BP	CA	BP
011 Charges à caractère général	11 193,33 €	9 087,89 €	14 318,79 €
60 Achats & Variations de Stock	6 350,00 €	5 583,80 €	8 560,79 €
61 Services Extérieurs	3 243,33 €	2 647,15 €	4 358,00 €
62 Autres Services Extérieurs	1 600,00 €	856,94 €	1 400,00 €
63 Impôts et Taxes assimilées	- €	0,00 €	- €
012 Charges de personnel et frais assimilés	18 000,00 €	18 000,00 €	19 037,00 €
014 Atténuations de produits			
65 Autres charges de gestion courante	- €	0,00 €	- €
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	29 193,33 €	27 087,89 €	33 355,79 €
66 Charges financières (b)	- €	0,00 €	- €
67 Charges exceptionnelles (c)	- €	0,00 €	- €
022 Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	29 193,33 €	27 087,89 €	33 355,79 €
023 Virement à la section d'investissement	- €		- €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	0,00 €	- €
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement (7)			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (au profit de l'investissement)	- €	0,00 €	- €
Reprise du déficit antérieur	44 188,67 €	44 188,67 €	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et	73 382,00 €	71 276,56 €	33 355,79 €

Recettes de Fonctionnement		2023		2024
		BP	CA	BP
013	Atténuations de charges	- €	- €	- €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	5 000,00 €	3 449,90 €	3 000,00 €
73	Impôts et taxes	- €	- €	- €
74	Dotations, subventions et participations	68 382,00 €	68 645,45 €	29 537,00 €
75	Autres produits de gestion courante	- €	- €	- €
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		73 382,00 €	72 095,35 €	32 537,00 €
76	Produits financiers		- €	- €
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	- €	- €	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		73 382,00 €	72 095,35 €	32 537,00 €
Reprise de l'excédent antérieur		- €	- €	818,79 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		73 382,00 €	72 095,35 €	33 355,79 €

5- BUDGET ANNEXE GEMAPI 2024

Le Budget Annexe GEMAPI retrace les dépenses et les recettes liées à l'exercice de cette compétence.

Depuis 2018, la CCBDP finance la compétence GEMAPI par la taxe GEMAPI. Afin de retracer les recettes et les dépenses liées au financement de cette compétence, un budget annexe a été créé en 2019.

Entre 2018 et 2020, la différence entre le prélèvement de la Taxe et la liquidation des contributions appelées par les différents syndicats, permettait de constater un excédent de fonctionnement. Cet excédent étant à considérer comme une provision en vue des dépenses d'investissement à venir. A compter de 2021, la situation évolue : les recettes annuelles issues de la Taxe GEMAPI ne couvrent plus les appels à cotisation et les frais liés au pilotage de cette compétence. Un déficit de fonctionnement apparaît. Cette tendance perdure en 2023, avec le constat d'un déficit de l'exercice en section de fonctionnement à hauteur de 53 893,77€ . Il convient cependant de noter, que pour la bonne prise en compte des enjeux que représente le pilotage de la gouvernance de la compétence GEMAPI, un personnel est affecté aux missions de suivi des instances des décisions des différents syndicats. L'objectif est de disposer d'une analyse des enjeux financiers pour la CCBDP au regard des impacts travaux réalisés sur notre territoire.

Les perspectives 2024 : La recette prévisionnelle 2024 budget annexe GEMAPI s'élèvera au montant de 270 000€ soit l'équivalent de celle en constatée en 2023 (soit 10 €/habitant) En 2024, les syndicats poursuivent leurs investigations sous forme d'études et de diagnostics pour être en mesure de finaliser un plan pluriannuel des investissements. Il s'agit d'une année très importante en termes de suivi de réunion afin d'être actif dans la défense des intérêts de la CCBDP en maîtrisant les conséquences des décisions à prendre en fonction des clés de répartition des différents syndicats, de l'opportunité des travaux pour notre territoire et de la limite de l'engagement solidaire qui sera acceptable pour la CCBDP.

	2023 BP	2023 CA	2024 BP
011 Charges à caractère	63 621,00 €	0,00 €	130 727,24 €
60 Achats & Variations de Stock	0,00 €	0,00 €	0,00 €
61 Services Extérieurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €
62 Autres Services Extérieurs	63 621,00 €	0,00 €	130 727,24 €
63 Impôts et Taxes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
014 Atténuations de produits	10 500,00 €	8 025,00 €	20 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	390 500,00 €	286 656,77 €	260 000,00 €
SMEA		213 437,72 €	183 000,00 €
SMOP		46 995,44 €	50 000,00 €
6558 SMBVL		12 594,00 €	12 600,00 €
SMIGIBA		13 629,61 €	14 400,00 €
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	494 621,00 €	324 681,77 €	440 727,24 €
66 Charges financières (b)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
67 Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
022 Dépenses imprévues (
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	494 621,00 €	324 681,77 €	440 727,24 €
023 Virement à la section d'investissement	0,00 €		0,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (au profit de l'investissement)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reprise du déficit antérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	494 621,00 €	324 681,77 €	440 727,24 €

5- BUDGET ANNEXE GEMAPI CA 2023 PROPOSE 2024

		2023		2024
		BP	CA	BP
013 Atténuations de charges		- €	- €	- €
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses		- €	- €	- €
73 Impôts et taxes		265 000,00 €	270 788,00 €	270 000,00 €
74 Dotations, subventions et participations		- €	- €	- €
75 Autres produits de gestion courante		- €	- €	- €
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		265 000,00 €	270 788,00 €	270 000,01 €
76 Produits financiers			- €	
77 Produits exceptionnels		- €	- €	- €
042 Opérations d'ordre de transfert en		- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		- €	- €	- €
Reprise de l'excédent antérieur		224 621,00 €	224 621,00 €	170 727,23 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		265 000,00 €	270 788,00 €	440 727,24 €